



# RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

## CONTRIBUTION NATIONALE VOLONTAIRE À LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU - NEW-YORK, JUILLET 2018



### RAPPORT NATIONAL

Draft (Version 3)

06 Juin 2018

## Sommaire

.....	1
Liste des acronymes .....	4
Liste des tableaux .....	6
Liste des graphiques .....	7
Liste des encadrés .....	8
Déclaration liminaire .....	9
Résumé .....	10
I. Introduction .....	14
II. Méthodologie et processus de préparation de la revue .....	16
2.1 Examen des documents existants .....	16
2.2 Processus de collecte des données.....	16
2.3 Rédaction du rapport .....	16
2.4 Organisation de l’atelier de concertation.....	16
2.5 Révision du rapport .....	17
2.6 Difficultés et contraintes.....	17
III. Politique et environnements favorable à la mise en œuvre des ODD .....	17
3.1 Appropriation des objectifs de développement durable (ODD) .....	17
3.2 Intégration des ODD dans les cadres nationaux de développement.....	19
3.3 Ne laisser personne pour compte.....	24
3.4 Mécanismes institutionnels.....	24
3.5 ODD et Fragilité.....	26
Encadré 2 : Renforcement des capacités pour la réduction de la fragilité et l’accélération de l’atteinte des ODD .....	26
IV. Progrès sur les objectifs et les cibles .....	28
4.1 Lutte contre la pauvreté et la faim .....	28
4.2 Sécurité alimentaire .....	32
4.3 Santé et bien-être .....	36
4.4 Éducation de qualité .....	46
4.5 Égalité des sexes et autonomisation des femmes .....	50
4.6 Eau potable et assainissement.....	53
4.7 Énergie propre à coût abordable .....	57
4.8 Croissance économique et emploi décent.....	64
4.9 Industrie, innovation et infrastructure.....	67
4.10 Réduction des inégalités .....	68
4.11 Cadres de vie sûrs, résilients et durables .....	69

4.12	Modes de consommation et de production durables.....	71
4.13	Lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions.....	74
4.14	Gestion des ressources halieutiques .....	76
4.15	Préservation et restauration des écosystèmes terrestres.....	77
4.16	Paix, justice et institutions efficaces.....	80
4.17	Partenariats pour la réalisation des objectifs .....	82
V.	Résilience et durabilité des écosystèmes et modes de vie : progrès et perspectives.....	84
VI.	Accélération de l'atteinte des ODD : dynamique en cours et prochaines étapes.....	91
6.1	Mobilisation des ressources.....	91
6.2	Renforcement des capacités et pilotage stratégique .....	93
6.3	Données statistiques .....	95
VII.	Conclusion.....	95
	Annexes statistiques .....	97

## Liste des acronymes

**ABN** : Autorité du Bassin du Niger.  
**AFD** : Agence française de développement.  
**APD** : Aide publique au développement.  
**BAD** : Banque Africaine de Développement.  
**BCRG** : Banque Centrale de la République de la Guinée.  
**BIT** : Bureau International de Travail.  
**BM**: Banque Mondiale  
**BOT**: Build, Operate, Transfer.  
**BSD** : Bureaux Stratégies et Développement.  
**CCC** : Cadre de Concertation et de Coordination.  
**CCER** : Conseil de Coordination Economique et des Réformes.  
**CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest.  
**CENI** : Commission Électorale Nationale Indépendante.  
**CFD** : Code Foncier et Domanial.  
**CNDP** : Comité national de la dette publique.  
**CNS** : Conseil national de la statistique.  
**CTA** : Comité technique d’appui.  
**CTS** : Comité Technique de Suivi.  
**CTSP** : Comité technique de suivi des programmes.  
**DISE** : Dispositif Institutionnel de Suivi et Evaluation.  
**DSP** : Délégation de Service Public.  
**DSRP** : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.  
**ECOSOC** : Conseil Economique et Social des Nations Unies.  
**EDG** : Électricité de Guinée.  
**EDS** : Enquête Démographique et de Santé.  
**FAO** : Food and Agriculture Organisation (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture).  
**FEC** : Facilité élargie du crédit.  
**FIDA** : Fonds international de développement agricole.  
**FMI** : Fonds Monétaire International.  
**GTD** : Groupes Thématiques de Dialogue.  
**HDI** : Human Development Index (Indice de Développement Humain).  
**HIMO** : haute intensité de main d’Œuvre.  
**INS** : Institut National de la Statistique.  
**ISF** : Indice Synthétique de Fécondité.  
**LPDPA** : Lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l’Aquaculture.  
**MAMA** : Méthode d’Allaitement Maternel et de l’Aménorrhée.  
**MEE** : Ministère d’État en charge de l’Énergie.  
**MICS** : Multiple Indicator Cluster Surveys (Enquête à indicateurs multiples)  
**MILDA** : Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d’Action.  
**MPCI** : Ministère du Plan et de la Coopération Internationale.  
**MVE** : Maladie à Virus Ebola.  
**NEPAD** : Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique.  
**OCR** : Objectifs de Consolidation de la paix et de Renforcement de l’Etat.  
**ODD** : Objectifs de Développement Durable.  
**OECD** : Organisation for Economic Co-operation and Development (Organisation de coopération et de développement économiques)  
**OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement.  
**OMS** : Organisation Mondial de la Santé.  
**OMVS** : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal.  
**ONG** : Organisation Non- Gouvernemental.  
**ONU** : Organisation des Nations Unies.  
**PAM** : Programme Alimentaire Mondial.  
**PANA** : Plan d’Action National d’Adaptation au changement climatique.

**PASANDAD** : Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable.

**PDDAA** : Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique

**PDU** : Plans de Développement Urbain.

**PIB** : Produit Intérieur Brut.

**PME** : Petites et Moyennes Entreprises.

**PNAE** : Plan national d'action environnementale.

**PNDA** : Politique Nationale de Développement Agricole vision.

**PNDES** : Plan National de Développement Economique et Social.

**PNE** : Politique Nationale de l'Environnement.

**PNIASA** : Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire.

**PNIE** : Plan National d'Investissement pour l'Environnement.

**PNISA** : Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire.

**PNLAT** : Programme National de Lutte Anti-Tuberculeuse .

**PNLP** : Programme National de Lutte contre le Paludisme.

**PNPS** : Politique Nationale de Protection Sociale.

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement.

**PPP** : Partenariats Public-Privé.

**PPTD** : Programme Pays de Promotion du Travail Décent.

**POTE** : Pays Pauvres Très Endettés.

**PQ** : Plan Quinquennal de développement socio-économique.

**PRD** : Plans Régionaux de Développement.

**PREFIP** : Plan stratégique de Réformes des Finances Publiques.

**PREMA** : Programme de Réformes de l'Etat et de Modernisation de l'Administration.

**PRIA** : Programme Regional d'Investissement Agricole.

**PSG** : Peace building and State building Goals.

**PSLA** : Plan Stratégique de Lutte Antituberculeuse en Guinée.

**PTF** : Partenaires Techniques et Financiers.

**RGPH** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

**RIA** : Rapid Integrated Assessment.

**RMM** : Rapport de mortalité maternelle.

**RNV** : Rapport National Volontaire.

**SDAU** : Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme.

**SDSP** : Stratégie de Promotion des Investissements ainsi que la Stratégie de Développement du Secteur Privé.

**SEG** : Société des eaux de Guinée.

**SNDB** : Stratégie Nationale pour la Diversité Biologique pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi en Guinée.

**SNDR** : Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture.

**SRAD** : Schémas directeurs régionaux d'aménagement et de développement durable.

**SSN** : Système Statistique National.

**TMM** : Taux de mortalité maternelle

**VBG** : Violences Basées sur le Genre.

**WAPP** : West African Power Pool.

**WWF** : World Wide Fund for Nature.

## Liste des tableaux

**Tableau 1 :** Degré d’alignement des ODD aux documents de planification.....

**Tableau 2:** Les déterminants de la fragilité.....

**Tableau 3:** Évolution du poids du budget du Ministère de la santé par rapport au Budget national entre 2010 et 2016.....

**Tableau 4:**Évolution du niveau moyen des élèves de CE2 entre 2012 et 2016.....

**Tableau 5:** Évolution du ratio garçons/filles entre 1994 et 2016 dans l’enseignement primaire.....

**Tableau 6:** Évolution de la proportion de ménages disposant d’un endroit pour se laver les mains avec de l’eau et du savon.....

**Tableau 7:** Proportion de ménages ayant accès à la fois à une source d’eau améliorée et à une installation sanitaire améliorée.....

**Tableau 8:** Proportion de la population vivant dans des ménages où l’on se débarrasse des ordures de manière hygiénique (camion de ramassage, ramassage privé et poubelle publique).....

**Tableau 9 :** Les cibles PNDES alignées aux cibles des ODD prioritaires en 2018.....

**Tableau 10 :** Actions prioritaires pour la mise en œuvre des ODD visés en 2018.....

## Liste des graphiques

- Graphique 1** : Intégration des cibles ODD dans les documents de planification.....
- Graphique 2** : Intégration des cibles ODD dans le PNDES 2016- 2020.....
- Graphique 3**: Mécanismes actuels de coordination institutionnelle.....
- Graphique 4** : Évolution de la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national entre 1994 et 2012.....
- Graphique 5** : Évolution de la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans entre 1999 et 2016.....
- Graphique 6** : Évolution de la prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans entre 1999 et 2016.....
- Graphique 7** : Évolution de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans entre 1999 et 2016.....
- Graphique 8** : Évolution de la couverture des soins prénatals et de la proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié entre 2005 et 2016.....
- Graphique 9** : Évolution du ratio de mortalité maternelle entre 2005 et 2016...
- Graphique 10** : Évolution des quotients de mortalité des enfants de moins de 5 ans (en ‰) entre 2005 et 2016.....
- Graphique 11** : Évolution de la proportion d'adolescentes ayant commencé leur vie féconde...
- Graphique 12** : Évolution du taux global de fécondité (pour 1000 femmes) des adolescentes...
- Graphique 13** : Évolution du taux de réussite au CEE entre 2011 et 2017.....
- Graphique 14** : Évolution du taux de réussite au BEPC entre 2011 et 2017.....
- Graphique 15** : Évolution de la proportion de la population utilisant une source d'eau améliorée (%)......
- Graphique 16** : Évolution de la proportion de la population utilisant des installations sanitaires améliorées.....
- Graphique 17** : Évolution de la proportion de personnes déféquant à l'air libre.....
- Graphique 18** : Évolution de la proportion des ménages ayant accès à l'électricité entre 1999 et 2016.....

## Liste des encadrés

**Encadré 1** : L'atelier régional de vulgarisation des ODD et du New Deal.....

**Encadré 2** : Renforcement des capacités pour la réduction de la fragilité et l'accélération de l'atteinte des ODD.....

**Encadré 3**: Viabilité environnementale, inclusion sociale et développement économique.....



## Déclaration liminaire

En septembre 2015, un Sommet historique des Nations Unies a été marqué par le lancement du Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODD), avec une ambition suprême et une vision transformatrice.

Avec l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba en juillet 2015 pour le financement du développement et de l'Accord de Paris sur le changement climatique en décembre de la même année, 2015 a constitué l'année des négociations qui ont ouvert la voie au nouveau paradigme développement pour les 15 ans à venir.

La Guinée est activement engagée à s'orienter vers ce nouveau changement de paradigme, et restera attachée à la mise en œuvre effective de ces accords historiques par une coopération mutuellement bénéfique, afin de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, lutter contre les inégalités et le changement climatique, tout en veillant à ce que personne ne soit laissée pour compte.

Néanmoins, un certain nombre de défis aux niveaux national, régional et mondial persistent et pourraient ralentir la réalisation des ODD. Relever ces défis exige des efforts de tous, dans un esprit de responsabilité partagée envers le cadre universel et transformateur du développement mondial, en tenant compte des capacités et des ressources inégales des pays. Cela ne sera possible que grâce à un engagement mondial fort en faveur de l'approche «ne laissez personne pour compte» qui devrait se traduire par : le partage de connaissances et d'expériences sur l'innovation, le financement, le renforcement des capacités, le savoir-faire et le transfert de technologie, et surtout la coopération internationale pour le financement du développement.

Par ailleurs, la Vision 2040 pour une Guinée émergente et prospère trace la voie pour que le pays puisse parvenir à son futur désiré. La Guinée entend faire de cette Vision un cadre stratégique fédérateur de tous les efforts de développement de la Nation et un cadre de référence pour l'ensemble des intervenants visant le progrès économique, l'épanouissement social, l'essor culturel et le développement harmonieux et durable du pays.

A cet égard, les autorités guinéennes ont adopté un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour la période 2016/2020, qui se distingue des générations précédentes de plan, notamment le Plan Quinquennal 2011/2015 et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2013/2015.

Le PNDES jette en effet les bases de la transformation structurelle de l'économie nationale destinées à mettre la Guinée sur une rampe de croissance créatrice de richesse et d'emplois. Il est le premier jalon d'une trajectoire qui doit mener le pays à l'émergence et à la prospérité d'ici à la prochaine génération conformément à la Vision « Guinée 2040 ». Le PNDES 2016/2020 est aligné sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 et prend en compte les principaux Agendas régionaux et internationaux notamment la Vision 2020 de la CEDEAO et la Vision 2063 de l'Union Africaine pour une transformation structurelle du Continent.

Suite à l'adoption de l'agenda ODD et reconnaissant que la valeur du suivi et de l'évaluation réside dans la communication des résultats, la Guinée s'est portée volontaire pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030.

A cet égard, le Gouvernement Guinéen continuera à travailler à la réalisation des ODD et adhère pleinement à la promesse de la communauté internationale, telle que proposée dans l'ODD 17, de renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

La Guinée compte beaucoup sur ce forum politique de haut niveau pour partager et discuter avec la communauté internationale les difficultés qu'elle rencontre dans son processus d'implémentation des ODD.

## Résumé

1. La Guinée est l'un des pays les plus riches de l'Afrique de l'Ouest en termes de potentialités. En dépit de ces avantages offerts par la nature, la Guinée demeure l'un des pays d'Afrique subsaharienne les plus pauvres en matière de développement économique et humain.
2. Après la fin de l'épidémie de la maladie à virus Ebola, la Guinée s'est dotée d'une Vision d'une Guinée Emergente à l'Horizon 2040 et a bâti, sur cette base, un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020), qui est aligné sur les ODD, comme instrument de mise en œuvre quinquennale de ladite vision.
3. Aussi, après deux années de mise en œuvre du PNDES 2016-2020, la République de Guinée s'est portée volontaire pour présenter un Rapport National Volontaire (RNV) sur les ODD au Forum Politique de Haut Niveau du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) en Juillet 2018.
4. Le processus d'élaboration du RNV a utilisé une approche similaire à celle de la préparation des OMD et s'est appuyé sur l'élan créé par le processus de formulation du PNDES 2016-2018. En guise d'acte final dans ce processus, un atelier de concertation a eu lieu les 16 et 17 mai 2018 pour la révision du premier projet du RNV.
5. Plus précisément, la méthodologie adoptée pour la préparation du rapport a compris : Un examen des documents existants ; la Collecte des données ; la Rédaction du rapport ; l'Organisation de l'atelier de concertation ; la Révision du rapport.
6. la contrainte majeure qui a entravée le processus d'élaboration de ce premier RNV est la question de la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des données statistiques nécessaires pour faire l'analyse et le suivi des progrès réalisés après deux années de mis en œuvre de l'Agenda 2030 et aussi pour le suivi des réalisations du PNDES 2016-2020.
7. En Guinée, le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale est chargé de coordonner la mise en œuvre et le suivi des ODD. Un dispositif de concertation Gouvernement/PTF existe pour les besoins de suivi du PNDES y compris l'atteinte des ODD.
8. Suite à l'adhésion de la Guinée à l'agenda 2030 des ODD, les autorités du pays au plus haut niveau ont engagé un processus d'actualisation du cadre de planification nationale en alignant la vision 2040 et le PNDES2016-2020 sur le nouvel agenda de développement 2030.
9. Les organisations de volontariat au niveau national et international ont des instruments de planification intégrant les objectifs de développement durable (ODD). Toutes les organisations de volontariat national et international ont un plan stratégique décliné en plan d'action qui prend en compte l'agenda 2030 (ANVJ, France Volontaires).
10. En ce qui concerne la contextualisation de l'Agenda 2030 et après une évaluation des documents nationaux de planification, principalement le PNDES, pour savoir le degré de prise en compte des cibles des ODD, il en ressort qu'il y a une certaine intégration des cibles ODD dans le PNDES 2016-2020. Mais bien qu'il y ait un grand nombre de cibles qui y sont intégrées, des lacunes importantes demeurent et requièrent d'être corrigées.
11. Pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, plusieurs mesures ont été entreprises. Parmi ces mesures, on peut citer la mise en œuvre du projet d'appui à la promotion du genre, dont l'objectif fondamental est de lutter contre les disparités entre les sexes et dont les principaux acquis sont l'élaboration et l'adoption d'une Politique Nationale du Genre assortie de son plan d'action stratégique de mise en œuvre, et la mise en place des cellules genre dans les départements ministériels. Par ailleurs, il est noté que les femmes continuent d'être sous représentées dans la vie publique et politique ainsi qu'aux postes de décision.
12. Le Gouvernement Guinéen a mis en place un Dispositif Institutionnel de Suivi et Evaluation (DISE), qui a pour mission de formaliser et d'animer le dialogue avec toutes les parties prenantes, sur la performance des actions de développement inscrites au PNDES et de servir aussi comme mécanisme de suivi et d'examen de la mise en œuvre des ODD.

13. Le Gouvernement a pris conscience de la relation de cause à effet réciproque entre fragilité et niveau de développement durable (DD). D'un côté, l'état de fragilité peut amoindrir les résultats des efforts de DD et accroître la paupérisation de la population, et de l'autre, le DD contribue à une réduction de la fragilité. En conséquence, le Gouvernement guinéen a entamé la mise en œuvre du New Deal comme cadre accélérateur de l'atteinte des ODD dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES.
14. Globalement, sur la période 2011-2015, la Guinée a enregistré des résultats assez mitigés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. A cet égard, la Guinée a enregistré des progrès notables dans l'approvisionnement des populations en eau potable. Néanmoins, les données révèlent de fortes disparités d'accès à une source d'eau améliorée selon certaines caractéristiques. Ces disparités continuent de baisser mais restent toujours relativement fortes. Pour l'accès de la population à des installations sanitaires améliorées, il ressort des données disponibles que, dans l'ensemble, la couverture des installations sanitaires améliorées est encore faible en Guinée. Aussi, il n'existe pratiquement pas d'infrastructures d'assainissement collectif ou semi-collectif d'évacuation et de traitement des eaux usées à l'exception des équipements de Conakry où le réseau d'égouts ne couvre pas la totalité de la ville.
15. En Guinée, l'accès à l'électricité est encore très faible, en particulier en milieu rural. En effet, en 2016, seul un ménage guinéen sur trois (33,5 %) avait accès à l'électricité. Les disparités entre zones urbaines et zones rurales sont très fortes.
16. En dépit des nombreuses actions de constructions et de réhabilitations d'infrastructures, qui ont été réalisées, et des nombreux autres travaux, qui sont en cours et leur exécution, la performance du secteur de l'énergie demeure faible, en contraste avec les potentialités du pays. Ce faible niveau de performance est lié à : (i) la mauvaise gouvernance du secteur ; (ii) le déficit d'investissement sur tous ses segments entraînant une insuffisance de la production (par rapport à la demande), et (iii) la dégradation de la qualité des services fournis.
17. Le Gouvernement guinéen a adopté en 2012 un plan de redressement du secteur de l'énergie supervisé par la Banque mondiale afin de mettre fin à la grave crise du secteur de l'électricité en Guinée.
18. Aujourd'hui, un peu plus d'un Guinéen sur trois (35 %) vit en milieu urbain et le pays compte sept villes de plus de 100 000 habitants. La moitié environ de la population urbaine guinéenne vit à Conakry dont la population croît rapidement (6,1 % en moyenne par an) du fait de l'exode rural.
19. La Guinée dispose d'une politique de l'habitat et d'urbanisation mais celle-ci n'est pas mise en œuvre, ce qui explique une urbanisation désordonnée et l'existence d'un nombre relativement important de taudis.
20. Dans le secteur du transport, les populations guinéennes sont confrontées à d'énormes difficultés de mobilité. En cause, la faible disponibilité des infrastructures et services de transport publics et la faible capacité institutionnelle de l'administration pour assurer la maîtrise et la régulation du secteur.
21. Tirant les leçons des échecs consécutifs dans la gestion publique du secteur du transport, les autorités guinéennes semblent opter pour l'association du secteur privé pour la gestion du secteur.
22. Il existe également un programme d'infrastructures urbaines dont l'objectif est d'améliorer le cadre de vie de 75 % des Guinéens vivant dans des installations précaires et accroître de manière substantielle l'accès des ménages à un logement sûr.
23. En Guinée, la volonté de planifier le développement urbain a toujours existé, en témoignent les nombreux schémas directeurs définis et adoptés. Mais cette volonté ne s'est pas traduite par des faits concrets alors qu'en même temps la pression démographique continue de s'accroître.
24. La Guinée a adhéré, signé et/ou ratifié un certain nombre d'Accords, Conventions et Traités actifs en matière de gestion des ressources naturelles et de protection de l'Environnement.
25. Aussi, la Guinée a mis en place des politiques, des programmes, des plans d'action et des législations en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de ses ressources dont les plus importants sont : le Plan National d'Action l'Environnement(PNAE) et le Programme National de Développement Humain Durable (PNDHD). Ce sont là autant d'initiatives qui concourent à la

- protection de l'environnement et à la réalisation des objectifs d'un développement durable en Guinée.
26. En Guinée, un projet "Sécurité alimentaire, Résilience et Agro écologie en Guinée" (SARA) a été initié en octobre 2016, en réponse à l'épidémie de la maladie à Virus Ébola et aux effets des changements climatiques. Ainsi, ce projet, dans son ensemble, vise à contribuer à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable (ODD) dont principalement ODD1, ODD8, ODD et ODD10. Le projet contribue également à l'atteinte de l'ODD 12 dans la mesure où les expériences tirées de sa mise en œuvre contribuent à établir des modes de production et de consommation durables via une démarche agro écologique, une amélioration de la qualité des produits, et en mettant en relation les producteurs et les consommateurs.
  27. La Guinée abrite un patrimoine unique en termes de biodiversité en Afrique de l'Ouest, notamment dans ses reliques de forêts denses humides classées comme des zones de haute biodiversité. Le pays dispose également d'un potentiel immense en ressources biologiques et abrite ainsi avec ses pays limitrophes, des sites transfrontaliers internationaux avec des écosystèmes qui sont les moins dégradés de l'Afrique de l'Ouest. Toutefois, la Guinée, comme beaucoup d'autres pays d'Afrique, est actuellement confrontée à une dégradation accélérée de ses ressources résultant de plusieurs facteurs. Conscientes de ces enjeux, les autorités guinéennes ont ratifié plusieurs conventions et/ou accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement.
  28. La Guinée a une faible capacité de mobilisation des ressources nationales. Ainsi, elle éprouve assez de difficultés dans la mobilisation des recettes publiques en effet, le pays est classé 184<sup>ème</sup> sur 189 pays en 2015 pour le niveau de recouvrement des impôts. Le taux de pression fiscale est passé de 15 % en 2010 à 19 % en 2013. Il est estimé à 20 % en 2014, mais l'effort fiscal est encore mal reparti en Guinée.
  29. Aussi, il y a une forte progression de l'accès aux technologies de l'information et de la communication. A cet égard, L'accès à une connexion internet haut débit a considérablement augmenté depuis 2010. En effet, de 4 000 abonnements à une connexion internet haut débit en 2010, on se retrouve à 1 million deux cent quatre mille abonnements en 2015.
  30. Depuis les années 90, le Gouvernement guinéen, avec l'appui des partenaires au développement, a accompli d'importants efforts pour doter le pays d'un système statistique de qualité, à travers la réalisation depuis 1994, d'un grand nombre d'enquêtes auprès des ménages et la réalisation en 2014 de son troisième RGPH, 18 ans après le deuxième en 1996.
  31. L'analyse des différentes cibles des ODD prioritaires (ODD 6, 7, 11, 12, 15 et 17) fait ressortir plusieurs activités alignées dans le PNDES et dont la mise en œuvre concourt à la transformation vers des sociétés durables et résilientes. Cependant, il convient de noter que l'analyse des différentes cibles des ODD prioritaires (ODD 6, 7, 11, 12, 15 et 17), qui sont visées au niveau de la PNDES et selon les quelques données disponibles, après deux années d'exécution du PNDES 2016-2020, ne permet pas de conclure que les cibles ODD seront atteintes en fin 2018 ou en 2020 (l'année de fin de la période visée par le PNDES)). Par ailleurs, l'évolution des différents indicateurs, relatifs aux cibles ODD visées par le PNDES, montre des évolutions différenciées sur la période 2005-2016. Bien qu'il soit difficile de juger les résultats concernant ces objectifs en l'absence de valeurs cible<sup>1</sup>, les valeurs de la plupart des indicateurs montrent de progrès appréciables. Ainsi, la quasi-totalité des indicateurs a évolué de façon satisfaisante dans la même direction durant la période 2005-2016. Par contre entre 2002 et 2016, quelques indicateurs se sont écartés de la trajectoire des cibles PNDES alignées sur les cibles ODD.
  32. L'atteinte des objectifs de développement durable pour la Guinée à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement nécessitera la mobilisation de ressources importantes pour réaliser les investissements et réformes envisagés. Ainsi, la Guinée devrait explorer les sources du financement public et privé, au niveau national et international.

---

<sup>1</sup> Vu la divergence entre les chiffres issues des enquêtes de l'INS et les chiffres et valeurs cible cités dans le PNDES 2016- 2020.

33. Le Gouvernement est conscient que l'exécution des projets de développement dans le pays continue à être handicapée par d'importants dysfonctionnements organisationnels et des faiblesses institutionnelles à plusieurs niveaux.
34. Sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes de développement antérieurs et pour mitiger les risques d'atteinte des grandes ambitions du PNDES et des ODD, le Gouvernement guinéen a décidé de mettre en œuvre un programme cohérent et pertinent de renforcement des capacités, articulé autour de quatre axes stratégiques : (i) le renforcement et le développement des capacités institutionnelles ; (ii) la qualification et professionnalisation des ressources humaines ; (iii) la promotion de partenariat pour l'emploi et l'autonomisation ; (iv) l'appui à l'interface secteur public, secteur privé et société civile et la mise en réseau des acteurs pour favoriser les synergies et la réalisation des externalités positives.
35. Afin d'améliorer la coordination et la cohérence de son action, le gouvernement a mis en place le Conseil de coordination économique et des réformes (CCER), appuyé par un Comité technique d'appui (CTA) et un Comité technique de suivi des programmes (CTSP), ainsi qu'un secrétariat permanent de la concertation avec les partenaires techniques et financiers.
36. La capacité statistique de la Guinée est faible au regard de l'indicateur fourni par la Banque Mondiale<sup>2</sup>, avec moins de 63% sur la période 2005-2016. Des efforts importants sont nécessaires pour renforcer la capacité statistique méthodologique, améliorer la diffusion des résultats statistiques en termes de ponctualité et d'actualité, et développer les sources de données pour la production de statistiques officielles en Guinée.
37. La Guinée considère le forum politique de haut niveau sur le développement durable comme une plate-forme unique d'échange de bonnes pratiques et pour partager et discuter avec la communauté internationale les défis et les difficultés qu'elle rencontre dans son processus d'implémentation de l'Agenda de 2030 et pour atteindre les Objectifs de Développement Durable.

---

<sup>2</sup> Source : <http://data.worldbank.org/data-catalog/data-on-statistical-capacity>. La Banque Mondiale a développé des Indicateurs de Capacité Statistique (SCI) à partir de métadonnées disponibles, provenant des Nations-Unies, de l'Unesco, de l'OMS, du FMI, et des services de la Banque Mondiale. Ces indicateurs sont assimilables à des indicateurs de performance qui n'intègrent notamment pas les aspects de capacités institutionnelles du SSN

## I. Introduction

La Guinée est l'un des pays les plus riches de l'Afrique de l'Ouest en termes de potentialités. Elle dispose d'un énorme potentiel agricole, hydroélectrique et minier. La superficie des terres cultivables varie entre 6 et 7,5 millions d'hectares dont à peine 10 à 25 % seraient mises en valeur. Le pays a également la réputation d'être un "scandale géologique" à cause de la richesse de son sous-sol, et le "château d'eau" de l'Afrique occidentale parce que la quasi-totalité des grands fleuves de la sous-région y prennent leur source et arrosent une bonne partie de son territoire.

En dépit de ces avantages offerts par la nature, la Guinée demeure l'un des pays d'Afrique subsaharienne présentant les plus bas indicateurs en matière de développement économique, social et humain. Le pays est ainsi régulièrement classé parmi les pays les plus pauvres en termes de développement humain.

En septembre 2015, 193 pays ont adopté à L'ONU le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui définit les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qu'il faudra atteindre pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la paix et la prospérité.

Pour être à ce rendez-vous, et après la fin de l'épidémie de la maladie à virus Ebola qui a eu des conséquences dévastatrices sur le plan économique et social, la Guinée, avec l'appui des PTF, notamment le PNUD en partenariat avec la BAD, s'est dotée d'une Vision d'une Guinée Emergente à l'Horizon 2040 et a bâti, sur cette base, un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020) comme instrument de mise en œuvre quinquennale de ladite vision. Le PNDES, formellement adopté par l'Assemblée Nationale, est désormais l'unique document de référence pour toutes les interventions du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en matière de développement au cours des cinq prochaines années.

Le PNDES 2016/2020 est aligné sur les ODD et prend en compte les principaux Agendas régionaux et internationaux notamment la Vision 2020 de la CEDEAO et la Vision 2063 de l'Union Africaine pour une transformation structurelle du Continent.

Aussi, après deux années de mise en œuvre du PNDES 2016-2020, la République de Guinée s'est portée volontaire pour présenter un Rapport National Volontaire (RNV) sur les ODD au Forum Politique de Haut Niveau du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) en Juillet 2018.

Dans cette perspective, les Ministères du Plan et de la Coopération Internationale, responsables des politiques de développement et coordonnateurs des Objectifs du Développement Durable, a mis en place le dispositif institutionnel et technique pour la préparation de cet important rapport. Le processus de préparation de ce rapport a prévu l'implication de l'ensemble des acteurs gouvernementaux, du secteur privé, de la société civile et des Partenaires Techniques et Financières (PTF).

La préparation du Rapport National Volontaire (RNV) s'est inspiré des directives du Manuel de préparation des Examens Nationaux Volontaires, qui a été développé et publié par la Division du Développement Durable (DDD), Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES), Nations Unies.

L'objet de ce rapport est de présenter l'état de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) depuis leur entrée en vigueur en 2016, en mettant en évidence les progrès accomplis, les contraintes et obstacles rencontrés ainsi que les actions envisagées pour une mise en œuvre accélérée de ces objectifs qui sont intimement intégrés dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020).

Les objectifs spécifiques visent à :

- donner une meilleure appréciation des efforts fournis par le Gouvernement et les partenaires au développement dans la mise en œuvre des ODD en Guinée ;
- mettre en évidence les contraintes et obstacles rencontrés ;
- mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs et cibles fixés au cours de la période d'examen.

Dans son premier rapport national volontaire, la Guinée considère les questions de résilience et de durabilité des ressources, des écosystèmes et des modes de vie comme des priorités, dans le cadre du thème principal du forum politique de haut niveau 2018: **Transformation vers des sociétés durables et résilientes**.

Le processus d'élaboration du Rapport National Volontaire (RNV) a utilisé une approche similaire à celle de la préparation des OMD et s'est appuyé sur l'élan créé par le processus de formulation du PNDES 2016-2020. En guise d'acte final dans ce processus, un atelier de concertation a eu lieu les 16 et 17 mai 2017, qui a compris des séances en petits groupes pour réviser le premier projet du RNV et recueillir des commentaires et des suggestions pour l'amélioration de ce projet de RNV.

Le présent rapport RNV 2018 rend compte des progrès réalisés par la Guinée dans sa marche vers l'atteinte des ODD et s'articule autour sept (7) sections y compris l'introduction. La section 2 est réservée à la méthodologie et processus de préparation de la revue. La section 3 traite de l'environnement favorable à la mise en œuvre des ODD. La section 4 analyse les progrès sur les objectifs et les cibles. La section 5 est axée spécifiquement sur les six ODD priorisés par le RNV 2018. La section 6 décrit les prochaines étapes et les perspectives d'accélération d'atteinte des ODD tandis que la conclusion est développée dans la section 7. Des données statistiques désagrégées sont déclinées dans les Annexes.

## **II.Méthodologie et processus de préparation de la revue**

Pour la préparation et la rédaction de ce RNV 2018, un Secrétariat technique a été mise en place en place comprenant des représentants des Ministères en charge du Plan et en charge de la Coopération. Ce comité a été appuyé par des représentants du Système des Nations Unies ainsi que par le recrutement de deux consultants et ce afin de supporter le processus de la rédaction du Rapport National d'évaluation volontaire de 2018 de la Guinée.

Cette équipe a examiné tous les documents disponibles (plans, stratégies, rapports...) et a collecté toutes les données récentes pour produire un premier projet. Elle a par la suite consolidé les contributions des différentes parties prenantes durant l'atelier de concertation de mai 2018 pour les intégrer dans une deuxième version du RNV.

Plus précisément, la méthodologie adoptée pour la préparation du rapport a compris les étapes développées ci-après.

### **2.1 Examen des documents existants**

Un examen documentaire complet des plans, politiques, stratégies, documents sectoriels et rapports nationaux a été effectué pour s'assurer que ces documents clés étaient reflétés dans l'analyse et pour recueillir les informations pertinentes nécessaires afin d'enrichir ladite analyse. Un certain nombre de rapports RNV de 2016 et de 2017 ont également été examinés.

### **2.2 Processus de collecte des données**

Le processus de collecte des données nécessaires à l'élaboration du RNV a été entamé par l'équipe de consultants avec l'appui du comité technique et du PNUD. A cet égard, les actions suivantes ont été réalisées :

- Les besoins en données ont été évalués. Cette démarche a consisté à lister, dans un premier temps, les cibles et les indicateurs des ODD sur lesquels le RNV devra mettre l'accent. Dans un second temps, les sources de données pertinentes pour ces indicateurs ont été identifiées ;
- Des modèles de formulaires pour la collecte des données ont été élaborés et partagés entre les membres de l'équipe de collecte de données (le comité technique d'appui et le PNUD) ;
- Le travail de collecte des données a été réparti entre les membres de l'équipe de collecte de données ;
- Ce travail de collecte des données a été entamé durant toute la période de l'élaboration du premier projet du RNV 2018 de la Guinée.

### **2.3 Rédaction du rapport**

Le canevas général proposé par l'ECOSOC et la base de données obtenue à l'issue de la phase de collecte ont constitué les éléments de référence pour la rédaction du rapport. A cet effet, l'équipe de consultants a procédé à la rédaction de la version provisoire du rapport qui a fait l'objet d'un atelier national de concertation les 16 et 17 mai 2018.

### **2.4 Organisation de l'atelier de concertation**

Un atelier de concertation a eu lieu les 16 et 17 mai 2018 et qui a connu la participation des différentes parties prenantes au niveau de la Guinée. Dans ce cadre, des séances en groupes de travail ont été organisées afin d'obtenir des éclaircissements, des révisions et de solliciter des commentaires sur le projet de RNV. Cet atelier a permis à toutes les parties prenantes d'analyser et d'affiner le contenu du rapport, et de susciter leur



adhésion. Les observations, amendements et recommandations issus de l'atelier ont été intégrés au document en vue de son amélioration.

## **2.5 Révision du rapport**

Les clarifications, suggestions et recommandations issues de l'atelier de concertation ont été incluses dans la version révisée du rapport RNV. Le rapport a bénéficié de l'examen interne technique des Ministères du Plan et de la Coopération et de l'équipe pays des Nations Unies sur les ODD. Il a ensuite été partagé avec les parties prenantes pour leurs contributions avant d'être soumis à l'équipe technique pour approbation par les MPC.

## **2.6 Difficultés et contraintes**

La contrainte majeure qui a entravé le processus d'élaboration de ce premier RNV est la question de la disponibilité et l'accessibilité des données et statistiques nécessaires pour faire l'analyse et le suivi des progrès réalisés après deux années de mise en œuvre de l'Agenda 2030 et aussi pour le suivi des réalisations du PNDES 2016- 2020, sachant que la qualité des données disponibles représente une contrainte majeure.

Deux contraintes ont particulièrement présenté des limitations significatives au cours du processus d'examen :

- l'absence de données de référence pour certains des indicateurs a affecté le suivi de leurs progrès;
- l'inexistence de modalités claires pour engager le grand nombre de parties prenantes dans le processus préparatoire.

# **III. Politique et environnements favorable à la mise en œuvre des ODD**

## **3.1 Appropriation des objectifs de développement durable (ODD)**

L'examen constant des objectifs et des cibles par les acteurs nationaux ainsi que l'implication conséquente de toutes les parties prenantes, notamment par le biais des mécanismes de suivi et d'examen, est important pour assurer le maintien de l'appropriation des ODD.

En Guinée, les Ministères du Plan et de la Coopération sont chargés de coordonner la mise en œuvre et le suivi des ODD. Un dispositif de concertation Gouvernement/PTF existe pour les besoins de suivi du PNDES y compris l'atteinte des ODD.

Le Point Focal ODD relève du Ministère de la Coopération et de l'intégration africaine et est appuyé par un Comité Technique de Suivi (CTS) sous la tutelle de ces Ministères. Cet organe technique est appuyé par huit Groupes Thématiques de Dialogue (GTD). Ces derniers sont composés de responsables des ministères clés et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Pour assurer l'appropriation et faciliter le suivi, des Bureaux Stratégies et Développement (BSD) existent au niveau des Ministères, et des Cellules de Suivi et Evaluation ont été mises en place au niveau des Régions/Préfectures.

### **➤ La mise en œuvre de l'agenda 2030**

Suite à l'adhésion de la Guinée à l'agenda 2030 des ODD, les autorités du pays au plus haut niveau ont engagé un processus d'actualisation du cadre de planification national en alignant la vision 2040 et le PNDES2016-2020 sur le nouvel agenda de développement 2030. Le Gouvernement est notamment conscient que la mise en œuvre des ODD est un énorme défi et que pour le réussir, il est non seulement nécessaire de mieux faire connaître les ODD et le New Deal par tous les acteurs au niveau central et déconcentré, la Société civile et le Secteur privé, mais aussi de partager les cadres et stratégies optimum permettant de les atteindre.

Pour permettre à la Guinée d'accélérer sa transformation économique et sociale durable, l'accent a été mis sur la sensibilisation et l'appropriation pour que la Société civile et les autres acteurs à la base jouent, aux côtés du Gouvernement et du Secteur privé, un rôle de premier plan dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des ODD (Cf. Encadré ci-dessous).

La Guinée est partie prenante de ladynamique de renforcement de l'Etat et de consolidation de la paix en tant que pays Fragile. En effet, même si le pays n'est pas en situation de conflit et n'a pas connu, depuis son indépendance en 1958, une guerre civile, la Guinée a un passé lourd qui a fragilisé l'Etat et le tissu social.

Pour répondre au souci de consolidation de la paix et de Renforcement de l'Etat, dont le pays a tant besoin pour asseoir un développement économique et social durable, le Gouvernement a souscrit à L'Accord de Partenariat de Busan en 2011. Cet Accord présente les bases d'un nouveau partenariat mondial pour l'efficacité de l'aide et intègre la problématique du développement durable avec une attention particulière dans les pays en situation de conflit et de fragilité à travers le New Deal pour l'engagement international dans les Etats fragiles. Ce concept est perçu par les dirigeants comme étant la nouvelle donne pour sortir de la fragilité et promouvoir une administration de développement.

En outre, le New Deal à travers ses cinq piliers, ou 5 Objectifs de Consolidation de la paix et de Renforcement de l'Etat (Politique inclusive ; Sécurité ; Justice ; Bases économiques et Revenus et Services) est considéré par le Gouvernement comme un cadre accélérateur de l'atteinte des objectifs du nouveau plan national de développement et social ainsi que la mise en œuvre des ODD.

#### **Encadré 1 : L'atelier régional de vulgarisation des ODD et du New Deal**

L'atelier régional de vulgarisation des ODD et du New Deal auprès de la Société civile des régions de la Haute Guinée et de la Guinée Forestière s'est tenu les 11 et 12 octobre 2017 dans la salle de conférence du CREDEZ à N'Zérékoré. Il est organisé par le PNUD sous le leadership du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale et fait suite à un atelier similaire organisé en juin 2017 à Kindia au bénéfice de la Société civile des régions de Basse et Moyenne Guinée.

L'objectif général de ces ateliers sont de populariser les ODD et le New deal en Haute Guinée et en Guinée Forestière dans le contexte de mise en œuvre du PNDES et de la Vision Guinée 2040.

Plus spécifiquement, ils visent à :

- Partager les ODD et sensibiliser les administrateurs régionaux et préfectoraux, la société civile et le secteur privé local sur les enjeux et défis liés à mise en œuvre des ODD, du New Deal et des résultats du rapport d'évaluation sur la fragilité du pays ;
- Identifier les meilleures stratégies d'intégration des ODD et des résultats d'évaluation de la fragilité dans les plans régionaux de développement ;
- Recueillir des propositions de plans d'action des ONG pour leur participation active dans le processus de popularisation et de mise en œuvre des ODD avec le New Deal comme cadre accélérateur.

L'atelier a réuni une soixantaine de participants issus des Organisations de la Société civile, du Secteur privé, du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, du PNUD ainsi que des Consultants sollicités pour la facilitation des travaux.

## ➤ Contribution des organisations de volontariat à la mise en œuvre des ODD

Le gouvernement guinéen contribue à un environnement favorable au développement du volontariat à travers une politique nationale qui a conduit à la mise en place d'une Agence Nationale de Volontariat Jeunesse en Guinée (ANVJ).

De même, des centaines d'associations guinéennes agréées par l'Etat contribuent à la mise en œuvre des projets de développement communautaire.

Enfin, les conditions de sécurité et l'hospitalité légendaire des populations guinéennes, font de la Guinée l'un des pays qui accueille le plus de volontaires internationaux en Afrique subsaharienne.

Le Volontariat occupe aujourd'hui une place importante dans le processus de développement en Guinée, où un grand nombre de volontaires sont sur le terrain et interviennent dans divers domaines auprès des communautés et dans de diverses structures. Nonobstant ce rôle capital que le volontariat joue, force est de constater qu'il est parfois négligé dans l'élaboration des plans de développement.

Les organisations de volontariat au niveau national et international ont des instruments de planification intégrant les objectifs de développement durable (ODD).

Toutes les organisations de volontariat national et international ont un plan stratégique décliné en plan d'action qui prend en compte l'agenda 2030 (ANVJ, France Volontaires).

▪

Toutes les organisations de volontariat national et international ont priorisé les cibles des ODD ayant trait au Rapport RNV 2018notre secteur pour les cinq prochaines années, notamment les ODD : 6, 7, 11, 12 et 17.

Les organisations internationales ont sensibilisé et impliqué les acteurs du secteur de volontariat au processus d'appropriation des objectifs de développement durable et de leurs cibles de domaine d'intervention.

### 3.2 Intégration des ODD dans les cadres nationaux de développement

La première étape de la contextualisation de l'Agenda 2030 porte sur la revue de son alignement, à savoir le degré de prise en compte des cibles des ODD dans les documents nationaux de planification. A cet effet et dans le cadre du processus de formulation du PNDES, le gouvernement de la Guinée avec l'appui du PNUD a mené une évaluation intégrée rapide du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP III) (2013-2015) ; et Plan quinquennal de développement socio-économique (PQ) (2011-2015) qui constituaient le cadre fondamental d'orientation politique et donc découlent les stratégies sectorielles.

Le tableau 1 ci-après présente les résultats de l'évaluation. Il en ressort que 77 cibles des ODD ont été priorisées sur 105 (excluant les 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les 19 cibles relatives au partenariat et les cible 14.6 et 14.7 qui ne s'appliquent pas aux pays en développement), soit un taux de 73,3%.

Au total, il y a une certaine intégration des cibles ODD dans le DSRP III et le PQ. Mais bien qu'il y ait un grand nombre de cibles qui y sont intégrées, des lacunes importantes demeurent et requièrent d'être corrigées.

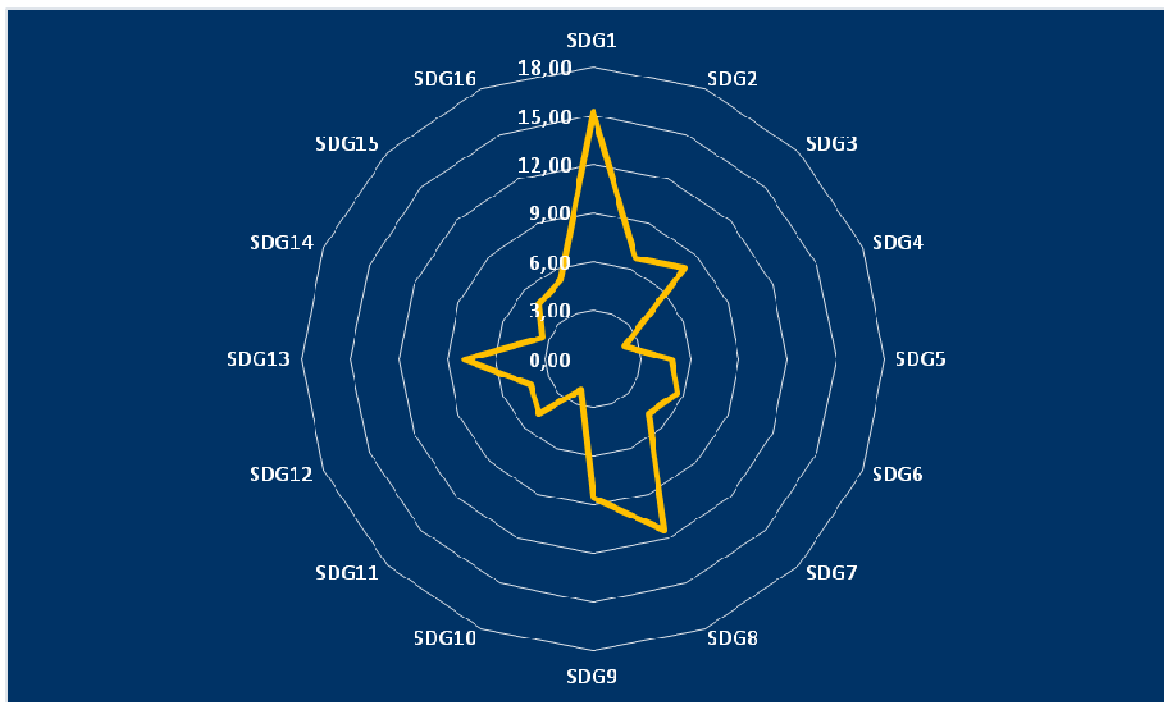
**Tableau 1- Degré d'alignement des ODD aux documents de planification**

ODD	# CIBLES CONSIDEREES	# CIBLES ALIGNEES	% Alignement
Pauvreté	5	5	100%
Faim	5	4	80%

ODD	# CIBLES CONSIDEREES	# CIBLES ALIGNEES	% Alignement
Sante	9	6	67%
Education	7	3	43%
Genre	6	5	80%
Eau Assainissement	6	4	67%
Energie	3	3	100%
Croissance travail décent	10	8	80%
Industrie, Innovation, et Infrastructure	5	5	100%
Inégalités	7	3	43%
Urbanisation durable	7	5	71%
Consommation et Production durables	8	6	75%
Changement climatique	3	3	100%
Ressources halieutiques	5	4	80%
Ressources terrestres	9	7	78%
Paix, Justice, institutions	10	8	80%
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>77</b>	<b>73.3%</b>

Le graphique qui suit montre le pourcentage des cibles par ODD qui ont été prise en compte dans le DSRP III et le PQ. On note que la couverture des cibles n'est pas régulière : la couverture la plus importante, avec 15% pour cent correspond à l'ODD 1 suivi de l'ODD 8 avec presque 12% pour cent de couverture des cibles. En outre, les ODD 10 (inégalités) et 4 sur l'éducation ont une couverture des cibles de 2 % pour cent.

**Graphique 1 – Intégration des cibles ODD dans les documents de planification**



➤ **PNDES 2016- 2020**

Les autorités guinéennes ont élaboré un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020, après l’expiration du Plan Quinquennal 2011-2015 et du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2013-2015.

Le PNDES est le cadre fédérateur des stratégies thématiques et sectorielles en cours de validité. Il assure la synergie de toutes ces stratégies dans la perspective d’une meilleure coordination de l’action publique au cours de la période, et de plus d’efficacité en termes de résultats du développement.

De la même façon, le Plan stratégique de Réformes des Finances Publiques (PREFIP), le Programme de Réformes de l’Etat et de Modernisation de l’Administration (PREMA), la Stratégie de Promotion des Investissements ainsi que la Stratégie de Développement du Secteur Privé (SDSP), la Stratégie Nationale pour la Diversité Biologique pour la mise en œuvre des objectifs d’Aichi en Guinée (SNDB), la Politique Nationale de Protection Sociale, tout en étant des composantes du PNDES, sont des cadres d’orientation des actions du Plan dans leurs domaines respectifs. Le Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (PASANDAD) 2017-2020, compte tenu de son caractère multisectoriel et multidimensionnel, est également une partie intégrante du PNDES en tant qu’à la fois, cadre d’orientation et d’opérationnalisation. Ces différentes stratégies/programmes, ont pour vocation de concourir à l’atteinte des résultats aux différents niveaux de déclinaison du PNDES.

A cet égard, après une évaluation du PNDES pour savoir le degré de prise en compte des cibles des ODD, le tableau suivant montre les résultats de l’évaluation<sup>3</sup>. Il en ressort que 72cibles ODD ont été priorisées sur 169, soit un taux de 43%. Et si on excluant les 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre et les cible

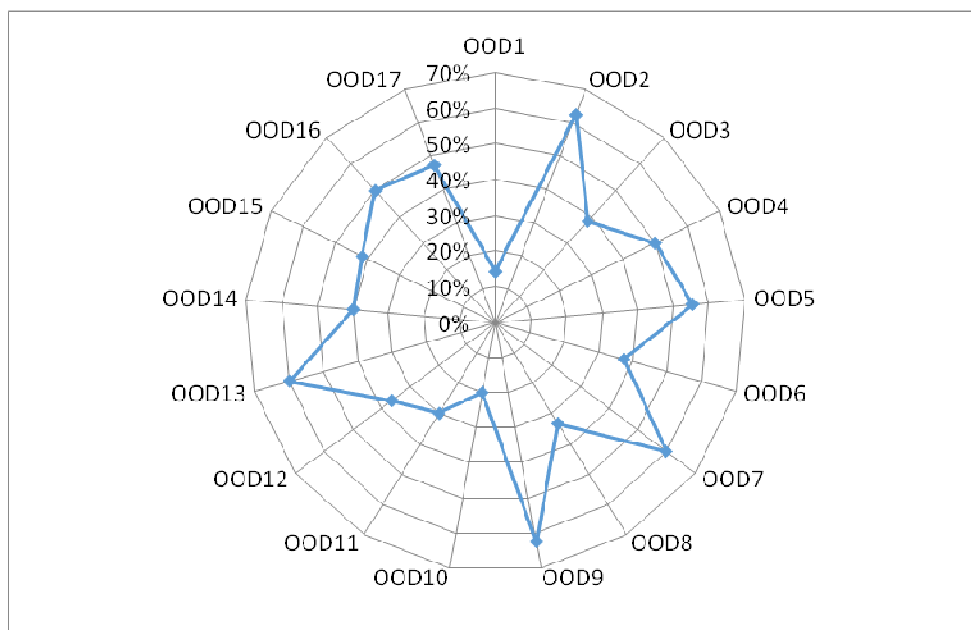
<sup>3</sup> Evaluation faite par le Consultant PNUD sur la base du rapport PNDES 2016- 2020 (Tome 1).

14.6 et 14.7 qui ne s'appliquent pas aux pays en développement, il s'avère que 72 cibles ODD ont été priorisées sur 124, soit un taux de 58%.

Au total, il y a une certaine intégration des cibles ODD dans le PNDES 2016- 2020. Mais bien qu'il y ait un grand nombre de cibles qui y sont intégrées, des lacunes importantes demeurent et requièrent d'être corrigées.

Le graphique qui suit montre le pourcentage des cibles par ODD qui ont été prises en compte dans le PNDES 2016- 2020. On note que la couverture des cibles n'est pas régulière : la couverture la plus importante, avec 63 pour cent correspond à ODD 2 suivi par les ODD 7 et 12 avec presque 60 pour cent de couverture des cibles. Les ODD 1 sur la pauvreté et 10 (inégalités) ont respectivement une couverture des cibles de 14 et 20 pour cent.

**Graphique 2 – Intégration des cibles ODD dans le PNDES 2016- 2020**



➤ **Faible intersectoralité**

La pauvreté qui avait reculé de 63 pour cent en 1994 à 49 % en 2002, a augmenté ces dernières années jusque 55 % en 2012. La crise de la maladie à virus Ebola (MVE) en 2014-2015 a lourdement impacté le pays pas seulement en termes de souffrance et des pertes en vies humaines mais aussi en termes de la croissance économique qui a été négative en 2014 et proche de zéro en 2015. Des pertes de recettes fiscales de 160 millions des dollars américaines et des pertes d'emplois ont été également avec une incidence négative sur la pauvreté. Le pays devra donc consentir des efforts conséquents afin d'inverser la tendance à la hausse et éradiquer la pauvreté.

L'analyse RIA montre qu'il n'y a pas des liens intersectoriels entre la pauvreté et la santé et l'éducation ce qui suggère un manque de sensibilité au caractère multidimensionnel de la pauvreté. En outre, l'analyse indique une lacune en termes de liens entre la pauvreté et le développement rural et le genre. Or les données disponibles y compris dans le cadre de la mise en œuvre des OMD, indiquent de fortes disparités spatiales entre le milieu urbain et rural, et entre hommes et femmes.

En ce qui concerne l'ODD 2 sur l'élimination de la faim, l'évaluation RIA montre des références aux cibles ODD dans les secteurs de planification liée à l'environnement, le développement rural et l'alimentation et nutrition. Des enquêtes menées conjointement par le PAM, le FIDA et la FAO en mai 2015

pour déterminer les effets de la MVE dans la sécurité alimentaire indiquent qu'environ 1 900 000 personnes sont en insécurité alimentaire en Guinée dont 59 000 en insécurité alimentaire sévère. Il faut noter que l'insécurité alimentaire touche l'ensemble de la population –pas seulement les zones affectées par la MVE– avec des variations régionales importantes. Des analyses faites par la FAO montrent également des problèmes importants de malnutrition parmi les enfants de moins de cinq ans et des disparités entre le milieu urbain et rural, ce dernier étant le plus touché.

En relation à l'ODD 3 sur la santé, l'analyse RIA a fait ressortir que la cible 3.4 sur les maladies non-transmissibles n'est pas prise en compte. Il serait utile d'évaluer la pertinence de cette cible au niveau du pays à la lumière des données de santé et d'autres informations. Par exemple, le profil santé de l'OMS pour la Guinée montre que 12 pour cent des décès (tous âges confondus) sont dus aux maladies cardiovasculaires. Au-delà de l'évaluation des cibles 'oubliées', la mise en œuvre des ODD en Guinée devra prendre en compte les faiblesses du système national de santé que la MVE a mis en évidence. En effet, au dépit des progrès importants dans la période des OMD, le pays n'a pas atteint les cibles à 2015 liées à la santé. Le rapport national de suivi des OMD 2014 explique que « la performance insuffisante du système de santé est marquée par : (i) la distribution du personnel très défavorable au milieu rural ; (ii) l'absence de normes et procédure de qualité des services ; (iii) la quasi-inexistence du système de contrôle, de suivi et d'évaluation ; (iv) des contraintes d'ordre financier. Il en résulte des services peu accessibles et de faible qualité, notamment en zone rurale ». Selon le même rapport, le paludisme est la première cause de morbidité et mortalité dans le pays.

Aussi, l'analyse RIA montre une très faible couverture des cibles relatives à l'ODD 4 sur l'éducation. Le pays fait face aux défis significatifs en matière tant d'accès comme de qualité de l'éducation. L'éducation et le développement des compétences sont fondamentaux néanmoins, pour soutenir la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement humain.

Selon des données de l'OCDE, la Guinée se trouve parmi les 8 pays (78 sur 86) ayant les plus grandes disparités entre les femmes et les hommes dans l'espace non-OCDE, avec un indice de genre de 0,439 (Indice SIGI de l'OCDE). En plus, ces disparités se sont accrues entre 2009 et 2012. Ces données soulignent l'importance et la pertinence de l'ODD 5 pour le Guinée dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

L'analyse RIA indique une couverture des cibles liées aux ODD 8 (croissance et emplois décents) et 9 (infrastructure et industrialisation inclusive). Parmi les cibles de l'ODD 8 qui ne sont pas prises en compte on trouve la cible 8.7 relative au travail forcé et le travail des enfants. Or les résultats de l'enquête nationale sur le travail des enfants de 2010 indiquent que 43% des enfants sont économiquement occupés et 40,1% sont astreints à des travaux à abolir. Parmi les enfants économiquement occupés, 93,2% sont astreints à des travaux à abolir, soit 1 427 778 enfants de 5 à 17 ans.

L'analyse RIA montre une faible couverture des cibles de l'ODD 10 sur les inégalités dans le DSRP III, le PQ et le PNDES. Ce résultat est inquiétant compte tenu du profil de pauvreté et des disparités de genre, spatiales et d'autres qui caractérise le pays. Au-delà de ces lacunes, le RIA suggère un manque très marqué des liens intersectoriels.

Pour ce qui concerne les ODD dits liés à la « Planète » -ODD 12 à 15– on note une couverture relative des cibles. L'analyse montre par contre le besoin de renforcer les liens intersectoriels. Aucune stratégie nationale n'établit de liens entre le développement rural et la gestion des écosystèmes terrestres ou entre l'alimentation et nutrition d'une part, et la production et consommation durables, les changements climatiques, la gestion des écosystèmes marines ou terrestres, d'autre part. Il manque également les liens entre la gouvernance et les ODD 14 et 15 même si le contrôle et l'application des mesures de gestion durable et des institutions fortes sont indispensables pour la réalisation de ces ODD. La mise en œuvre efficace des ODD passera par l'identification de ces liens et la formulation des politiques et stratégies cohérentes pour leur prise en compte.

En relation avec l'ODD 16, l'analyse montre l'absence des liens avec d'autres secteurs de planification. Donc la gouvernance est comprise en isolement d'autres thématiques du développement. Or il est probable que des liens puissent être établis avec tous les ODD compte tenu du caractère transversal de la gouvernance. Finalement, l'analyse RIA montre que ces documents de planification incluent très peu d'indicateurs. On trouve une référence dans le DSRP III aux besoins de renforcer des capacités du système statistique national. Effectivement, la portée de l'Agenda 2030 et les ODD posent des défis additionnels en matière de la production, collecte et analyse des données.

### **3.3 Ne laisser personne pour compte**

En Guinée, en dépit de l'égalité pour tous, reconnue par la Constitution, la femme est victime d'un statut que lui a conféré la société traditionnelle (règles coutumières et règles religieuses) qui définit les repères habituels, les mœurs, usages et coutumes, les places et les rôles respectifs pour les hommes et les femmes. Ces jugements de valeur sont de nos jours inappropriés compte tenu de l'évolution de la société guinéenne vers une véritable parité des opportunités et résultats entre hommes et femmes.

Les contraintes sexo-spécifiques en matière de développement socio-économique auxquelles les femmes font face peuvent se résumer comme suit : (i) un accès limité aux services financiers ; (ii) un faible accès aux réseaux d'affaires locaux et surtout internationaux ; (iii) une plus faible probabilité de bénéficier de formations, notamment en matière de management et de gestion financière ; (iv) pilier de la cellule familiale, tout en gagnant moins que les hommes, les femmes supportent et assument des charges financières et sociales plus importantes au niveau des ménages; (v) le faible niveau de structuration/organisation des femmes autour de leurs activités porteuses de croissance, soutenant l'émergence et la consolidation du leadership féminin et (vi) la faible représentation politique des femmes et le faible niveau d'éducation constituent un handicap fondamental à l'expression de leurs intérêts dans l'espace public et privé.

Pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, plusieurs mesures ont été entreprises. Parmi ces mesures, on peut citer la mise en œuvre du projet d'appui à la promotion du genre, dont l'objectif fondamental est de lutter contre les disparités entre les sexes et dont les principaux acquis sont l'élaboration et l'adoption d'une Politique Nationale du Genre assortie de son plan d'action stratégique de mise en œuvre, et la mise en place des cellules genre dans les départements ministériels.

A cela, il faut ajouter d'autres importantes initiatives prises au cours de la période à savoir : le Projet d'Appui à la Promotion du Genre, le Programme pour la Santé Maternelle et Infantile (PROSMI), le Fonds d'Appui aux activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes, la Politique Nationale pour la Scolarisation de la Jeune Fille.

Par ailleurs, il faut noter que les femmes continuent d'être sous représentées dans la vie publique et politique ainsi qu'aux postes de décision.

#### **➤ Équité et réduction des inégalités**

Suivant ce principe directeur, d'une part, la réduction des inégalités sociales et régionales sera l'un des fils conducteurs déterminants dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNDES. Ce principe recommande la prise en compte du genre et des spécificités régionales pour plus d'équité spatiale et de cohésion sociale. Ce qui exige la valorisation des potentialités régionales, le développement des capacités de résilience des couches sociales les plus vulnérables et la bonne gouvernance.

L'équité intergénérationnelle est aussi un des principes du PNDES. Ce principe recommande la préservation du capital naturel pour les générations futures par l'adoption de modes de consommation et de production durables, ainsi que par la protection des écosystèmes marins et terrestres. Ainsi, en vertu de ce principe directeur, chaque acteur intervenant dans la mise en œuvre du PNDES devra tenir compte de la nécessité que les impacts de ses actions doivent être inclusifs et durables.

### **3.4 Mécanismes institutionnels**

L'examen constant des objectifs et des cibles par les acteurs nationaux ainsi que l'implication conséquente de toutes les parties prenantes, notamment par le biais des mécanismes de suivi et d'examen, est important pour le maintien de l'appropriation des ODD.



En Guinée, la transcription en progrès économique et social de la vision des autorités pour la transformation du pays est entravée par un déficit systémique de capacités de l'administration et une mise en œuvre fragmentée et faiblement coordonnée des décisions et actions.

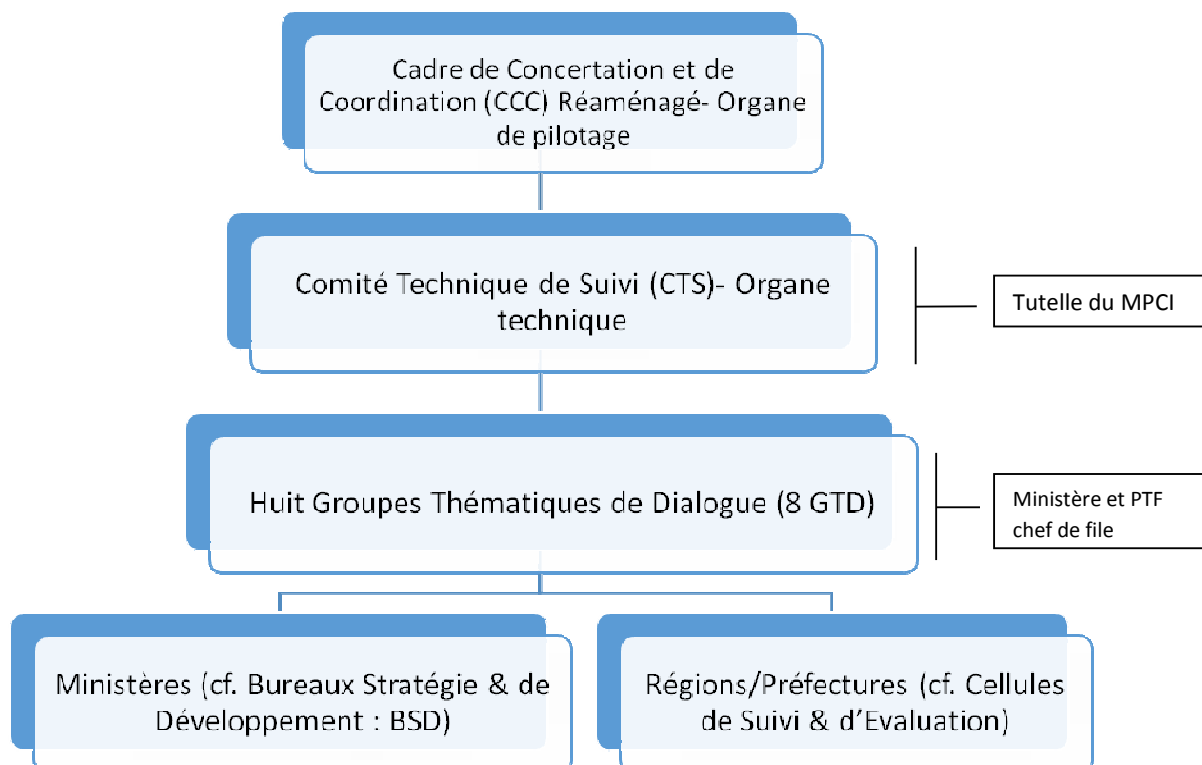
Par ailleurs, les partenariats multipartites seront essentiels pour mobiliser et partager les connaissances, l'expertise, les technologies et les ressources financières nécessaires à la réalisation des ODD. La coordination entre les institutions concernées sera cruciale.

Dans ce contexte, le Gouvernement Guinéen a mis en place un Dispositif Institutionnel de Suivi et Evaluation (DISE), qui a pour mission de formaliser et d'animer le dialogue avec toutes les parties prenantes, sur la performance des actions de développement inscrites au PNDES, conformément aux principes directeurs du Plan que sont : (i) le leadership national, (ii) la solidarité et le partenariat, (iii) la gestion axée sur les résultats, (iv) la coordination proactive, (v) l'équité et la réduction des inégalités.

Le dispositif comprend les instances ci-après :

- le Cadre de Concertation et de Coordination (CCC) ;
- le Comité Technique de Suivi (CTS) ;
- les Huit Groupes Thématiques de Dialogue (GTD) ;
- les Bureaux de Stratégie et de Développement des ministères ;
- les Cellules régionales et préfectorales de suivi et d'évaluation.

**Graphique 3: Mécanismes actuels de coordination institutionnelle**



### 3.5 ODD et Fragilité

Le Gouvernement guinéen avec l'appui du PNUD a conduit sur une base participative et inclusive une évaluation de la fragilité avec l'implication des acteurs de développement dont la société civile et le secteur privé.

Ce diagnostic a notamment révélé que la fragilité de l'Etat est source d'inefficacité dans maints domaines de la vie publique. Ainsi, la primauté du droit est mise à mal par la faible application, voire la violation des lois et des règlements. La corruption, l'opacité et l'impunité font obstacles aux principes de responsabilité, de transparence et de redevabilité. La faiblesse des capacités à tous les niveaux affecte l'efficacité et l'efficience de l'action publique tant dans l'exercice des fonctions régaliennes de l'Etat, dans la gestion des politiques et des réformes structurelles, que dans le pilotage du développement.

**Sur la base de ce diagnostic, le Gouvernement a pris conscience de la** relation de cause à effet réciproque entre fragilité et niveau de développement durable (DD). D'un côté, l'état de fragilité peut amoindrir les résultats des efforts de DD et accroître la paupérisation de la population, et de l'autre, le DD contribue à une réduction de la fragilité.

En conséquence, le Gouvernement guinéen a entamé la mise en œuvre du New Deal comme cadre accélérateur de l'atteinte des ODD dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES.

A cet égard, de nombreux défis ont été identifiés et restent à relever pour le maintien de la paix et le renforcement de des institutions étatiques. Il s'agit entre autres de :

- la lutte contre l'impunité et la corruption et l'amélioration de la gouvernance;
- l'accroissement et l'amélioration du capital humain;
- la réduction des inégalités;
- l'adoption de modes de consommation et de production durables;
- la protection sociale et l'accès aux services sociaux de base;
- le rétablissement de la confiance entre les administrateurs et les administrés tant au niveau central que déconcentré et décentralisé ;
- le renforcement des capacités de l'administration publique ;
- la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur privé ;
- le renforcement des capacités de la société civile ;
- le renforcement du cadre de planification nationale et le suivi et évaluation des politiques publiques ainsi que des programmes et projets de développement ;
- la faible diversification économique et la nécessité d'utiliser les ressources minières pour développer les autres secteurs (agriculture) ;
- le renforcement des capacités de collecte, de traitement et de diffusion des données des différents acteurs du Système Statistique National ;
- le faible contenu en emplois des activités économiques actuelles ;
- la difficulté d'accès aux financements nécessaires à la relance de l'économie locale et au développement décentralisé.

#### **Encadré 2 : Renforcement des capacités pour la réduction de la fragilité et l'accélération de l'atteinte des ODD**

La Guinée s'est dotée d'une vision à l'horizon 2040 et d'un PNDES 2016/2020 qui ont pour objectifs

de réaliser l'émergence et la prospérité inclusive.

La formulation de ces deux stratégies s'est appuyée sur les ODD ainsi que sur l'initiative New Deal en faveur des Etats Fragiles.

Les autorités sont cependant conscientes des principaux défis de capacités qui pourraient entraver la concrétisation des ambitions de développement.

Ainsi, bien que plusieurs initiatives de renforcement des capacités aient été conduites en Guinée depuis les années 90s, l'exécution des projets de développement dans le pays continue à être handicapée par d'importants dysfonctionnements organisationnels et des faiblesses institutionnelles à plusieurs niveaux.

Cette situation limite la portée des stratégies mises en œuvre. Sa persistance constitue un goulot d'étranglement à la transformation structurelle de l'économie tout comme elle permet de comprendre les raisons pour lesquelles la Guinée n'a pas réussi à mettre en œuvre les investissements et le savoir-faire nécessaire à la valorisation des ressources naturelles abondantes et diversifiées dont elle dispose.

Face à cette situation, il est suggéré que le Gouvernement guinéen impulse fortement une dynamique globale de renforcement des capacités de gestion du développement. Cette dynamique devra inscrire le renforcement des capacités dans une perspective pluriannuelle aux moyens d'un cadre d'action cohérent, d'un partenariat efficace et d'une sélectivité dans les modalités d'intervention.

Le mode opératoire devant sous-tendre cette orientation ne sera pas une succession ou une juxtaposition d'actions éphémères et isolées, mais plutôt, une combinaison d'actions bien coordonnées et de longue haleine à conduire méthodiquement à l'aide d'outils de programmation appropriés. Sa mise en œuvre s'appuiera sur des partenariats innovants en harmonie avec le principe de redevabilité mutuelle et les principes du New Deal de consolidation des institutions de l'Etat et de renforcement de la paix sociale.

Des volets prioritaires d'intervention porteraient sur :

- (I) gestion stratégique, recadrage institutionnel et capacités managériales ;
- (II) formation, qualification et professionnalisation des ressources humaines ;
- (III) coordination des politiques de développement et de l'aide ;
- (IV) maîtrise du suivi évaluation et développement de la culture des résultats et de l'évaluation des politiques publiques ;
- (V) partenariats innovants entre Etat, collectivités décentralisées, société civile et secteur privé ;
- (VI) développement de systèmes statistiques fiables et soutenables.

## IV. Progrès sur les objectifs et les cibles

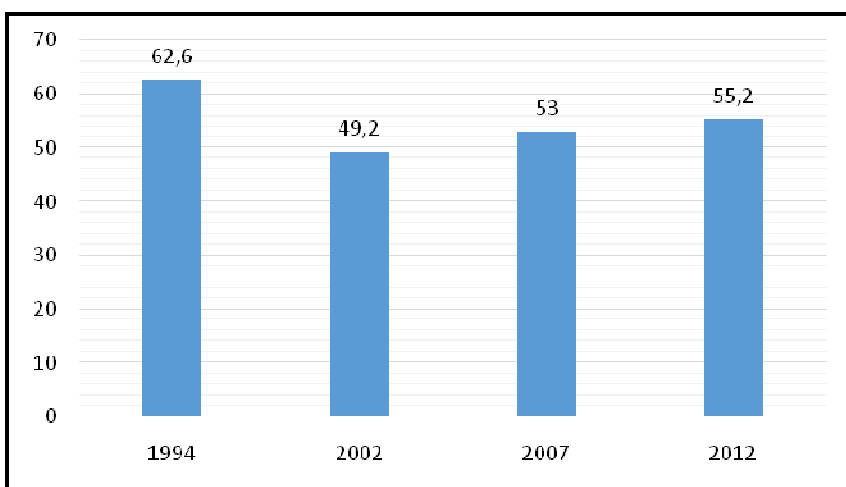
### 4.1 Lutte contre la pauvreté et la faim

Entre 2002 et 2015, la Guinée a mis en œuvre trois documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) : DSRP 1 (2002-2006), DSRP 2 (2007-2010) prorogé pour la période 2011-2012 et DSRP 3 (2013-2015). Ces DSRP ont servi de cadre d'opérationnalisation des OMD dans le pays et ont visé pour l'essentiel la mise en place d'un cadre propice à la création des richesses (accélération de la croissance économique) et la lutte contre la pauvreté : création d'opportunités et de revenus pour tous et amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base.

#### Un bilan mitigé des programmes de lutte contre la pauvreté

En dépit de cette priorité accordée à la lutte contre la pauvreté, le bilan des différentes interventions reste mitigé. En effet, si la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté avait enregistré une baisse relativement importante sur la période 1994-2002(13 points de pourcentage en huit ans), passant de 63,6 % à 49,2 % sur cette période, celle-ci va croissant depuis 2002. Ainsi, depuis 2007, les enquêtes réalisées ont montré que plus de la moitié des Guinéens vivaient au-dessous du seuil national de pauvreté (53 % en 2007 et 55,2 % en 2012).

**Graphique 4 : Évolution de la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national entre 1994 et 2012**



**Sources :** EIBEP 1994 ; QUIBB 2002 ; ELEP 2007, 2012

Par ailleurs, d'après les résultats de l'enquête sur la pauvreté de 2012, la pauvreté est nettement plus prononcée en milieu rural (65 % contre 35 % en milieu urbain et quatre pauvres sur cinq vivent en milieu rural) mais elle connaît une forte progression en milieu urbain. En effet, le taux de pauvreté y a plus que doublé entre 1994 et 2012 (17,5 % en 1994 et 35,4 % en 2012) et l'écart entre les taux de pauvreté urbain et rural, qui était de 55 points de pourcentage en 1994, a été réduit à 30 points de pourcentage en 2012. L'exode rural, la forte augmentation des prix des denrées alimentaires, notamment le riz<sup>4</sup>, l'augmentation du chômage des jeunes dû au faible développement de l'activité économique et la prédominance des emplois informels moins rémunérateurs seraient, entre autres, les causes de l'aggravation de la pauvreté en milieu urbain.

Ainsi, sous l'effet d'une forte croissance démographique combinée à la crise économique que le pays a traversée dans les années 2000, le nombre de pauvres est passé de 5,1 millions de personnes en 2007 à 6,2 millions d'individus en 2012.

<sup>4</sup> Banque mondiale - Wodon et al. (2009) : une augmentation des prix du riz de 25% en Guinée entraînerait une aggravation de 3 points de pauvreté en milieu urbain et un point en milieu rural.

Tout semble indiquer que la pauvreté a augmenté depuis 2012, sous l'effet de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la maladie à virus Ébola (2014-2015) et de la stagnation de l'activité économique qui s'en est suivie et qui a durement frappé l'économie du pays.

Les résultats de l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté réalisée à partir des données du RGPH3 (2014) semblent accréditer cette thèse. En effet, d'après ces données, l'incidence de la pauvreté<sup>5</sup> serait de 68,7 % (33,1 % en milieu urbain contre 87,7 % en milieu rural) en 2014. Les données de l'enquête sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages, en cours de préparation par l'Institut National de la Statistique, apporteront un éclairage sur le sujet d'ici la fin de l'année 2018.

### **Accès aux systèmes de protection sociale**

La Guinée dispose d'un système de protection sociale<sup>6</sup> dont les prestations et allocations sont exclusivement réservées aux employés du secteur formel. Du fait de la particularité du marché de l'emploi en Guinée (dominé à 95 % par le secteur informel), ce système ne bénéficie qu'à une frange relativement réduite de la population et donc contribue peu à la lutte contre la pauvreté. En effet, moins de 3 % de la population guinéenne est couverte par une protection sociale.

Par ailleurs, le système existant, en plus d'être très peu représentatif, est confronté à d'énormes défis en matière de gestion interne, de financement et de revalorisation des allocations et prestations pour ses membres.

D'autres formes de protection sociale existent également dans le pays, bien que relativement marginales. Tout d'abord, il convient de souligner que depuis la libéralisation de l'économie guinéenne, des sociétés d'assurances se sont installées dans certaines villes guinéennes et couvrent les risques maladie mais seulement pour les particuliers nantis.

Les mutuelles de santé constituent une autre forme de protection sociale actuellement utilisée. En effet, plusieurs mutuelles de santé ont été créées en Guinée, la plupart de ces dernières ne sont plus fonctionnelles de nos jours en raison de difficultés liées essentiellement à la gestion. Celles qui continuent à fonctionner comptent très peu d'adhérents. Les mutuelles peuvent pourtant présenter l'avantage d'être plus facilement et plus rapidement mises en place, mais elles devront à terme être intégrées dans le cadre général de l'Assurance Maladie.

En Guinée, la mutualisation du risque maladie est nécessaire car l'extension de l'assurance maladie ne sera pas suffisante pour couvrir la majeure partie de la population compte tenu du poids très élevé du secteur informel.

Quelques initiatives récemment expérimentées sont également à saluer. La première est celle prise par le Gouvernement, en collaboration avec la Banque Mondiale, sur la mise en place d'un Groupe national de Protection sociale et d'un Projet "Filets Sociaux Productifs". Le projet "Filets Sociaux Productifs", mis en place en 2012 et doté d'un budget de 25 millions de dollars, vise à offrir un soutien en termes de revenus aux groupes vulnérables et de poser les fondations d'une stratégie de filets de sécurité sociale en testant certains des éléments nécessaires pour un système plus étendu. Il comporte les trois composantes suivantes : (i) un programme de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre et le développement de l'autonomie fonctionnelle dans les zones urbaines ciblant les jeunes pour construire, réhabiliter et entretenir les infrastructures urbaines essentielles et créer de l'emploi à court terme ; (ii) un programme pilote de transfert monétaire pour améliorer le capital humain dans les zones rurales pauvres confrontées à l'insécurité alimentaire ; et (iii) le renforcement des capacités et des institutions et la gestion de projet visant à aider les unités d'exploitation du programme à développer les éléments essentiels d'une stratégie de protection sociale.

---

<sup>5</sup> La méthodologie utilisée lors du RGPH3 est basée sur les conditions de vie des ménages (habitat, commodités et biens d'équipements possédés par les ménages) alors que les enquêtes sur la pauvreté utilisent une approche plutôt monétaire (dépenses de consommation des ménages).

<sup>6</sup> C'est la Caisse Nationale de la Sécurité sociale qui gère ce système.

En 2017, près de 7000 ménages (6977 exactement) ont reçu chacun un transfert monétaire non conditionnel destiné à être investi dans des activités génératrices de revenu qui engendreront des gains leur permettant de se prendre en charge. Aussi, 5076 ménages ont bénéficié la même année de montants en échange de travaux d'entretien, d'assainissement et de réhabilitation des ouvrages publics dans leur localité.

La deuxième initiative est la création, au sein du Ministère chargé des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, d'un Fonds de développement social et de solidarité en faveur des femmes, des jeunes, des vieilles personnes et des handicapés.

Par ailleurs, la Guinée vient de se doter de sa toute première politique nationale de protection sociale de l'histoire du pays. Ce document, validé en septembre 2016, est censé servir de base institutionnelle pour la lutte contre les chocs sociaux et pour l'amélioration des conditions de vie des populations. La validation de ce document augure d'une véritable couverture sociale en Guinée, avec l'accès effectif aux services sociaux de base dont l'éducation, la santé ou encore le logement. Cette première politique nationale de protection sociale, constituée d'un volet contributif et d'un non-contributif, se veut inclusive et durable.

La nouvelle politique ainsi mise en place s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de relance socioéconomique post-Ébola et dans la vision 2040 de la Guinée. Elle couvre à la fois les questions de protection de l'ensemble des populations en général, mais spécifiquement celles pauvres et vulnérables.

La mise en œuvre de cette politique devrait bénéficier de l'assistance financière des partenaires au développement et sa validation devrait enclencher un ensemble d'actions visant à pallier la vulnérabilité des populations, dans le sens de la sécurité sociale et d'une assistance qui offre des allocations en espèce ou en nature pour soutenir les plus démunis et leur accorder une grande autonomie.

Le mois d'avril 2018 a vu également l'élaboration d'un projet de loi sur la promotion et la protection des personnes handicapées, une couche vulnérable et très pauvre de la population.

En matière de protection sociale, la Guinée doit relever deux principaux défis. Tout d'abord, il est nécessaire d'étendre le système officiel actuellement existant aux bénéficiaires des régimes non contributifs tout en mettant en œuvre les réformes nécessaires afin de rendre ce système plus efficace et plus durable.

Le deuxième défi consiste à faire en sorte que la nouvelle politique de protection sociale soit opérationnelle, inclusive, efficace et durable pour les populations pauvres et vulnérables, afin de réduire les risques sociaux auxquels ces populations sont exposées, d'atténuer les conséquences éventuelles de l'avènement de ces risques, et d'aider les ménages qui les subissent à y faire face sans préjudices majeurs.

Actuellement, en Guinée, un nombre très important de personnes en dessous du seuil de pauvreté et appartenant à des catégories fragiles ne bénéficient pas d'accès à la protection sociale et auront une difficulté permanente d'accès aux services sociaux de base sans un appui et un encadrement de l'État. Le milieu rural et le secteur informel sont quasiment exclus de la protection sociale alors qu'ils concentrent l'écrasante majorité des actifs.

Les textes de lois en vigueur en matière de lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail sont méconnus et le secteur informel est ignoré dans le cadre de la prise en charge. La couverture de la protection sociale est très faible en ce qui concerne la prise en charge des travailleurs affectés et infectés.

## **Accès des populations aux services sociaux de base**

La pauvreté étant un phénomène multidimensionnel, son analyse sous le seul angle monétaire est en général insuffisante pour appréhender la réalité. En effet, l'accès à certains services et infrastructures sociaux (santé, éducation, eau, hygiène et assainissement) est très révélateur des conditions de vie d'une population. Ainsi, les indicateurs d'habitat et du cadre de vie traduisent plus directement le niveau des conditions de vie des populations et le fait pour les ménages de posséder un logement avec un toit ou des murs en matériaux définitifs est le reflet d'un certain confort. L'accès aux utilités publiques rend la vie plus facile, et l'eau potable en particulier est le vecteur d'une meilleure santé, tout comme les toilettes décentes. L'analyse des indicateurs liés à ces aspects sera abordée plus en détail dans les ODD dont ils relèvent plus spécifiquement.

## **Renforcement de la résilience et réduction de l'exposition aux phénomènes climatiques extrêmes**

La Guinée est un pays exposé de façon récurrente à des risques à la fois d'origine naturelle et anthropique.

Malgré les précipitations abondantes, la Guinée n'est pas sujette à des inondations de grande ampleur en raison de son relief et sa topographie. Sur la période 1990-2015, les inondations représentent cependant plus des trois quarts des catastrophes selon la base de données CRED EM-DAT, causant des pertes annuelles estimées à un peu moins de 18 millions de dollars US (CRED EM-DAT 2015).

La dégradation environnementale (principalement due à la déforestation) représente sans doute le défi le plus important. La Guinée serait parmi les 10 pays au monde dont le taux de déforestation aurait été le plus élevé en 2014, selon Global Forest Watch. Cette tendance lourde associée à un accroissement démographique élevé (2,6 % annuel) est et sera source d'augmentation de l'impact des phénomènes hydrométéorologiques. Le risque sismique, bien que peu fréquent, n'est pas à négliger en raison de son impact potentiel.

Dans ce contexte, et surtout dans le cadre du relèvement post-Ébola, le Gouvernement guinéen, avec l'appui des PTF, a doté le pays d'un cadre législatif, stratégique, institutionnel et opérationnel pour mieux se préparer et répondre aux crises dans le futur, et aussi pour prévenir que les risques potentiels se transforment en catastrophes.

Tirant les leçons de l'épidémie à virus Ébola et conscientes des risques de catastrophes liées aux phénomènes naturels extrêmes dans le pays, les autorités guinéennes ont mis en place, avec l'appui des PTF, un Programme national de renforcement des capacités en matière de résilience, réduction des risques et gestion des catastrophes.

À travers la mise en œuvre des actions prioritaires prévues dans ce programme national, la Guinée vise à parvenir à une réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteintes aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et d'atteintes aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises et des collectivités.

Pour atteindre ce but, la Guinée prévoit de renforcer les capacités de mise en œuvre des actions regroupées en quatre priorités : (i) la compréhension des risques de catastrophe, (ii) le renforcement de la gouvernance et des institutions pour la gestion des risques de catastrophe, (iii) l'investissement dans la résilience et (iv) le renforcement des capacités de préparation aux catastrophes, de réponse, de relèvement et de reconstruction.

Toutefois, la concrétisation de ce programme national peine à se réaliser. En effet, en août 2017, après une semaine d'intenses pluies sur la capitale guinéenne, un éboulement d'une décharge d'ordures en banlieue de Conakry a fait une dizaine de morts et plus de 100 blessés.

## **Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté**

La mise en œuvre du Plan de Développement économique et social (PNDES) 2016-2020 de la Guinée sera financée à hauteur de 30 % par l'État guinéen à travers le Budget national. Près du 50 % du budget de ce plan sera consacré au pilier 3 (amélioration du capital humain, création d'emplois décents et inclusion sociale des couches vulnérables). Ce qui signifie que la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté dépend encore fortement des appuis extérieurs.

### **Dépenses publiques consacrées aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables**

La Guinée est l'un des pays qui accordent peu de priorité budgétaire aux secteurs sociaux. Bien que les dépenses publiques en faveur des secteurs considérés comme prioritaires (formation, éducation et santé) aient augmenté de plus de 70 % sur la période 2010-2012, elles ne représentent que 42,3 % du total des dépenses et 10,2 % du PIB sur la même période.

## **4.2 Sécurité alimentaire**

La consommation alimentaire en Guinée est caractérisée par une bonne variété et sa diversité est globalement acceptable pour la majorité de la population. Les ménages ayant une pauvre consommation sont relativement peu nombreux (moins de 0,5 % du total). La consommation alimentaire semble s'être améliorée dans le pays et cela est imputable surtout à une disponibilité alimentaire accrue au niveau local.

En 2012, un peu moins d'un Guinéen sur cinq (18,2 %) avait un niveau de consommation en dessous du besoin minimum calorique quotidien (2 500 Kcal/personne). Cet indicateur a connu une légère baisse sur la période 1994-2007 (-1,9 point de pourcentage en moyenne par an) avant d'enregistrer une hausse relativement importante entre 2007 et 2012, passant de 12,3 % à 18,2 % sur cette période, soit un accroissement annuel moyen de 1,2 point de pourcentage. Il existait néanmoins de fortes disparités entre milieu urbain (7 %) et milieu rural (23,3 %) du point de vue de cet indicateur.

Entre 2005 et 2009, le taux de l'insécurité alimentaire a doublé en milieu rural guinéen, passant de 16 % sur cette période à 31 %. Les faibles rendements des cultures, la dégradation des terres, la faiblesse du pouvoir d'achat des populations et le manque de diversité des sources de revenus au sein des ménages notamment pauvres expliquent principalement cette hausse.

En dépit de son potentiel agricole élevé, la production alimentaire demeure faible en Guinée. Afin de satisfaire les besoins alimentaires de la population, le pays importe environ 300 000 tonnes de céréales par an.

En milieu urbain guinéen, la situation de la sécurité alimentaire est également préoccupante. En effet, dans les quartiers les plus pauvres de Conakry, la capitale, les ménages consacraient 61 % de leur revenu à la nourriture. L'augmentation des prix des denrées alimentaires a également affecté la qualité générale de la consommation de nourriture des ménages en milieu urbain<sup>7</sup>.

Entre 2009 et 2012, la consommation alimentaire s'est améliorée ainsi que la sécurité alimentaire des ménages. On passe d'un quart des ménages avec une consommation alimentaire pauvre en 2009 à un tiers en 2012 et à moins d'un pourcent en 2015. La détérioration de la sécurité alimentaire en Guinée entre 2009 et 2012 était due à des problèmes d'accès financier et physique à la nourriture, d'habitudes alimentaires inadéquates, de mauvaise gestion des revenus et des stocks alimentaires. Ces difficultés avaient poussé les ménages à vendre leurs produits agricoles au mauvais moment de l'année et à acheter la même marchandise à des prix nettement plus élevés plus tard.

Néanmoins, la situation semble s'être nettement améliorée depuis 2012. En effet, selon les résultats de la dernière enquête sur la sécurité alimentaire en Guinée (2015), le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire est de 17,6 % au niveau national. Ce taux est toutefois très variable d'une région à une autre, la

---

<sup>7</sup>Étude sur l'augmentation des cours des denrées alimentaires en milieu urbain, PAM, juin 2011



moitié des régions ayant une prévalence supérieure à 20 %. Les résultats de cette évaluation de la sécurité alimentaire montrent également que, en 2015, 1 900 000 personnes sont en insécurité alimentaire en Guinée dont 59 000 en insécurité alimentaire sévère. Les régions sont touchées à des degrés divers et sur les huit, six sont particulièrement affectées.

Depuis 2015, la situation a positivement évolué. En effet, la dernière évaluation est intervenue en pleine épidémie d'Ébola et la situation alimentaire observée alors pourrait être le résultat d'une situation atypique créée par l'épidémie. Cette situation se traduit par une offre et une disponibilité en céréales et en bétail caractérisées par une distorsion des circuits de commercialisation. Par rapport aux années antérieures, la demande locale et à l'exportation a fortement chuté favorisant une plus grande disponibilité dans les zones de production.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie d'Ébola, des villages entiers de la Guinée Forestière, de la Haute Guinée et de la Basse Guinée ont reçu une assistance alimentaire et non alimentaire : 7 % des ménages enquêtés ont reçu une assistance alimentaire durant les six mois ayant précédé l'enquête. Ce chiffre atteint 21 % à Nzérékoré, 12 % à Kindia, 8 % à Boké et 6 % à Kankan. Par rapport à 2009 et 2012, une réduction substantielle de l'insécurité alimentaire a été notée dans ces régions.

La dernière évaluation (2015) montre également qu'en Guinée, l'insécurité alimentaire est principalement un problème de revenu. En effet, l'insécurité alimentaire touche principalement les ménages qui dépendent de la transformation et de la vente de produits agricoles, de la vente de produits vivriers, de la vente de produits d'élevage et du salariat agricole. Dans ces groupes, la prévalence de l'insécurité alimentaire varie entre 26 % et 20 %. Cependant, l'insécurité alimentaire sévère touche uniquement, à hauteur de 1 % respectivement, ceux qui dépendent du salariat agricole, de la vente de produits vivriers et de la vente de produits d'élevage. Il s'agit d'une insécurité alimentaire chronique car les résultats de l'enquête de 2012 avaient identifié ces groupes comme étant les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire sévère.

### **Agriculture**

La Guinée dispose d'importantes potentialités pour le développement de son secteur agricole : 6,2 millions d'ha de surfaces agricoles utiles, une abondante pluviométrie (variant entre 1 200 et 4 200 mm par an), d'importantes réserves en eaux souterraines et en eaux de surface avec un réseau hydrographique de 6 500 km et 751 563 ha de terres irrigables dont seulement moins de 10 % (68 868 ha) sont actuellement aménagées.

En Guinée, le secteur agricole occupe plus de 80 % de la population et contribue à hauteur de 20 % au PIB. Cependant, l'agriculture est très peu mécanisée et fortement dépendante de la main d'œuvre humaine. Les exploitations agricoles sont essentiellement de type familial et de subsistance, avec la défriche brûlis comme système de culture dominant. Les principales productions céréalières sont le riz, le maïs, le sorgho et le fonio. Les informations disponibles montrent que le riz est de loin la plus importante production céréalière.

Pour améliorer la gestion des terres agricoles, le Service National des Ressources Foncières Rurales est en train d'élaborer une loi sur le foncier rural en vue, entre autres, de faciliter l'accès à la terre pour tous les acteurs sociaux des communautés rurale et urbaine. Par ailleurs, le Gouvernement a prévu l'élaboration de schémas et plans d'aménagement sur les terroirs concernés et l'établissement de cadastres pour sécuriser les périmètres aménagés et améliorer la fertilité des sols.

Le Service National des Sols (SENASOL), chargé de ces activités, a entrepris la réalisation de la carte de fertilité des terres et a conduit une caravane de formation et de sensibilisation des producteurs sur la fertilité des sols.

Des efforts sont entrepris pour la production et la disponibilité de semences de qualité, avec l'existence de quatre (4) centres semenciers fonctionnels, nécessitant cependant des réhabilitations.

En Guinée, les filières agricoles<sup>8</sup> restent peu productives et peu compétitives en raison de nombreuses contraintes notamment :

- au niveau structurel, du fait que l'agriculture guinéenne est dominée par des exploitations de type familial qui sont essentiellement de subsistance. La taille des exploitations varie de 0,5 à 3 hectares et le système de culture dominant est la défriche brûlis (90 % des exploitations). Ces exploitations sont faiblement équipées et ne disposent que de faibles ressources financières.
- le faible taux d'utilisation d'intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, semences améliorées) qui est l'un des plus bas de l'Afrique subsaharienne.
- la faible maîtrise de l'eau qui est une contrainte majeure pour l'intensification agricole. Sur un potentiel en terres irrigables de l'ordre de 700 000 ha, seulement 30 200 ha ont fait l'objet d'aménagement soit 9 % dont 8 500 ha de bas-fonds (20 %), 7700 ha de plaines intérieures (6 %), 2 500 ha de plaines d'arrière mangrove (3 %) et 11 500 ha de plaines de mangrove (10 %). Ces réalisations sont toutefois restées en deçà des besoins des producteurs.
- la faiblesse du système de commercialisation et d'exportation dont les principales causes sont : (i) l'absence de partenaires professionnels, (ii) le manque d'informations sur les marchés et les opportunités de marchés ; (iii) l'insuffisance des capacités de transformation, de stockage et de conservation des produits au niveau des grandes zones de production, à l'aéroport et au port de Conakry, (iv) les obstacles tarifaires et non tarifaires ; (v) les difficultés d'accès au crédit de commercialisation, (vi) l'enclavement des zones de production ;
- le faible niveau d'organisation et de professionnalisme des acteurs qui affectent la performance de toutes les activités le long des filières Agricoles (production commercialisation, transformation, transport, etc.).

Par ailleurs, des contraintes communes importantes existent, liées à l'accès au crédit et au foncier.

Cependant, la plupart des codes existants souffrent d'insuffisance de textes d'application. Ceux qui en disposent sont faiblement diffusés. Ces facteurs limitent fortement l'efficacité des différents codes régissant l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'environnement et la santé.

Sur le plan institutionnel, l'État dispose de plusieurs structures d'appui et d'encadrement pour prendre en charge tous les aspects liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant, ces structures se caractérisent par une insuffisance de ressources humaines qualifiées, une insuffisance de ressources matérielles et financières permettant d'exécuter leurs missions de manière efficiente et efficace.

En Guinée, la Politique Nationale de Développement Agricole version 2015 (PNDA) était jusqu'à une période récente le cadre de référence en matière d'intervention pour le développement agricole. La PNDA inclut la politique de développement de l'élevage, la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) et la Lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPDPA), la Politique Nationale de l'Environnement (PNE) et le Plan National d'Investissement pour l'Environnement.

Pour prendre en charge la problématique de la sécurité alimentaire, le Gouvernement a mis en œuvre, à travers la PNDA, le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire 2011-2015 (PNISA) en tant que composante du Programme Régional d'Investissement (PRIA) de la CEDEAO (ECOWAS)/PDDAA/NEPAD. Ce Programme est actuellement en cours de révision.

### **Pertes alimentaires**

Il n'existe pas d'informations spécifiques concernant les pertes alimentaires à l'échelle nationale. Ainsi, sur la base des taux standard concernant les pertes après récolte dans la région ou dans les pays en développement

---

<sup>8</sup> Ensemble des filières agro-sylvo pastorales et halieutiques

en général, les taux suivants sont utilisés: 15 % pour le riz et le maïs, 10 % pour les petites céréales et 25 % pour le manioc (taux incluant les pertes liées à la production, à la manutention et au stockage).

### Situation de la malnutrition des enfants

L'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans résulte à la fois, de l'histoire nutritionnelle (ancienne et récente) de l'enfant et des maladies ou infections qu'il a pu avoir. Il a un impact considérable sur leur morbidité, leur mortalité et leur développement physique et mental. C'est pourquoi il fait l'objet d'une attention particulière.

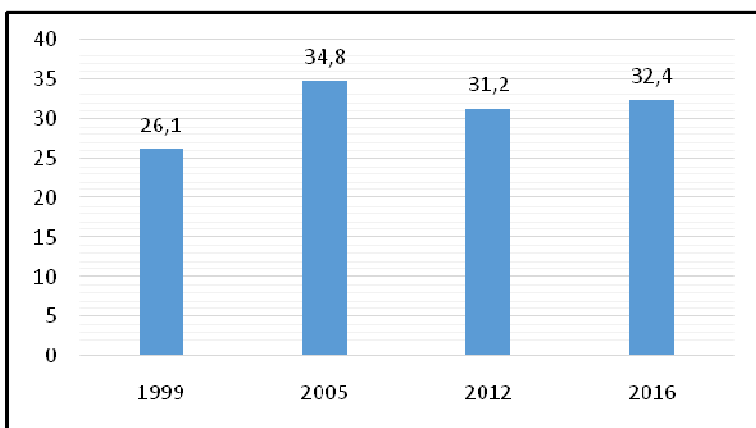
Quel que soit l'indicateur de malnutrition considéré, on note que la Guinée est encore loin des normes recommandées par l'OMS.

#### *Évolution de la malnutrition chronique*

La malnutrition chronique se traduit par une taille trop petite pour l'âge et correspond à un retard de croissance. Cette situation est généralement la conséquence d'une alimentation inadéquate et/ou de maladies infectieuses survenues pendant une période relativement longue ou qui se sont manifestées à plusieurs reprises. La taille-pour-âge est révélatrice de la qualité de l'environnement et, d'une manière générale, du niveau de développement socio-économique d'une population.

En 2016, près d'un enfant de moins de 5 ans sur trois (32,4 %) souffre de malnutrition chronique (c'est-à-dire a une taille insuffisante par rapport à son âge). Cette proportion est restée pratiquement stable depuis 2005 où elle était de 34,8 %. Le niveau de cet indicateur s'est détérioré en même temps que les conditions de vie des ménages car en 1999 il était de 26,1 %.

**Graphique 5 : Évolution de la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans entre 1999 et 2016**

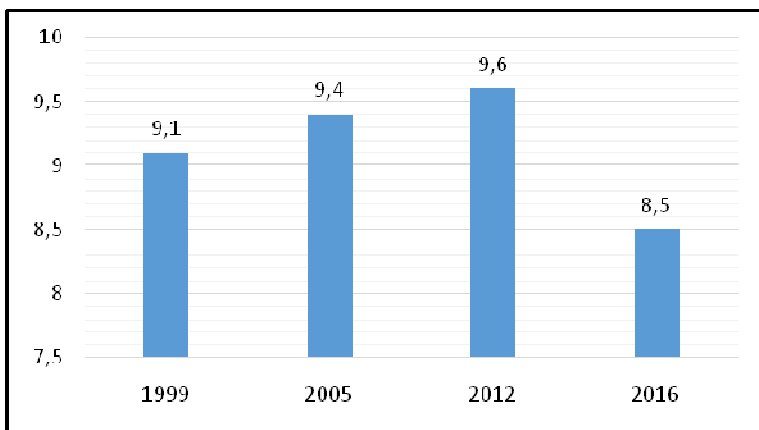


**Sources :** EDS 1999, 2005, 2012 ; MICS 2016

#### *Évolution de la malnutrition aigüe*

La malnutrition aigüe (ou émaciation ou maigreur) est généralement le résultat d'une carence nutritionnelle récente ou d'une perte de poids consécutive à une maladie (diarrhée sévère, rougeole ou anorexie par exemple). L'indice poids pour taille est indépendant de l'âge et fournit une mesure de la masse du corps en relation avec la taille et reflète la situation nutritionnelle au moment de l'enquête.

**Graphique 6 : Évolution de la prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans entre 1999 et 2016**



**Sources :** EDS 1999, 2005, 2012 ; MICS 2016

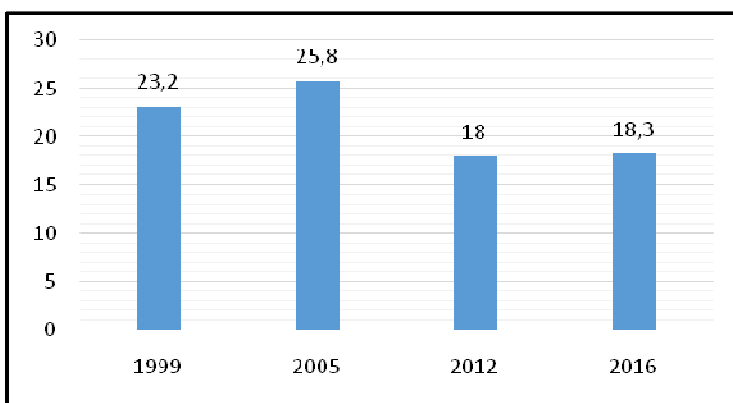
En 2016, la malnutrition aiguë touche près d'un enfant de moins de 5 ans sur 10 (8,5 %), taux quasiment stable depuis 1999.

#### *Évolution de l'insuffisance pondérale*

L'insuffisance pondérale est une mesure de la malnutrition à la fois aiguë et chronique et traduit un retard de croissance. Le retard de croissance est le reflet de la malnutrition chronique découlant du manque de nutrition adéquate pendant une longue période et de maladie récurrente ou chronique.

En Guinée, près d'un enfant de moins de cinq ans sur cinq (18,3 %) souffre d'insuffisance pondérale en 2016. La prévalence de l'insuffisance pondérale a connu une quinzaine d'années (1994 et 2008) de dégradation (19,3 % en 1994, 23,2 % en 1999 ; 25,8 % en 2005) avant d'entamer une baisse à partir de 2005. Néanmoins, cette baisse ne s'est pas poursuivie entre 2012 et 2016.

**Graphique 7 : Évolution de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans entre 1999 et 2016**



**Sources :** EDS 1999, 2005, 2012 ; MICS 2016

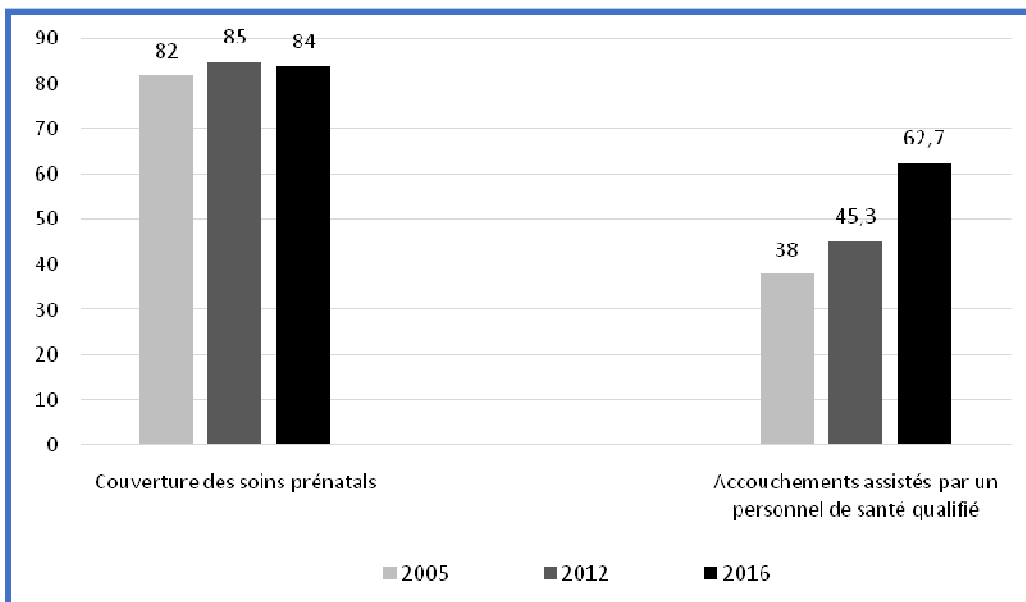
### **4.3 Santé et bien-être**

Dimension importante du développement, le secteur de la santé a, comme celui de l'éducation, figuré comme l'une des priorités dans les programmes de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Et, bien que les défis dans le domaine de la santé restent encore nombreux et divers, on note des progrès notables dans tous les domaines.

## Dans le domaine de l'amélioration de la santé maternelle

Dans l'ensemble, la couverture des soins prénatals est déjà satisfaisante en Guinée depuis 2005 où elle était de 82 %. En 2016, elle était de 84 %. Sur la même période, la proportion de femmes qui accouchent dans un établissement sanitaire est passée de 31 % à 57 %. La proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié a, pour sa part, considérablement augmenté aussi. Ainsi, entre 2005 et 2016, cette proportion a presque doublé, passant de 38 % à 63 %.

**Graphique 8 : Évolution de la couverture des soins prénatals et de la proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié entre 2005 et 2016**



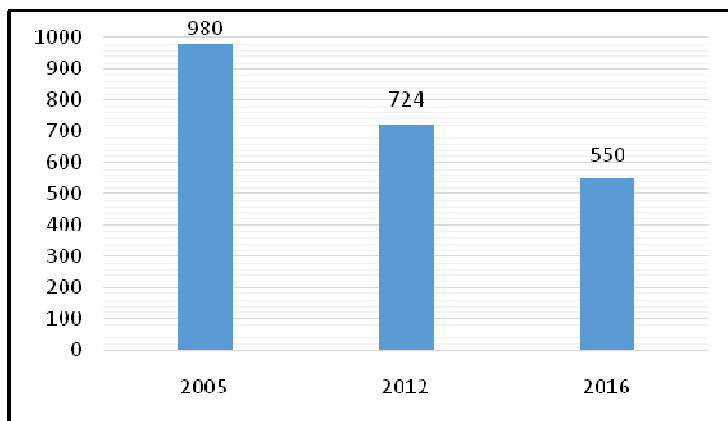
**Sources :** EDS 2005, 2012 ; MICS 2016

Néanmoins, des disparités importantes persistent, notamment selon le milieu de résidence et le niveau de bien-être économique des ménages. En effet, en 2016, alors que plus de 9 femmes sur dix (94 %) en milieu urbain ont bénéficié d'un accouchement assisté par un personnel de santé qualifié, moins d'une femme sur deux (46 %) en a bénéficié en milieu rural. De même, seul un peu plus d'une femme vivant dans les ménages les plus pauvres sur quatre (27 %) a bénéficié de l'assistance d'un personnel de santé qualifié lors de son accouchement contre la quasi-totalité (98 %) des femmes vivant dans les ménages les plus riches.

Les progrès considérables réalisés sur la couverture des soins prénatals et les soins qualifiés à l'accouchement se sont traduits par une réduction significative du taux de mortalité maternelle qui est passé de 980 décès maternels<sup>9</sup> pour 100 000 naissances vivantes en 2005 à 724 en 2012 puis à 550 en 2016, soit une réduction moyenne de près de 7 % par an entre 2012 et 2016.

<sup>9</sup> Est considéré comme décès maternel tout décès survenu pendant la grossesse, l'accouchement, ou dans les deux mois suivant la naissance ou l'interruption de la grossesse.

**Graphique 9 : Évolution du ratio de mortalité maternelle entre 2005 et 2016**



**Sources :** EDS 2005, 2012 ; MICS 2016

En dépit des progrès réalisés dans la réduction de la mortalité maternelle, le TMM demeure encore élevé en Guinée. Si la tendance observée entre 2012 et 2016 se maintient, le TMM se situerait à 210 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2030, soit trois fois la valeur cible visée (70 au plus) à cet horizon. Ce qui montre l'ampleur des efforts à fournir pour atteindre la cible dans ce domaine. Pour que la Guinée atteigne cette cible, il lui faudrait avoir une réduction annuelle moyenne double de celle enregistrée entre 2012 et 2016 jusqu'en 2030.

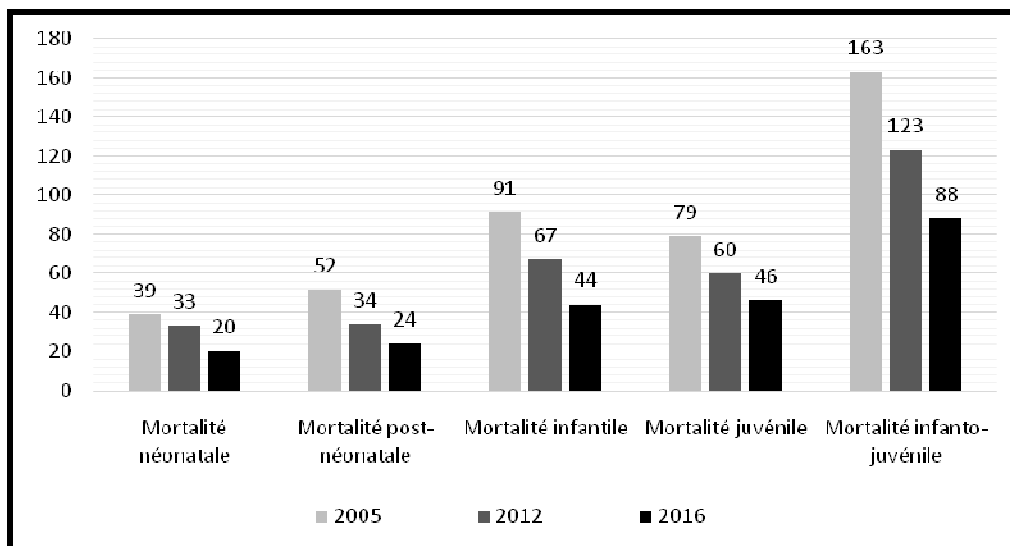
Les causes des décès maternels étant bien connues, les efforts doivent être axés sur l'amélioration de la couverture et de la qualité des services permettant d'y faire face de manière efficace et sur la limitation des barrières géographiques, économiques et culturelles qui entravent l'accès à ces services. Les soins prénatals, l'assistance à l'accouchement par un personnel de santé qualifié et l'accès aux soins obstétriques d'urgence - le cas échéant - sont les trois principales interventions indispensables pour garantir une maternité sans risques. Puisque la Guinée a augmenté substantiellement la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié (de 38 % en 2005 à 63 % en 2016) et a réalisé une couverture satisfaisante en soins prénatals, les efforts devraient désormais se focaliser sur les soins obstétriques d'urgence.

#### **Dans le domaine de la mortalité des enfants de moins de 5 ans**

Le niveau de mortalité des enfants est considéré, à juste titre, comme l'un des meilleurs indicateurs du niveau de développement d'un pays. Les niveaux de la mortalité des enfants de moins de 5 ans reflètent en effet le niveau de pauvreté et les conditions de précarité dans lesquelles vivent les populations.

L'analyse de l'évolution de la mortalité des enfants de moins de 5 ans montre que toutes les composantes enregistrent une baisse continue depuis plusieurs années. Sur la période 2005-2016, à part la mortalité juvénile, les autres composantes ont toutes vu leur niveau diviser par deux.

**Graphique 10 : Évolution des quotients de mortalité des enfants de moins de 5 ans (en ‰) entre 2005 et 2016**



**Sources :** EDS 2005, 2012 ; MICS 2016

Malgré cette baisse continue, le niveau de la mortalité infanto-juvénile reste toujours globalement élevé en 2016. En effet, près de 9 enfants sur 100 meurent avant d’atteindre leur cinquième anniversaire. En outre, la Guinée est encore loin des cibles visées pour 2030 : 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus pour la mortalité néonatale et 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus pour la mortalité infanto-juvénile.

Si le niveau de baisse enregistré entre 2012 et 2016 se maintient, la Guinée pourrait atteindre la cible relative à la mortalité néonatale dès 2023. Par contre, pour la mortalité infanto-juvénile, une baisse d’une ampleur plus importante est requise pour atteindre la cible visée en 2030. Notons enfin qu’une baisse de la mortalité infanto-juvénile nécessite forcément celles de ses différentes composantes.

Le niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans varie aussi bien en fonction des caractéristiques de la mère qu’en fonction de celles des enfants. Ainsi, par exemple les risques de décéder avant 5 ans présentent des écarts importants selon le milieu de résidence. D’une manière générale, les niveaux de mortalité sont plus élevés en milieu rural qu’en milieu urbain. À titre d’illustration, le quotient de mortalité infanto-juvénile en milieu rural (104 ‰) est le double de celui en milieu urbain (52 ‰) en 2016. Ces différences de niveau de mortalité s’expliqueraient par des différences d’offre et de niveau d’utilisation des services de santé dans les deux zones.

La plupart des décès d’enfants de moins de 5 ans sont dus à des causes évitables. En effet, le paludisme, les infections respiratoires aiguës et les diarrhées constituent les trois premières causes de mortalité des enfants de moins de 5 ans en Guinée. Chez les nouveau-nés, les infections néonatales sont aussi des causes importantes de mortalité dans cette tranche d’âge.

Ce niveau élevé de mortalité des enfants de moins de 5 ans pourrait refléter une situation nutritionnelle précaire, un faible accès aux soins de santé et des conditions d’hygiène et d’assainissement insatisfaisantes (consommation d’eau insalubre et faible accès à des toilettes hygiéniques).

## Dans le domaine du VIH/SIDA

L'épidémie de VIH semble relativement stable en Guinée selon les enquêtes démographiques et de santé de 2005 et de 2012, avec des taux d'incidence respectifs de 1,5 % et 1,7 % chez les personnes âgées de 15-49 ans. En 2012, les femmes étaient néanmoins nettement plus touchées (2,1 %) que les hommes (1,2 %). Chez les jeunes de 15-24 ans, la proportion de personnes infectées demeure stable à 0,9 %. Les jeunes filles de 15 à 19 ans sont 15 fois plus affectées que les garçons du même âge. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les jeunes filles entretiendraient des relations sexuelles avec des adultes, plus enclins à être infectés.

En 2016, la Guinée aurait enregistré 8300 (entre 6200 et 11000)<sup>10</sup> nouvelles infections et 5800 (4600 - 7100) décès liés au VIH, d'après les estimations de l'ONUSIDA. Le nombre de personnes vivant avec le VIH était alors estimé à 120 000 (100 000 - 150 000) parmi lesquelles seulement 35 % (25 % - 43 %) avaient accès à des antirétroviraux. Parmi les femmes enceintes infectées, 43 % (32 % - 53 %) avaient accès aux traitements prophylaxies pour prévenir la transmission mère-enfant. Le nombre d'enfants infectés par la transmission mère-enfant était estimé à 1300.

En Guinée, les populations clés les plus affectées par le VIH sont les professionnelles du sexe (14,2 %), les homosexuels et les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (56,6 %) ainsi que les prisonniers (8,5 %).

Depuis 2010, les décès liés au VIH ont diminué de 7 % alors que les nouvelles infections ont, elles, augmenté de 11 %.

Pour le contrôle de l'épidémie de VIH d'ici 2030, l'ONUSIDA a fixé les cibles 90-90-90 (largement adoptées au niveau mondial) à atteindre à l'horizon 2020 pour mettre l'épidémie du VIH sous contrôle et de virtuellement éliminer les occurrences de SIDA d'ici 2030. Celles-ci visent à ce que 90 % des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, 90 % de celles-ci soient mises sous traitement antirétroviral et 90 % d'entre elles soient sous traitement de qualité optimale, c'est-à-dire ayant atteint une suppression virale. En revanche, à défaut d'atteindre ces objectifs avant la date limite, on verra l'épidémie rebondir, ce qui représenterait une menace encore plus grave. La Guinée est encore très loin de ces cibles et elle ne les atteindra sûrement pas d'ici 2020.

Bien que la prévalence du VIH soit relativement faible en Guinée (1,7 % en 2012), son développement rapide pourrait être favorisé par le profil démographique du pays : forte croissance démographique, multiplication des déplacements et explosion urbaine, entre autres. La féminisation du VIH/SIDA reste aussi une préoccupation majeure et tout doit être mis en œuvre pour que les femmes aient un accès égal aux services de prévention, de soins, de traitement et de soutien.

La poursuite des progrès dans la lutte contre le VIH/SIDA devrait passer par l'amélioration du taux d'utilisation du préservatif lors des relations sexuelles à risque, celle du taux de connaissance exacte et complète du VIH et l'augmentation du nombre de cas de SIDA au stade avancé traités par les ARV.

---

<sup>10</sup> Les chiffres entre parenthèses sont les intervalles de confiance associés aux valeurs estimées fournies.



## **Dans le domaine de la lutte contre la tuberculose**

La Guinée est classée parmi les pays à forte incidence de tuberculose et à forte incidence de la coïnfection TB/VIH. Le pays a déclaré la lutte contre la maladie comme une priorité du Ministère de la Santé au sein duquel a été créé le Programme National de Lutte contre la Tuberculose en 1990. Ce programme a démarré avec la stratégie DOTS dès 1990 et a intégré la plupart des éléments de la stratégie « Halte à la tuberculose » en 2007. Il bénéficie du financement de l'État ainsi que de plusieurs autres bailleurs dont le Fonds mondial, Action-Damien, l'OMS, l'Association Raoul Follereau, l'Ordre de Malte (OHFOM) et la Mission Phil africaine.

En 2012, l'incidence de la tuberculose était de 178 cas pour 100.000 habitants pour une prévalence de 274 cas pour 100.000 habitants.

La Guinée a enregistré d'excellents progrès dans la lutte contre la tuberculose. En effet, selon les estimations de l'OMS, la mortalité, la prévalence et l'incidence de la tuberculose ont chuté entre 1990 et 2012 respectivement de 63 %, 51 % et 28 % (soit respectivement de 62 à 23; 556 à 274 et 248 à 178 pour 100.000 habitants).

Le pays a ainsi atteint depuis 1995 l'OMD 6C qui visait à faire baisser l'incidence de la tuberculose à l'horizon 2015 par rapport à 1990. De même, les cibles du Partenariat Halte à la tuberculose de réduire de moitié la mortalité liée à la tuberculose et le taux de prévalence de la tuberculose en 2015 par rapport à leurs valeurs de 1990 ont été atteintes en 2007 pour la mortalité et en 2012 pour la prévalence. Par contre, les objectifs du Plan mondial du Partenariat de la tuberculose relatifs à l'amélioration du taux de dépistage à 70 % ou plus et du taux de succès thérapeutique à 90 % ou plus, d'ici à 2015, n'ont pas été atteints.

Ces résultats traduisent le succès des financements et des stratégies mises en œuvre en matière de lutte contre la tuberculose (transmission, dépistage, prise en charge et traitement de la maladie).

Le principal défi dans la lutte contre la tuberculose est la baisse du budget du Ministère de la Santé (premier bailleur du PNLAT) doublée de retards dans la mise à disposition des fonds.

S'inspirant de la stratégie mondiale post 2015 de lutte contre la tuberculose et s'inscrivant dans le Plan national de Développement Sanitaire 2014-2023, la Guinée s'est dotée d'un plan stratégique national de lutte contre la tuberculose pour la période 2015-2019. Ce plan vise à faire de la Guinée une nation où toutes les personnes atteintes de tuberculose bénéficient d'un accès universel aux services de diagnostic et de prise en charge de la maladie sans aucune forme d'exclusion ou de discrimination avec une pleine implication des populations. À plus long terme, la vision est d'éliminer la tuberculose comme problème de santé publique en Guinée d'ici 2050. Le but fixé est de réduire, par rapport à 2012, de 50 % la mortalité et la prévalence de la tuberculose d'ici 2035.

## **Dans le domaine de la lutte contre le paludisme**

Le paludisme constitue un problème de santé publique en Guinée. D'après le Plan Stratégique National 2013 – 2017 du PNL, l'analyse des données de 2006 à 2012 du Système National d'Information Sanitaire pour toutes les tranches d'âges confondues, montre que 950 000 cas de paludisme ont été notifiés durant cette période. Selon le rapport mondial sur le paludisme, près d'un décès sur cinq (24 %) enregistré dans les formations sanitaires du pays était dû au paludisme. Chez les enfants de moins de cinq ans, la proportion de décès dus au paludisme par rapport à tous les décès était de 66 % et selon l'EDS-MICS-4 2012, un peu plus de trois enfants de 6-59 mois sur quatre (77 %) et la moitié (49 %) environ des femmes souffraient d'anémie due au paludisme.

Selon l'EDS-MICS 2012 et la MICS-PALU 2016, la prévalence parasitaire chez les enfants de 6 à 59 mois a baissé de 44 % à 15 % en Guinée entre 2012 et 2016. Ces succès sont le reflet des efforts fournis dans tous les domaines (prévention, prise en charge et traitement) par les différents acteurs étatiques et non étatiques. Ainsi, deux campagnes de distribution de MILDA ont été organisées entre 2013 et 2016. Ces efforts ont notamment permis une meilleure prévention du paludisme. C'est qui s'est traduit par une disponibilité accrue des moustiquaires imprégnées d'insecticide dans les ménages (en 2016, 84 % des ménages disposaient d'au moins une MII) et une grande utilisation de ces moustiquaires (54 % des femmes enceintes, 64 % des personnes tous âges et sexes confondus et 68 % des enfants de moins de 5 ans ont dormi sous une MII la nuit ayant précédé l'enquête).

### **Les maladies tropicales négligées**

Parmi les Maladies Tropicales Négligées (MTN) reconnues par l'OMS, huit sont endémiques en Guinée: trois MTN à prises en charge des cas (la lèpre, l'ulcère de Buruli, et la trypanosomiase humaine africaine ou maladie du sommeil) et cinq MTN à chimiothérapie préventive (Filariose Lymphatique, onchocercose, Schistosomiase, géo helminthiases et trachome).

En Guinée, la lutte contre les MTN vise globalement deux objectifs stratégiques : (1) éliminer la Filariose Lymphatique, l'onchocercose et le trachome comme problème de santé publique d'ici 2025 et (2) contrôler les schistosomiases et les géo helminthiases d'ici 2025. Cette lutte bénéficie de l'appui de l'ONG Helen Keller International.

Jusqu'en 2017, la lutte contre les MTN en Guinée se faisait à travers quatre programmes nationaux distincts. Pour une rationalisation des activités de lutte contre ces maladies, le Ministère de la Santé a, depuis avril 2018, créé un programme national unique de lutte contre les MTN, ciblant toutes les huit MTN.

Parmi les défis à relever pour une lutte efficace contre les MTN, figurent la prise en charge des morbidités liées à la Filariose Lymphatique (identification de tous les cas d'hydrocèle et lymphœdème, formation des agents de santé, relais communautaire), la prise en charge des morbidités liées au trachome et le renforcement de la contribution de l'État (les activités de lutte sont quasi exclusivement financées par des partenaires externes).

### **Réduction, par la prévention et le traitement, du taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promotion de la santé mentale et du bien-être**

Les maladies chroniques deviennent de plus en plus répandues au sein de la population guinéenne. Elles sont constituées du diabète avec une prévalence de 5 % chez les sujets de 15 à 64 ans, des maladies respiratoires chroniques avec 12,4 % de prévalence en milieu scolaire, des maladies cardiovasculaires avec une prévalence de 28,1 % d'hypertension artérielle, des cancers du col de l'utérus (0,5% chez les femmes) et du cancer du foie avec 31,5 pour 100 000 habitants et enfin de la drépanocytose avec une prévalence de 11,57 % selon le test d'Emmel parmi les demandes de routine (enquête STEP, 2010).

Aussi, d'après l'annuaire statistique de la santé de 2011, 7 % des décès hospitaliers sont dus au diabète sucré et 7 % à l'hypertension artérielle.

### **Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool**

En 2016, moins de 1 % de personnes âgées de 15-49 ans ont fumé des cigarettes ou consommé des produits à base de tabac qui se fument ou non n'importe quand durant le mois ayant précédé l'enquête et 1,6 % de femmes âgées de 15-49 ans ont bu au moins une boisson alcoolisée n'importe quand pendant le mois ayant précédé l'enquête.

Le tabagisme semble néanmoins assez répandu auprès des jeunes élèves guinéens. En effet, une enquête effectuée en 2001 dans les établissements scolaires avait donné une prévalence de 17 %.

## Accès aux services de soins de santé sexuelle et procréative

### *Utilisation des méthodes modernes de planification familiale*

La Guinée est l'un des pays où l'utilisation des méthodes modernes de planification familiale est la plus faible. En effet, malgré les multiples bienfaits reconnus à la planification familiale, très peu de femmes s'en servent pour planifier leurs grossesses.

La Guinée s'est pourtant dotée de plusieurs documents stratégiques dans le domaine de la promotion et de la vulgarisation de la planification familiale et les prestations de planning familial sont intégrées dans tout le système de santé et couvrent la majorité des établissements de soins à tous les étages de la pyramide sanitaire du pays. Ces prestations sont par ailleurs dispensées à travers les services à base communautaire et de marketing social.

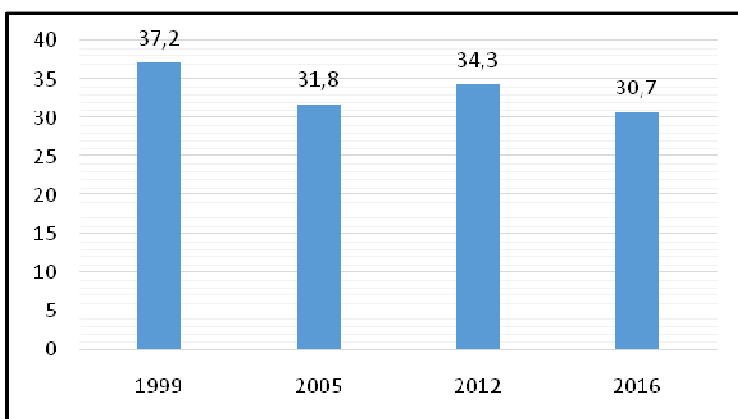
En dépit de tous ces efforts et des multiples bienfaits reconnus à la planification familiale, en 2016, moins d'une femme en union sur 10 (8 %) utilise une méthode moderne de planification familiale contre 5 % en 2012.

Cette situation est paradoxale vu le taux relativement élevé des besoins non satisfaits en matière de planification familiale (24 % en 2012 et 28 % 2016) et la connaissance quasi universelle des méthodes contraceptives modernes dans le pays. La Méthode d'Allaitement Maternel et de l'Aménorrhée (MAMA) (3 %), les injectables (2 %) et les pilules (2 %) sont les méthodes modernes les plus utilisées en Guinée en 2016. Des différences importantes de niveau d'utilisation des méthodes modernes de planification familiale sont observées entre les femmes selon la région administrative de résidence, le niveau de bien-être économique du ménage et le niveau d'instruction notamment.

### *Fécondité des adolescentes*

La fécondité précoce (avant 20 ans) a des conséquences sanitaires, sociales et économiques néfastes sur les adolescentes. Malgré cet état de fait, la fécondité reste toujours assez précoce en Guinée : en 2016, près d'une femme de 15 à 19 ans sur trois (31 %) a commencé sa vie féconde (26 % ont déjà eu une naissance vivante et 5 % sont enceintes de leur premier enfant au moment de l'enquête). Cette proportion atteint ou avoisine 50 % dans certaines régions, chez les femmes non instruites (47 %) et celles vivant dans les ménages les plus pauvres (47 %).

**Graphique 11 : Évolution de la proportion d'adolescentes ayant commencé leur vie féconde**



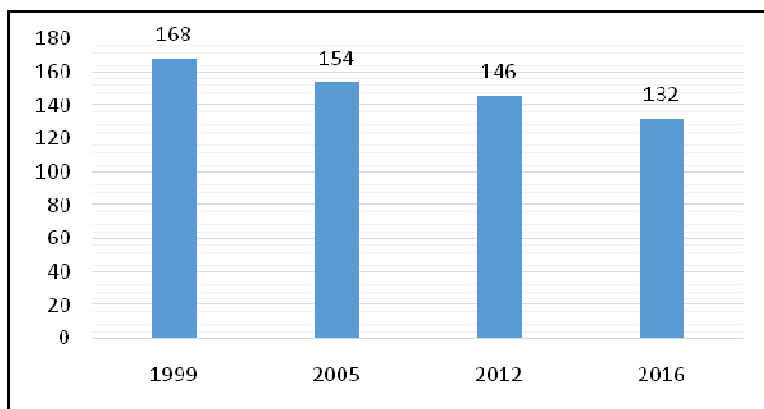
**Sources :** EDS 1999, 2005, 2012 ; MICS 2016

La proportion de femmes de 15 à 19 ans ayant commencé leur vie féconde a légèrement baissé par rapport à 2012 où elle était de 34 %. En outre, une proportion non négligeable (6 %) de femmes de 15 à 19 ans ont eu une naissance vivante avant l'âge de 15 ans contre 11 % en 2012.

La fécondité des adolescentes est un phénomène important en Guinée en raison des pratiques traditionnelles qui consistent à marier les filles très jeunes pour des raisons économiques, sociales ou coutumières.

En 2016, sur 1000 adolescentes, en moyenne 132 donnent naissance chaque année contre 115 en 1999. Globalement, le taux de fécondité des adolescentes a baissé de près de 22 % sur les 20 dernières années mais le niveau de cette baisse est très variable selon le milieu de résidence. Ainsi, sur la même période, le taux de fécondité des adolescentes a baissé de 30 % en milieu urbain contre 9,3 % seulement en milieu rural.

**Graphique 12 : Évolution du taux global de fécondité (pour 1000 femmes) des adolescentes**



**Sources :** EDS 1999, 2005, 2012 ; MICS 2016

### Financement du système de santé

En Guinée, l'État assure l'essentiel du financement du système de santé. Malheureusement, les ressources consacrées au secteur sont largement insuffisantes pour faire face aux nombreux défis dans ce domaine.

Ainsi, le poids du budget du Ministère de la santé par rapport au Budget national est plutôt faible : il est variable d'année en année et est resté inférieur à 5 % sur la période 2010-2016.

**Tableau 3: Évolution du poids du budget du Ministère de la santé par rapport au Budget national entre 2010 et 2016**

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur	1,3	3,1	1,9	1,8	2,5	2,1	4,3

**Source :** Annuaire statistique de l'INS, 2016

La Guinée, avec moins de 5 % du budget national alloué au secteur de la santé, fait partie des nombreux pays qui ne sont pas sur la voie d'atteindre les 15 % proposés par les Chefs d'États de la CEDEAO à Abuja en 2001. Ce qui confirme le sous-financement du secteur par l'État et donne des indications quant à la faiblesse de la couverture sociale dans le pays.

En Guinée, le malade et sa famille supporteraient jusqu'à 65 % des coûts de la maladie. Les partenaires au développement appuient le Gouvernement dans le financement de certains programmes de santé comme celui du SIDA, le paludisme, la tuberculose mais cet appui est nettement insuffisant pour assurer des services de santé de qualité au niveau de l'ensemble du pays. En outre, une part importante des dépenses publiques est le plus souvent concentrée sur les services urbains et bénéficie aux groupes les plus riches de la population, ce qui accentue les inégalités.

Le nouveau Plan National de Développement Sanitaire qui couvre la période 2014-2023 prévoit une amélioration de la carte sanitaire et de la couverture des risques (mutualisation, subvention) pour soulager davantage les ménages.

## Les défis du système de santé guinéen

Malgré les résultats non négligeables obtenus dans l'amélioration de l'accès des populations aux soins de santé et à la lutte contre la maladie grâce à la volonté politique et aux appuis extérieurs, le système de santé guinéen fait toujours face à d'énormes difficultés.

Ainsi, en 2014, près de trois postes de santé sur 10 (28 %) ne répondent pas aux normes de la carte sanitaire et le taux de conformité des équipements y est seulement de 34 %, la moitié des centres de santé sont en mauvais état et plus de la moitié (53 %) des hôpitaux<sup>11</sup> sont classés comme non conformes aux standards en la matière.

Dans le secteur privé, 72 % des infrastructures se caractérisent par (1) une inadéquation des locaux par rapport aux standards nationaux, (2) une illumination insuffisante et (3) un système de ventilation qui favorise les risques en milieu de soins.

La gestion des ressources humaines en santé est caractérisée par la démotivation des agents liée à l'absence de description de poste, de profil de carrière, aux bas salaires et aux mauvaises conditions de travail. En outre, d'importants déséquilibres quantitatifs, qualitatifs et de distribution des ressources humaines existent. Ainsi, l'analyse des ressources humaines en santé en 2012 montre que les normes en matière de répartition du personnel de santé entre hôpitaux et centres et postes de santé ne sont pas du tout respectées.

On note par ailleurs un déséquilibre flagrant dans la répartition des professionnels de santé entre zones rurales et zones urbaines. En effet, seulement 17 % des professionnels de santé du secteur public exercent dans les zones rurales qui abritent les deux tiers environ de la population guinéenne. La capitale Conakry regroupe à elle seule près de la moitié des professionnels de santé du secteur public alors qu'elle abrite moins de 20 % de la population guinéenne.

L'épidémie de la maladie à virus Ébola a été un révélateur de l'incapacité du système de surveillance épidémiologique guinéen à détecter les cas d'épidémie et à y répondre avec promptitude.

L'insuffisance d'infrastructures et la faiblesse de la qualité de celles qui existent, l'absence d'assurance maladie, la mauvaise gestion des ressources liée à la corruption et le déséquilibre dans la répartition du personnel de santé ainsi que le faible financement du secteur constituent les principaux problèmes auxquels est confronté le système de santé guinéen.

Pour réaliser sa vision à long terme d'asseoir un système de santé performant, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé de tous, en particulier les plus vulnérables, le Gouvernement guinéen doit relever de nombreux défis liés entre autres à : (i) la déconcentration des services de santé ; (ii) la réduction des inégalités entre les régions et les catégories sociales en matière d'offre et d'accès aux services de santé ; (iii) l'iniquité dans la répartition géographique des personnels de santé ; (iv) la faible fréquentation des formations sanitaires ; (v) l'insuffisance du financement accordé au système de santé ; (vi) la faible qualité des soins ; (vii) la faible disponibilité des médicaments, des réactifs, des vaccins et consommables ; et (viii) la faiblesse du système d'informations sanitaires.

---

<sup>11</sup> Centres de santé améliorés, centres médicaux de commune, hôpitaux préfectoraux et hôpitaux régionaux

## 4.4 Éducation de qualité

### Niveau d'acquisition des élèves de l'élémentaire

En début de cycle primaire, la lecture est le domaine dans lequel les élèves sont de loin les moins performants en Guinée. L'évaluation<sup>12</sup> conduite en 2016 montre que, tous domaines de compétences confondus, moins d'un élève évalué sur trois (29 %) a un niveau jugé satisfaisant/bon (score compris entre 50 et 75 sur 100) avec néanmoins une variation importante selon les domaines de compétences. Par ailleurs, en plus de la difficulté de la totalité des élèves à écrire correctement des mots, en lecture, 60 % des élèves évalués ont une note inférieure à 25 sur 100 et seulement un élève évalué sur dix (10 %) y a un niveau jugé bon (note comprise entre 50 et 75 sur 100).

En milieu de cycle primaire, les performances des élèves en français et en mathématiques semblent en amélioration, mais restent insuffisantes tout en restant marquées par de fortes disparités de niveaux entre élèves.

**Tableau 4 : Évolution du niveau moyen des élèves de CE2 entre 2012 et 2016**

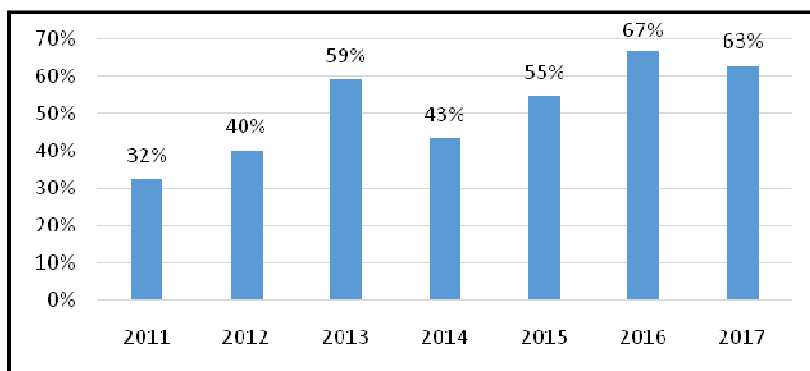
	Français		Calcul		Global	
	2012	2016	2012	2016	2012	2016
Moyenne	33,5	38,6	35,7	40,5	34,6	39,4
Coefficient de variation	57,0%	56,2%	57,1%	63,0%	52,6%	55,3%

**Source :** Calcul à partir des données des évaluations standardisées réalisées par le SNCESE<sup>13</sup> en 2012 et en 2016

En 2016, en français et en mathématiques pris ensemble, près d'un élève de CE2 sur trois (32 %) a un niveau jugé très faible et seulement 8 % y ont un niveau jugé très bon.

Les taux de réussite des élèves au certificat d'études élémentaires (CEE), examen sanctionnant la fin du cycle primaire, ont connu une hausse<sup>14</sup> (irrégulière toutefois) entre 2011 et 2017 même si le niveau moyen des élèves de CM2 est encore faible.

**Graphique 13 : Évolution du taux de réussite au CEE entre 2011 et 2017**



**Sources :** Annuaire statistique du Primaire 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017

En 2017, la moyenne des candidats au CEE a été de 5,6 sur 10 en Dictée & Questions et de 6,1 sur 10 en calcul écrit, pour une moyenne générale de 5,7 sur 10.

<sup>12</sup> Il s'agit des évaluations EGRA (Early Grade Reading Assessment) administrées à un échantillon d'élèves de 2<sup>ème</sup> année et qui visent à savoir dans quelle mesure ces derniers maîtrisent différentes compétences liées à l'apprentissage du français

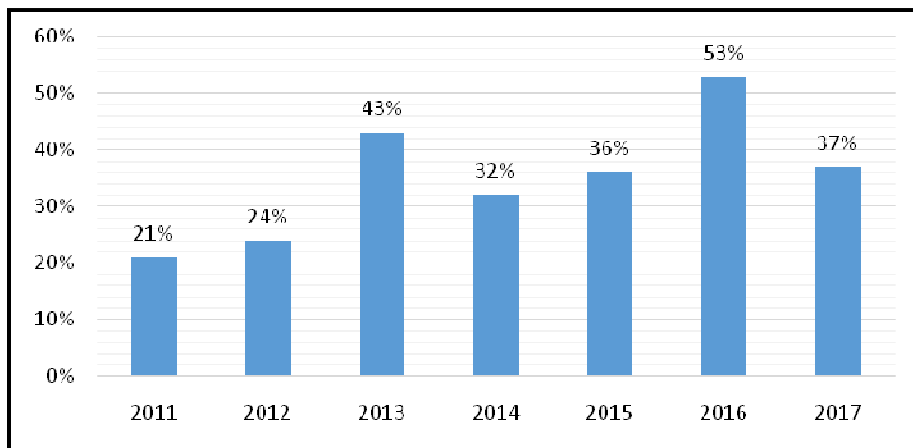
<sup>13</sup> Service National de Coordination de l'Évaluation du Système Éducatif

<sup>14</sup> La baisse du taux de réussite en 2014 s'explique par la crise sanitaire liée à la maladie à virus Ébola

L'analyse des résultats des élèves au CEE par seuils de compétences révèle toutefois une progression assez impressionnante des élèves dans le cycle, avec moins de 10 % des élèves ayant obtenu une note inférieure ou égale à 2,5 sur 10. Mieux, le français (Dictée & Questions) et les mathématiques (Calcul écrit) ne figurent pas parmi les matières où les élèves ont le plus de difficultés.

La forte progression de la performance des élèves entre le milieu (CE2) et la fin (CM2) du cycle primaire suscite toutefois quelques interrogations pertinentes. Cette forte progression résulte-t-elle de la mise en œuvre de mesures correctives apportées entre le CE2 et le CM2 ? Est-elle due à un abandon massif d'élèves les plus faibles conduisant en fin de cycle à une moindre proportion de ceux-ci ? Ou alors traduit-elle simplement une faible performance du système d'évaluation de l'examen au CEE ?

**Graphique 14 : Évolution du taux de réussite au BEPC entre 2011 et 2017**



**Sources :** Annuaire statistique du Secondaire 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017

En fin de cycle secondaire, l'évolution irrégulière du taux de réussite au Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) amène à s'interroger sur la capacité du système à produire des résultats constants et fiables et à questionner les pratiques d'évaluations et de pilotage de la qualité au sein du système éducatif. Ces constats combinés à ceux liés aux résultats du CEE invitent à questionner les pratiques d'évaluation et de pilotage de la qualité au sein de système éducatif.

### **Préparation de la petite enfance et Éducation préscolaire**

La préparation des enfants à l'école est un moyen efficace de lutte contre l'engagement des enfants dans des activités économiques de manière précoce, dans un contexte de pauvreté notamment.

La préparation des enfants à l'école a été approchée par la proportion d'enfants en première année de l'école primaire (quel que soit leur âge) ayant fréquenté la maternelle l'année précédente. Il ressort des résultats de la MICS 2016 qu'environ un enfant sur trois (33,6 %) inscrit en première année avait fréquenté la maternelle l'année précédente. Cette proportion est pratiquement la même chez les garçons (33,9 %) et chez les filles (33,3 %). Par ailleurs, les différences entre milieu urbain (61 %) et milieu rural (15 %) sont très saisissantes.

En effet, l'âge fixé pour débiter l'éducation primaire est de 6 ans tandis que l'école maternelle n'existe que dans les zones urbaines et est généralement privée. Or, la non-fréquentation scolaire favorise l'activité économique précoce dans un contexte de pauvreté. La proportion d'enfants préparée à l'école en 2016 est quatre fois plus élevée en milieu urbain (61 %) qu'en milieu rural (15 %).

### **Scolarisation**

L'instruction et la formation constituent de puissants facteurs d'intégration sociale et d'amélioration de la productivité et des opportunités de gains des individus en tant que composantes essentielles du capital humain. Conscientes de ce fait, les autorités guinéennes ont toujours mis l'accès à l'éducation et à la formation au centre de leurs préoccupations et le pays a décrété l'enseignement gratuit et obligatoire pour tous les enfants dès son accession à la souveraineté nationale.

La Guinée a enregistré des progrès (notamment quantitatifs) importants en matière d'éducation. En effet, dans le primaire en 2016, trois enfants ayant l'âge de fréquenter l'école primaire sur cinq (60,3 %) fréquentent l'école primaire ou le secondaire<sup>15</sup>. Ce taux est plus élevé chez les garçons (63 %) que chez les filles (58 %). De même, il est plus élevé en milieu urbain (82 %) qu'en milieu rural (49 %).

Au secondaire, 55 % des enfants en âge d'aller à l'école secondaire (12-17 ans) y vont et 45 % sont non scolarisés (39 % pour les garçons et 52 % pour les filles).

Ces progrès quantitatifs importants sont à mettre à l'actif des différents programmes d'appui au secteur de l'éducation qui ont amélioré de manière substantielle l'offre d'infrastructures scolaires. Cependant, ces efforts n'ont pas permis à la Guinée d'atteindre l'objectif de scolarisation universelle en 2015 et, en 2016, près de 2 enfants en âge de fréquenter l'école sur cinq ne vont pas à l'école.

Par ailleurs, malgré ces progrès sur le plan quantitatif, beaucoup reste à faire au niveau de la qualité. En effet, d'après les résultats de l'enquête sur la pauvreté de 2012, 47 % des élèves du primaire (50 % en milieu rural et 43 % en milieu urbain) ne sont pas satisfaits des services d'éducation fournis.

Les principales raisons évoquées pour justifier l'insatisfaction des élèves sont : le manque de livres et de fournitures (38 % des cas de réponses), les effectifs pléthoriques dans les salles de classe (34 %), la cherté de l'école (26 %), le manque ou insuffisance d'enseignants (18 %), l'absentéisme des enseignants (15 %) et la faible qualité de l'enseignement dispensé (11 %).

En dépit de ces progrès accomplis sur le plan quantitatif en matière de scolarisation, il subsiste des problèmes importants. Il s'agit principalement de : (i) l'inadéquation entre l'offre et la demande scolaire qui se traduit par l'insuffisance des capacités d'accueil du système éducatif guinéen ; (ii) la persistance des disparités (entre filles et garçons et entre zones urbaines et zones rurales) et le faible accès des enfants à l'école (près de 40 % des enfants en âge d'aller à l'école n'y vont pas) ; (iii) la faiblesse de la qualité des enseignements et apprentissages due entre autres à l'insuffisance des capacités académiques et professionnelles des enseignants et le manque de manuels scolaires et (iv) le sous-financement du secteur (en moyenne 3 % du PIB contre une moyenne de 4,5 % dans la sous-région) et la faible efficacité interne du système.

### **Élimination des inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation**

Les inégalités entre filles et garçons en matière de scolarisation ont considérablement baissé en Guinée. Les inégalités entre garçons et filles, entre zones urbaines et zones rurales ainsi qu'entre ménages riches et ménages pauvres, ont toutes connu une nette baisse entre 1994 et 2016.

À titre d'illustration, en 1994, le taux net de scolarisation des garçons était 1,5 fois supérieur à celui des filles. Ce ratio a baissé pour se situer à 1,2 en 2002 et 1,1 en 2007, 2012 et 2016.

---

<sup>15</sup> C'est le taux net de fréquentation scolaire ajusté du primaire (proportion d'enfants en âge d'être scolarisés dans le cycle primaire (6 à 11 ans) fréquentant l'école primaire ou le secondaire)



**Tableau 5 : Évolution du ratio garçons/filles entre 1994 et 2016 dans l'enseignement primaire**

Année	1994	2002	2007	2012	2016
Ratio garçons/ filles	1,5	1,2	1,1	1,1	1,1
Sources	Enquêtes intégrées Budget et Consommation	Questionnaire Unifié des indicateurs de bien être	Enquêtes légères pour l'évaluation de la pauvreté	Enquêtes légères pour l'évaluation de la pauvreté	Indicateurs multiples composante MICS

Par rapport au milieu de résidence, un déséquilibre frappant existe entre le milieu urbain et le milieu rural : en 2012, le taux net de scolarisation en milieu urbain était 1,7 fois plus élevé que celui du milieu rural. Ce ratio bien qu'en nette baisse par rapport à 1994 est quasi stationnaire depuis 2007.

Du point de vue du niveau de pauvreté des ménages, en 1994 le taux de scolarisation des enfants des ménages les plus riches (5<sup>ème</sup> quintile) était 4,7 fois supérieur à celui des enfants des ménages les plus pauvres (1<sup>er</sup> quintile). En 2012, ce ratio est ramené à 1,5 et il est à 1,7 en 2016. Ce qui dénote qu'un effort important a été accompli en matière de scolarisation des enfants des ménages pauvres.

### Alphabétisation des adultes

L'alphabétisation des adultes, en particulier des femmes, procure plusieurs avantages aux individus et à la communauté. En Guinée, l'alphabétisation des adultes<sup>16</sup> enregistre des progrès plutôt lents avec des fortes disparités selon l'âge, le sexe et le milieu de résidence notamment.

D'après les résultats du RGPH3 (2014), dans l'ensemble du pays, seulement un adulte sur trois environ (32 %) sait lire et écrire dans une langue quelconque et cette proportion est demeurée inchangée depuis 2007. Le taux d'alphabétisation des hommes (44 %) est le double de celui des femmes (22 %). Le taux d'alphabétisation en milieu urbain (55 %) est le triple de celui en milieu rural (18 %).

Par rapport à l'âge, les résultats de la MICS 2016 montrent près de deux femmes de 15-49 ans sur cinq (39 %) savent lire et écrire. La proportion de femmes de 15-49 ans sachant lire et écrire décroît avec l'âge. Ainsi, elle est de 42 % chez les adolescentes (15-19 ans) et de 36 % chez les 20-24 ans.

### Cadre d'apprentissage (infrastructures dans les écoles)

Concernant le cadre d'apprentissage, on note que, dans le cycle primaire, des progrès notables sont enregistrés dans la mise en place d'infrastructures rendant le cadre d'apprentissage adapté mais les disparités entre zones urbaines et zones rurales sont très fortes.

En effet, dans l'ensemble du pays, une école primaire sur trois (33,4 %) dispose d'une source d'eau. En 2016 Cette proportion est de 62 % en milieu urbain contre 21,5 % en milieu rural.

De même, deux écoles primaires sur trois (66,9 %) disposent de latrines séparées pour filles et garçons (83 % en milieu urbain et 60 % en milieu rural). Environ une école sur trois (33,5 %) est équipée d'un dispositif de lavage des mains (53 % en milieu urbain et 25 % en milieu rural).

La disponibilité d'une alimentation en électricité concerne un peu moins d'une école primaire sur cinq (19,3 %). En milieu urbain, plus de la moitié des écoles primaires sont concernées contre 6 % environ des écoles primaires en milieu rural.

### Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation

En 2014, le montant de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études était de 3 134 873 dollars des États-Unis.

<sup>16</sup> Est considéré ici comme adulte, toute personne de 15 ans ou plus.

## Qualification des enseignants

Dans le cycle primaire, en 2014, trois enseignants sur quatre (75 %) ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans le pays.

## 4.5 Égalité des sexes et autonomisation des femmes

### Cadre juridique de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles

La Guinée dispose d'un arsenal juridique qui garantit le principe de l'égalité entre hommes et femmes (Constitution, Code Pénal, Conventions sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) et sur les Droits de l'Enfant (CDE), Code de l'enfant, loi 10-01 sur la santé de la reproduction, loi instaurant un quota de 30 % pour les femmes sur toutes les listes électorales, etc.). Le pays a aussi, au plan juridique, ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits des femmes.

Depuis 2011, la Guinée s'est aussi dotée d'une Politique Nationale de Genre (PNG) récemment révisée avec l'appui technique et financier du PNUD, pour cette Politique aux enjeux actuels du développement du pays et aux besoins ressentis des femmes dans les différents domaines : socio-économique, culturel et religieux, environnemental. La PNG envisage de « *bâtir une société débarrassée de toutes les formes d'inégalité et d'iniquité, qui garantissent à tous (hommes et femmes, filles et garçons) la réalisation de leur potentiel pour leur plein épanouissement* » (PNG, 2017). Une révision du Code Civil a été entreprise afin d'éliminer des dispositions discriminatoires envers les femmes mais celle-ci n'a pas encore été approuvée par l'Assemblée Nationale<sup>17</sup>.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'autonomisation des femmes, le Gouvernement guinéen a également créé, par Décret N°081/PRG/SGG du 7 avril 2014, la Direction générale des centres d'autonomisation et de Promotion des femmes qui a pour mission de : (i) coordonner les activités en termes d'autonomisation des filles/femmes, (ii) encadrer les jeunes filles à travers l'apprentissage des métiers au sein des centres d'autonomisation et de promotion des femmes, (iii) contribuer à l'amélioration des conditions socio sanitaires des filles/femmes par le biais des causeries éducatives sur la santé de la reproduction, les VBG, la protection de l'environnement, l'éducation civique, les droits fondamentaux des femmes et des enfants, (iv) promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle, (v) Cultiver chez les jeunes filles et les femmes l'esprit d'entreprise, de créativité en vue de leur émancipation économique.

Malgré tous ces acquis, les disparités de genre persistent et se manifestent dans la plupart des secteurs de la vie nationale en Guinée. Cette situation s'explique principalement par une insuffisante application des textes de lois et l'existence de vides juridiques dans certains secteurs, dans un contexte où ces textes et les mécanismes de recours sont méconnus de la population en particulier des femmes (du fait de l'analphabétisme, des pesanteurs socioculturelles, de la pauvreté, et de la faiblesse du système judiciaire).

Le statut social des femmes reste encore largement régi par des règles et pratiques coutumières les subordonnant aux hommes, avec comme effets, la persistance de plusieurs formes de violences ainsi que d'autres discriminations dans le domaine.

---

<sup>17</sup>Ces dispositions incluent par exemple, l'âge moyen du mariage, 17 ans pour les filles et 18 pour les garçons ; l'homme est le chef de famille et en cette qualité, il lui revient le droit de choisir le lieu de résidence de la famille, et il peut empêcher sa femme d'exercer un métier de son choix. En cas de divorce. La femme obtient la garde des enfants que jusqu'à l'âge de 7 ans ; le mari peut demander le divorce pour cause d'adultère de sa femme alors que la femme ne peut le faire que lorsqu'il aura entretenu sa concubine au domicile conjugal, etc.

## **Élimination de toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles**

En Guinée, les femmes font l'objet de diverses formes de violence, de discrimination et d'injustice en raison notamment de la persistance de préjugés socioculturels. Les mariages forcés et précoces, les violences conjugales, ainsi que les violences sexuelles, constituent les formes les plus récurrentes de violence envers les filles et les femmes dans le pays. D'autres formes de discriminations se manifestent dans l'accès à l'éducation, aux moyens de production, au crédit, et aux postes de décision dans l'administration publique et les entreprises privées.

La violence à l'égard des femmes reste également un phénomène préoccupant en Guinée. En effet, huit femmes sur dix ont subi une forme quelconque de violence depuis qu'elles ont eu l'âge de 15 ans en 2016 contre neuf femmes sur dix en 2009. Les violences physiques (56 % en 2016 contre 77 % en 2009) et les violences sexuelles (29 % en 2016 contre 50 % en 2009) restent prépondérantes même si leur ampleur a nettement baissé entre 2009 et 2016. Aussi, en 2016, deux femmes de 15 ans ou plus sur cinq (41 %) auraient subi une violence conjugale au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête.

Pour la période la plus récente, l'enquête<sup>18</sup> de 2016 révèle que près de la moitié des femmes de 15 – 49 ans ont été victimes d'une forme quelconque de violence au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête.

Pour la période allant du 11 janvier au 31 décembre 2012, l'ONG AGUIAS a enregistré 2 446 cas de violences, dont 27 % étaient des cas de viols ou d'agression sexuelle. Aussi, entre janvier 2012 et décembre 2015, le Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme en Guinée et des organisations de la société civile ont répertorié au moins 3 021 cas de violences basées sur le genre (VBG), dont 1 001 cas de viols et agressions sexuelles.

La législation guinéenne offre pourtant différents recours aux victimes de VBG. Ces recours peuvent être d'ordre médical, psychosocial, juridique ou judiciaire. Mais le fait que la grande majorité des victimes de VBG soient des femmes et des filles qui souffrent d'une vulnérabilité économique associée à d'autres facteurs liés aux coutumes et traditions, à la mauvaise interprétation de la religion et au dysfonctionnement de l'appareil étatique dans certains domaines, ces recours sont très peu utilisés ou leur utilisation aboutit à des résultats peu ou pas satisfaisants.

### **Lutte contre les pratiques préjudiciables (mariages précoces, mutilations génitales féminines)**

Les mariages précoces sont une pratique profondément ancrée dans la société guinéenne. La loi guinéenne fixe d'ailleurs l'âge légal du mariage des filles à 17 ans. En 2016, plus d'une fille sur cinq (21 %) s'est mariée avant l'âge de 15 ans et plus de la moitié (55 %) avant 18 ans (64 % en milieu rural et 70 % chez les ménages du quintile économique le plus pauvre). Ce qui expose les filles à la violence et aux abus, les empêche de vivre leur vie comme elles le souhaitent et réduit considérablement leurs opportunités d'un avenir meilleur.

En 2016, près d'une femme de 15 ans ou plus sur cinq (19,3 %) aurait subi une violence sexuelle au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête.

Quant aux mutilations génitales féminines, elles sont reconnues comme une forme de violence contre les filles et les femmes et sont prohibées par la loi. Cependant, malgré leur prohibition par la loi guinéenne, les MGF, en particulier l'excision, constituent une pratique courante et profondément ancrée dans la société, affectant, en 2016, la quasi-totalité (97 %) des filles et des femmes de 15 à 49 ans. Les différentes communautés guinéennes, indépendamment de leurs appartenances ethnique et religieuse, pratiquent l'excision à grande échelle. Et la Guinée figure parmi les pays où l'excision est la plus répandue en Afrique. Cette pratique a des origines traditionnelles et culturelles mais est aussi employée comme moyen de contrôler la sexualité féminine.

---

<sup>18</sup> Enquête nationale sur les violences basées sur le genre en Guinée, Ministère de l'Action sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance, 2016

Le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires nationaux et étrangers, a entrepris des efforts considérables en vue d'infléchir les mentalités et de faire changer les comportements. Il a ainsi adopté des textes législatifs et réglementaires prohibant et sanctionnant sévèrement les MGF/E, mis en place des structures, formé des fonctionnaires, et sensibilisé les praticiens, les autorités locales et religieuses et le grand public en vue de lutter contre les MGF/E. Malgré cette mobilisation, la pratique des MGF/E semble avoir augmenté ces dernières années.

La pratique des MGF/E persiste en raison de la perpétuation d'une exigence culturelle et religieuse à laquelle de nombreuses communautés ont du mal à se soustraire. L'attitude complaisante de responsables politiques, mais aussi de professionnels de la santé et de la justice, envoie un message contradictoire aux communautés. L'accent mis sur les risques pour la santé est fondamental, mais il est important de renforcer cette approche en insistant également sur les atteintes aux droits de l'homme causées par les MGF/E.

### **Prise en compte et valorisation des soins et travaux domestiques non rémunérés**

Les travaux domestiques relèvent de la femme dans la société guinéenne et les femmes elles-mêmes le perçoivent ainsi. La majorité des femmes passent ainsi l'essentiel de leur temps à exécuter des tâches ménagères. Les jeunes filles (y compris les écolières) n'y échappent pas.

### **Participation pleine et effective des femmes aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision**

Dans le domaine de la scolarisation, des progrès remarquables ont été enregistrés, en particulier dans l'enseignement primaire mais les disparités entre filles et garçons persistent toujours, en milieu urbain comme en milieu rural. Dans le secteur de l'emploi, moins d'une femme sur trois (27 %) est employée dans le secteur non agricole.

D'après les résultats du dernier RGPH conduit en Guinée en 2014, les femmes représentent 52 % de la population du pays. Malgré cela, elles sont largement sous-représentées au sein de l'appareil administratif, en particulier aux postes de décision. De plus, quasiment tous les secteurs sont concernés.

En effet, sur les 113 députés de l'Assemblée Nationale, on ne dénombre que 26 femmes (soit 23 % donc moins d'un député sur quatre). Dans le Gouvernement, on ne compte que sept femmes sur plus d'une trentaine de membres. À la CENI, elles sont 6 femmes contre 17 hommes.

La sous-représentation des femmes est encore plus marquée dans l'administration déconcentrée. En effet, sur les 33 préfectures du pays, deux seulement sont dirigées par des femmes et un seul gouvernorat est placé sous le contrôle d'une femme sur les huit que compte le pays, en 2017.

Selon des statistiques fournies par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), sur les 29 669 candidats aux postes de conseillers pour l'ensemble des 342 circonscriptions aux élections communales du 4 février 2018, il n'y avait que 7 070 femmes (soit 23,8 %). Alors que la constitution guinéenne exige à ce que 30 % des places soient accordées aux femmes sur chaque liste de candidature aux élections législatives et communales. Et d'ailleurs, la Cour Constitutionnelle vient récemment de revoir ce quota à la hausse. Désormais, les listes de candidature à ces élections doivent strictement être paritaires.

Plusieurs raisons expliquent cette sous-représentativité des femmes dans les postes de décision. La première est sans doute l'analphabétisme qui touche nettement plus les femmes que les hommes. La deuxième raison tient aux pesanteurs socioculturelles qui accordent plus d'importance au rôle de reproduction des femmes.

Les femmes continuent aussi d'être sous-représentées dans la vie publique et dans les postes de décision. Parmi les fonctionnaires de l'État, seules 26 % sont des femmes, la plupart avec des responsabilités limitées. Malgré la loi instaurant un quota de 30 % pour les femmes sur toutes les listes électorales, seulement 25 femmes ont été élues à l'Assemblée Nationale, soit 19,20 %. Les femmes représentent 17,6 % des juges à la Cour Suprême, 11 % dans le secteur de la Police et 15 % dans la gendarmerie (Évaluation ECOWAS, 2012). Ce taux est beaucoup plus faible au sein de l'armée avec 5,9 % (Rapport du Recensement Biométrique, 2012), avec une absence quasiment notoire dans la haute hiérarchie des Forces de Défense et de Sécurité.

## **Accès des femmes aux soins de santé sexuelle et procréative**

Les politiques et programmes menés dans le domaine de la santé ont permis d'améliorer substantiellement l'accès des femmes aux soins de santé sexuelle et procréative. La Guinée est ainsi parvenue à une couverture en soins prénatals satisfaisante (en 2016, 85 % des femmes ayant eu une naissance vivante au cours des 2 dernières années ayant précédé l'enquête ont bénéficié de soins prénatals de la part d'un personnel de santé qualifié et un plus de la moitié d'entre elles ont effectué au moins quatre visites prénatales) et des conditions d'accouchement plus sécurisées (57 % des femmes ayant eu une naissance vivante au cours des 2 dernières années ayant précédé l'enquête ont accouché dans un établissement de santé et 63 % d'entre elles ont bénéficié de l'assistance d'un personnel de santé qualifié). Néanmoins, des disparités importantes persistent entre femmes selon certaines caractéristiques sociodémographiques, notamment le milieu de résidence, le niveau d'instruction et le quintile de bien-être économique des ménages.

Par ailleurs, malgré les vastes campagnes de sensibilisation et les interventions de plusieurs partenaires dans le domaine de la planification familiale, l'utilisation des méthodes contraceptives modernes reste très limitée et n'évolue presque pas. Les barrières sociales et culturelles ne sont pas étrangères à cette situation et constituent, pour beaucoup de femmes, des obstacles à l'accès aux services de planning familial.

### **Renforcement de l'utilisation des technologies clefs pour favoriser l'autonomisation des femmes**

Les populations, y compris les femmes, ont de plus en plus accès aux technologies de l'information en Guinée. En effet, en 2016, environ quatre Guinéens sur cinq (79,1 %) disposent d'un téléphone mobile dont 8,3 % un smartphone.

Par ailleurs, moins d'une fille de 15-24 ans sur dix (8 %) a déjà utilisé un ordinateur et 4 % d'entre elles ont utilisé un ordinateur au moins une fois par semaine au cours du mois ayant précédé l'enquête. Et au niveau national, près d'une jeune femme (15-24 ans) sur cinq (19,4 %) a déjà utilisé internet. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (ordinateur et internet) par les jeunes femmes est fortement liée à leur milieu de résidence, à leur niveau d'instruction et au niveau de bien-être économique du ménage dans lequel elles vivent.

## **4.6 Eau potable et assainissement**

L'accès à l'eau potable<sup>19</sup> et à des installations d'assainissement et d'hygiène adéquats sont des services fondamentaux pour la santé humaine. En effet, en plus d'être essentiels pour la préservation de la santé de chaque enfant et de chaque communauté, l'eau salubre et un assainissement et une hygiène adéquats permettent également aux sociétés d'être plus résilientes, plus équitables et en meilleure santé. Aussi, améliorer ces services dans les communautés les plus défavorisées permet d'offrir aux enfants les plus démunis une vraie chance d'avoir un meilleur avenir.

C'est pourquoi l'Agenda de Développement durable de 2030 considère l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène non seulement comme une fin en soi, mais aussi comme un vecteur de progrès pour de nombreux autres ODD, notamment ceux relatifs à la santé, à la nutrition, à l'éducation et à l'égalité des sexes. Ainsi, à travers l'ODD 6, les États sont amenés à relever les défis en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène pour les populations, ainsi que les problèmes concernant les écosystèmes aquatiques.

---

<sup>19</sup> Une eau potable est une eau exempte de toute contamination par des matières fécales et substances chimiques définies comme prioritaires par les États (arsenic, fluor par exemple).

## Infrastructures hydrauliques

De nombreux travaux hydrauliques ont été réalisés sur la période 2011-2015 en vue d'améliorer la qualité et l'accès à l'eau. Ces travaux ont eu lieu aussi bien à Conakry et à l'intérieur du pays. Ainsi, les réalisations de la SEG ont porté la capacité de production des 24 villes couvertes à 55 370 m<sup>3</sup>/jour, soit une augmentation par rapport à la capacité disponible qui était de 48 030 m<sup>3</sup>/jour en 2010.

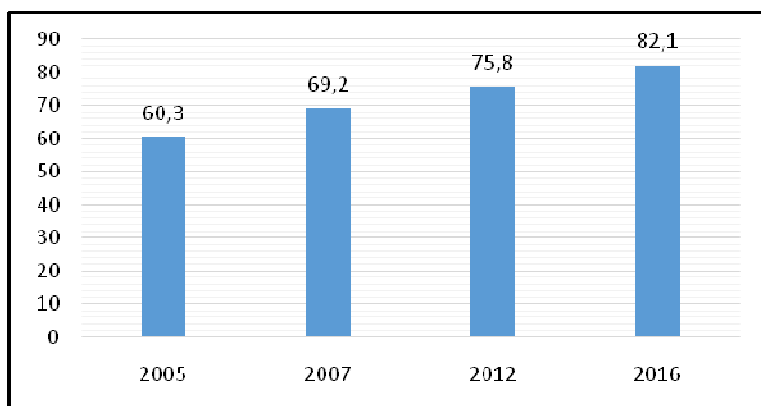
Les réalisations du Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE), quant à elles, ont porté sur la construction de 1 769 points d'eau modernes, et la réhabilitation de 2 233 points d'eau existants. Ce qui a permis à 1 200 600 personnes d'accéder à une eau potable durable.

Globalement, sur la période 2011-2015, la Guinée a enregistré des résultats assez mitigés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, malgré la réalisation par l'État de 2 054 forages entre 2011 et 2013.

## Accès à l'eau potable

La Guinée a enregistré des progrès notables dans l'approvisionnement des populations en eau potable. Ainsi, depuis 2012, le pays a atteint une couverture de 75 % et, en 2016, plus de 8 personnes sur dix ont accès à une source d'eau améliorée.

**Graphique 15 : Évolution de la proportion de la population utilisant une source d'eau améliorée<sup>20</sup> (%)**



**Sources :** EDS 2005, 2012 ; ELEP 2007 ; MICS 2016

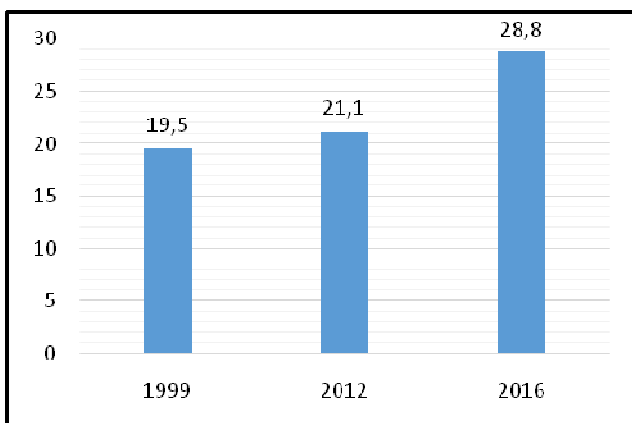
Néanmoins, les données révèlent de fortes disparités d'accès à une source d'eau améliorée selon certaines caractéristiques. Ces disparités continuent de baisser mais restent toujours relativement fortes. Ainsi, alors que les populations vivant dans les zones urbaines ont atteint une couverture quasi universelle (98 %), celles vivant dans les zones rurales n'ont toujours pas atteint une couverture de 75 % en 2016. Aussi, seulement un peu plus de la moitié (55 %) des personnes des ménages les plus pauvres ont accès à une source d'eau améliorée en 2016.

<sup>20</sup> Pourcentage de la population de droit dont la source principale d'eau de boisson est un robinet dans le logement/cours, un robinet public/fontaine, un puits à pompe/forage, un puits creusé protégé, une source d'eau protégée, la collecte d'eau de pluie, ou l'eau en bouteille.

## Accès aux services d'assainissement

Pour l'accès de la population à des installations sanitaires améliorées<sup>21</sup>, il ressort des données disponibles que, dans l'ensemble, la couverture des installations sanitaires améliorées est encore faible en Guinée. En effet, seulement près de trois Guinéens sur dix (29 %) ont accès à des installations sanitaires améliorées en 2016. Cette proportion augmente mais assez lentement. Les disparités entre milieu urbain et milieu rural sont fortes mais même en milieu urbain cette proportion demeure en deçà de 50 %.

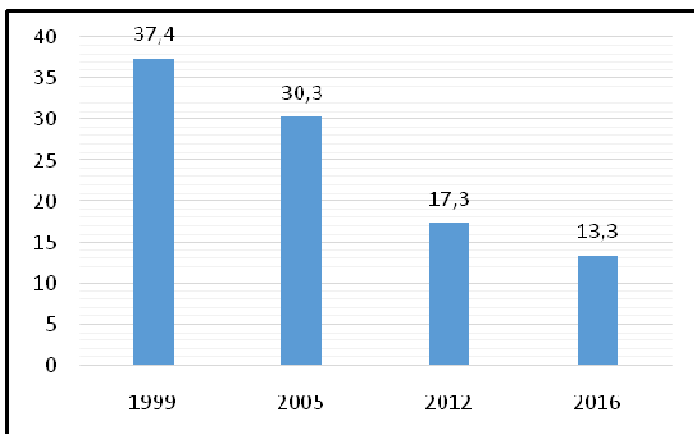
**Graphique 16 : Évolution de la proportion de la population utilisant des installations sanitaires améliorées<sup>22</sup>**



**Sources :** EDS 1999, 2012 ; MICS 2016

Par ailleurs, la proportion de personnes déféquant à l'air libre baisse régulièrement, passant de 37 % en 1999 à 13 % en 2016, soit une baisse de près du tiers sur cette période. L'objectif de mettre fin à la défécation à l'air libre est en passe d'être atteint en milieu urbain mais il est nécessaire d'accélérer les progrès pour atteindre cet objectif en milieu rural à l'horizon 2030.

**Graphique 17 : Évolution de la proportion de personnes déféquant à l'air libre**



**Sources :** EDS 1999, 2005, 2012 ; MICS 2016

<sup>21</sup>Une installation d'assainissement améliorée est définie comme celle qui sépare de façon hygiénique les excréments humains de tout contact humain. Les installations sanitaires améliorées pour l'évacuation des excréments sont la chasse d'eau avec ou sans réservoir raccordée à un système d'égout, la fosse septique ou latrines ; les latrines améliorées ventilées, les latrines à fosse avec dalles, et les toilettes à compostage.

<sup>22</sup>Pourcentage de la population de droit dont le ménage a une chasse d'eau, fosse d'aisance auto-aérée, ou une fosse d'aisance avec dalle et ne partage pas cette installation avec d'autres ménages.

## Services d'hygiène

Le lavage des mains avec de l'eau et du savon est reconnu comme l'intervention sanitaire la plus économique pour réduire à la fois l'incidence de la diarrhée et la pneumonie chez les enfants de moins de cinq ans.

La proportion de personnes ayant accès à domicile à une installation destinée au lavage des mains avec de l'eau et du savon a baissé entre 2012 et 2016. Cette baisse est imputable à celle enregistrée en milieu urbain.

En 2016, seulement 13 % des Guinéens vivent dans des ménages ayant accès à domicile à une installation destinée au lavage des mains avec de l'eau et du savon. Cette proportion est nettement plus élevée dans les zones urbaines (21,1 %) et chez les personnes vivant dans les ménages les plus riches (30,6 %).

**Tableau 6 : Évolution de la proportion de ménages disposant d'un endroit pour se laver les mains avec de l'eau et du savon**

Année	2012	2016
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	37,1	21,1
Rural	9,4	8,3
<b>Quintile de pauvreté</b>		
Le plus pauvre	ND	4,3
Le plus riche	ND	30,6
<b>Ensemble</b>	<b>20,2</b>	<b>12,9</b>

**Sources :** EDS 2012 ; MICS 2016

## Accès de l'approvisionnement en eau potable et en assainissement à la fois

Pour des questions de santé publique, l'idéal serait que tous les ménages aient accès à la fois à une source d'eau améliorée et à une installation sanitaire améliorée. Les dernières données disponibles (MICS 2016) montrent que cet idéal est encore loin d'être atteint en Guinée. En effet, seulement un peu plus d'un Guinéen sur quatre (27 %) vit dans un ménage ayant accès à la fois à une source d'approvisionnement en eau potable et à des toilettes améliorées.

**Tableau 7 : Proportion de ménages ayant accès à la fois à une source d'eau améliorée et à une installation sanitaire améliorée**

Année	2016
<b>Milieu de résidence</b>	
Urbain	42,6
Rural	16,5
<b>Quintile de pauvreté</b>	
Le plus pauvre	5
Le plus riche	60
<b>Ensemble</b>	<b>26,5</b>

**Source :** MICS 2016

## Évacuation des ordures ménages

L'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées constitue un autre problème important en Guinée. En effet, en Guinée, et en particulier dans les villes, les ordures ménagères et les eaux usées sont le plus souvent déversées dans les caniveaux, les rues et les espaces libres. Il n'existe pratiquement pas d'infrastructures d'assainissement collectif ou semi-collectif d'évacuation et de traitement des eaux



usées à l'exception des équipements de Conakry où le réseau d'égouts ne couvre pas la totalité de la ville.

En outre, il n'existe presque pas de latrines publiques à l'exception de quelques-unes généralement mal entretenues desservant certains marchés de Conakry, quelques rares gares routières et les bâtiments administratifs. Les autres centres urbains sont quasiment dépourvus d'assainissement collectif malgré la densité élevée de peuplement. S'agissant des déchets solides, le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est le rejet dans la nature (espaces libres, cours d'eau, mer, caniveaux, etc...). Le ramassage public des ordures ménagères ne se fait qu'à Conakry et ne concerne que 55,4 % des ménages. Des caniveaux remplis d'ordure, des eaux stagnantes et des tas d'ordures ménagères dans les rues, c'est l'image que présente la capitale guinéenne.

Pour les déchets solides, 14,4 % des ménages ont un système sain de débarras des ordures dont 4,5 % en milieu rural. Environ 80 % des ménages au plan national et plus de la moitié (52,6%) des ménages en milieu urbain se débarrassent de leurs ordures ménagères dans la nature, la mer, les cours d'eau, la rue, les caniveaux (RGPH3, 2014).

**Tableau 8 : Proportion de la population vivant dans des ménages où l'on se débarrasse des ordures de manière hygiénique (camion de ramassage, ramassage privé et poubelle publique)**

Année	2002	2007	2012
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	33,7	35,5	25,3
Rural	2,3	0,5	2,5
<b>Ensemble</b>	<b>19,4</b>	<b>10,0</b>	<b>9,8</b>

**Sources :** QUIBB 2002 ; ELEP 2007, 2012

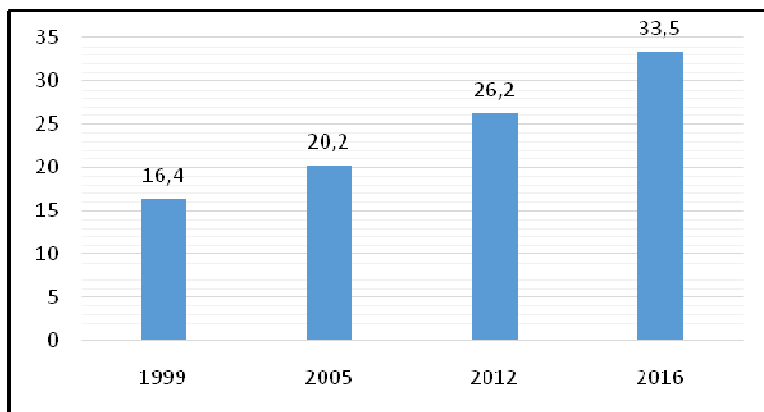
#### 4.7 Énergie propre à coût abordable

La disponibilité de l'électricité joue un rôle fondamental dans le développement économique et social. En effet, l'électricité facilite et améliore l'accès à des services de base tels que les télécommunications, l'eau potable, l'eau pour l'irrigation, la force motrice ou la réfrigération. Elle impacte également de manière considérable sur la santé : conservation des aliments, fonctionnement d'appareils médicaux de pointe, amélioration des conditions de soins, etc.

##### Accès aux services énergétiques

En Guinée, l'accès à l'électricité est encore très faible, en particulier en milieu rural. En effet, en 2016, seul un ménage guinéen sur trois (33,5 %) avait accès à l'électricité. Les disparités entre zones urbaines et zones rurales sont très fortes : en milieu rural, qui abrite les deux tiers de la population du pays, seulement 7 % des ménages ont accès à l'électricité contre 82 % des ménages en milieu urbain. Et, en 2011, seulement 1,5 % de la population guinéenne avait accès à la cuisine moderne utilisatrice de gaz butane (et très marginalement de biogaz) pour la cuisson des aliments et le chauffage d'eau à usage domestique.

**Graphique 18 : Évolution de la proportion des ménages ayant accès à l'électricité entre 1999 et 2016**



**Sources :** EDS 1999, 2005, 2012 ; MICS 2016

### **Les sources d'énergie**

La production électrique en Guinée est quasi-essentiellement thermique et hydroélectrique. Les grosses unités de production sont connectées aux réseaux alors que des groupes diesel ont été installés afin d'électrifier les préfectures isolées.

Les entreprises et particuliers aisés ont recours à l'autoproduction par le biais de générateurs diesels. En particulier, les entreprises minières ont une capacité totale installée d'environ 100MW. Ceci constitue la forme de production d'électricité la plus coûteuse et toute alternative crédible fournie par EDG ou par un producteur indépendant serait certainement considérée avec intérêt par ces usagers.

Le mix énergétique guinéen provient de trois sources d'énergie en 2013 : la biomasse (77 %), les hydrocarbures importés (22 %), l'hydroélectricité (1 %) et les énergies nouvelles & renouvelables comme le solaire, l'éolien et le biogaz (0,02 %).

La Guinée présente un déficit de production électrique structurel et croissant sous l'effet conjugué d'une augmentation rapide de la demande (qui devrait encore s'accélérer dans les années à venir avec le développement prévu de sites miniers d'importance majeure) et d'une progression lente de l'offre due au manque d'investissement et à la dégradation progressive de l'outil de production. Au total, la capacité installée est estimée à environ 227 MW (incluant les 77,2 MW de la centrale thermique de Tombo, dont 80 % actuellement à l'arrêt), alors que, d'après les estimations de demande actualisées du MEE, la demande est d'environ 600 MW actuellement et pourrait atteindre 1.838 MW en 2025.

S'il paraît difficile de combler un tel déficit de puissance installée dans des délais aussi courts, le gouvernement affiche une volonté ferme d'accélérer le développement des projets existants afin de rattraper le retard accumulé.

Durant la période 2011-2015, le secteur a connu une croissance de 14,2 % en moyenne par an contre un objectif de 7,8 % sur la période. De nombreuses actions de constructions et de réhabilitations d'infrastructures ont été réalisées pour parvenir à une telle performance, au nombre desquelles : (i) la mise en service du barrage hydroélectrique de Kaleta (240 MW) ; la construction des postes de Hamdallaye, Kaloum et Kipé (100 MW) ; (ii) l'injection de l'énergie thermique de K-Energie dans le réseau; (iii) l'alimentation des 9 villages de Bouré ; et (iv) l'installation des lampadaires solaires dans les communes rurales et urbaines. Suite à ces réalisations, le taux d'accès à l'énergie électrique a été porté de 18,1 % en 2014 à 29 % en 2015 (y compris 11 % de connections illégales)<sup>23</sup>, par rapport à un objectif de 45 %.

De nombreux autres travaux sont en cours et leur exécution permettra d'enregistrer une relative amélioration de la production énergétique. Il s'agit de : (i) la réhabilitation et l'extension des centrales des capitales régionales ; (ii) la construction du barrage hydro-électrique de Souapiti ; (iii) la réhabilitation des centrales des grandes chutes (Banéah, Donkéah, Garafiri) ; (iv) la réhabilitation des centrales de Kaloum 3 et 5 (70MW) ; et (v) la réhabilitation et extension des réseaux de distribution de Dixinn, Ratoma et Matoto.

En dépit de ces efforts, la performance du secteur demeure faible, en contraste avec les potentialités du pays. Ce faible niveau de performance est lié à : (i) la mauvaise gouvernance du secteur ; (ii) le déficit d'investissement sur tous ses segments entraînant une insuffisance de la production (par rapport à la demande), et (iii) la dégradation de la qualité des services fournis.

#### **Efficacité énergétique<sup>24</sup>**

L'efficacité globale du système énergétique de la Guinée en 2011, mesurée à travers le ratio « Énergie utile (1 170 Ktep) sur consommation énergétique brute (approvisionnement = 6 183,7 Ktep) est estimée à 19 %. Quant à l'intensité énergétique<sup>25</sup> du Produit Intérieur Brut (PIB), elle est évaluée à 0,55 kep / 1 USD produit<sup>26</sup>. Cette intensité énergétique du PIB prend en compte la biomasse-énergie. On devrait s'attendre à la baisse de cette intensité au cours des années à venir grâce aux actions prévues pour l'amélioration de l'efficacité énergétique globale du pays.

#### **Faire face aux problèmes énergétiques de la Guinée : opportunités et défis**

Les problèmes énergétiques de la Guinée, à savoir un faible taux d'électrification et un déséquilibre prononcé entre l'offre et la demande, constituent actuellement l'un des principaux freins à son développement économique. Le secteur souffre principalement d'un développement insuffisant des infrastructures électriques, d'un déficit criant d'investissement, d'un système de gouvernance défaillant et d'un manque de formation du personnel technique et commercial.

Pour trouver une solution durable à la question structurelle de l'énergie, la Guinée devrait saisir les opportunités qui s'offrent à elle et relever les défis y afférents.

Quatre axes d'intervention sont ciblés :

---

<sup>23</sup> L'estimation faite dans le cadre de l'enquête sur le taux d'électricité par Catalia montre que le taux d'accès était 29% y compris 11% de connections illégales – Note d'observation de la mission résidente de la Banque sur la version du 31/10/2016 du PNDES.

<sup>24</sup> L'efficacité énergétique est le rapport entre la quantité d'énergie récupérée et l'énergie consommée. L'augmentation de l'efficacité énergétique permet de réduire les consommations d'énergie, à service rendu égal, ce qui entraîne la diminution des coûts écologiques, économiques et sociaux.

<sup>25</sup> L'intensité énergétique mesure la quantité d'énergie à consommer pour produire une unité de Produit intérieur Brut. Une baisse de l'intensité énergétique signifie que le pays peut produire plus avec la même quantité d'énergie.

<sup>26</sup> Consommation brute d'énergie ou approvisionnement (6 184 Ktep) sur PIB en valeur courante (11 305,26 millions USD, en 2011).

## [1] Le développement du potentiel hydroélectrique

La Guinée dispose d'un important potentiel hydroélectrique estimé à 6.000 MW mais moins de 3 % de ce potentiel est valorisé. La valorisation de ce potentiel hydroélectrique pourrait offrir à la Guinée les opportunités suivantes :

- la résorption du déficit énergétique : la mise en exploitation de ce potentiel suffirait en théorie largement à résorber le déficit énergétique du pays et permettrait de faire de la Guinée un exportateur d'électricité ;
- la réduction du coût marginal de production : le coût marginal de production d'origine hydraulique étant bien inférieur à celui des énergies thermiques et notamment des générateurs diesel auxquels un certain nombre d'industriels ont actuellement recours, la mise en service de nouvelles centrales hydroélectriques permettrait de diminuer les efforts tarifaires demandés aux consommateurs et de rendre ainsi l'économie nationale plus compétitive ;
- la diminution de la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles : la construction de nouveaux barrages hydroélectriques permettrait de diminuer la proportion de la production d'énergie d'origine thermique et de réduire ainsi la facture élevée des importations d'hydrocarbures ;
- la sécurisation de l'approvisionnement à long terme : la mise en valeur du potentiel hydroélectrique pourrait libérer le secteur productif des risques et coûts liés à l'incertitude de l'approvisionnement en électricité, ce qui favoriserait la mise en œuvre de projets industriels d'envergure.

Pour bénéficier de ces opportunités offertes par la valorisation du potentiel hydroélectrique, les défis suivants devraient être relevés :

- optimiser le potentiel existant, par la réalisation, dans le cadre de la réalisation des projets à venir, une étude plus globale sur la stratégie de développement du potentiel hydroélectrique ainsi qu'une étude spécifique sur le bassin du Konkouré visant à confirmer le positionnement des cascades et optimiser le productible ;
- développer des réseaux de transmission, par la construction de nouvelles lignes de transmission à haute tension dans des zones montagneuses et forestières et par conséquent parfois difficiles d'accès, afin de raccorder ces nouveaux sites de production ;
- renforcer les réseaux de transmission, par la réhabilitation et la modernisation des moyens et équipements de distribution afin de pouvoir absorber la production additionnelle ;
- améliorer la gestion commerciale d'EDG, l'entreprise en charge de la gestion de l'électricité. Ceci passe par l'amélioration du taux de facturation et du taux d'encaissement afin d'être en mesure de recouvrer les investissements consentis pour la construction de ces nouvelles infrastructures, l'objectif étant de stabiliser la situation financière de l'entreprise ;
- mobiliser des ressources pour financer les projets d'infrastructures, compte tenu des capacités publiques limitées dans ce domaine et l'inexistence de propositions de financements de la part des établissements bancaires du pays et ainsi éviter de compter uniquement sur les apports de fonds de bailleurs internationaux, qui proposent des taux attractifs mais dont le processus d'approbation de crédit est souvent long et fastidieux.

## **[2] La mise en valeur des ressources minières**

La Guinée dispose d'un potentiel minier exceptionnel et possède notamment deux tiers des réserves mondiales connues de bauxite. La plupart des grandes compagnies minières internationales telles que Rio Tinto (Royaume-Uni/Australie), Alcoa (États-Unis), Vale (Brésil), AngloGoldAshanti (Royaume-Uni/Afrique du Sud) et Rusal (Russie) sont actuellement actives dans le développement de concessions minières sur le territoire guinéen.

La mise en valeur des ressources minières pourrait offrir à la Guinée les deux opportunités suivantes :

- une multiplication du nombre de clients solvables : le potentiel minier guinéen attire un certain nombre de sociétés d'envergure internationale disposant de l'assistance financière nécessaire pour signer des contrats d'achat d'électricité à long terme justifiant et facilitant la mise en œuvre de grands projets hydroélectriques ;
- un nouveau départ sur des sites vierges: les problèmes de raccordement et de gouvernance du secteur ne sont pas transplantés sur les nouveaux sites miniers, ce qui permet de repartir localement sur des bases plus saines et de maîtriser les aspects commerciaux et de facturation.

Pour bénéficier des opportunités offertes par la mise en valeur de ses importantes ressources minières, la Guinée devrait relever les défis suivants :

- augmenter les besoins énergétiques : les exploitations minières génèrent des besoins en électricité considérables qui aggravent le déficit énergétique à combler ;
- identifier des sites géographiquement proches des exploitations minières: les coûts élevés liés à la construction de lignes de transmission, notamment dans les zones reculées de la Guinée forestière où sont situés les dépôts ferreux, rend nécessaire la recherche de sites hydroélectriques proches des sites miniers consommateurs ;
- gérer les problèmes de gouvernance et de stabilité institutionnelle : l'existence de ressources naturelles considérables tend à accentuer les problèmes de gouvernance, ce que les autorités tentent de mitiger par des mesures d'assainissement et de régulation du secteur minier ;
- développer à deux vitesses : il existe un risque de concentration des investissements dans les zones minières solvables et de ce fait d'apparition d'un accès déséquilibré à l'électricité et d'un accroissement des inégalités régionales.

## **[3] L'intégration énergétique régionale**

Pour améliorer l'intégration énergétique régionale et valoriser le potentiel fluvial et hydroélectrique de l'Afrique de l'Ouest, diverses initiatives sont en cours sous l'égide d'organisations internationales créées ad hoc, à savoir :

- le West African Power Pool (WAPP), qui regroupe les pays membres de la CEDEAO ;
- l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG), qui regroupe la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Sénégal ;
- l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), qui regroupe la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal ;
- l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), qui regroupe le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigéria et le Tchad.

Ces organisations internationales offrent les opportunités suivantes :

- le développement d'un marché électrique commun : le développement progressif de normes communes et de lignes de transmission transnationales fournira des débouchés à l'export pour les grands projets hydroélectriques guinéens ;

- l'existence d'un cadre juridique pour le développement de projets frontaliers : l'exploitation des fleuves importants de la région, qui constituent souvent des frontières nationales, est régie par des accords inter-États qui facilitent la valorisation de leur potentiel hydroélectrique ;
- une recherche de financement généralement facilitée : l'intérêt accru des bailleurs bilatéraux et multilatéraux pour les projets favorisant l'intégration énergétique régionale peut faciliter la levée de fonds.

Pour réussir l'intégration énergétique régionale, il faudra néanmoins relever un défi de taille, celui de l'intégration politique (le maintien de l'implication des parties prenantes) car les projets transnationaux demeurent malgré tout plus complexes à structurer et sont tributaires de la situation politique et financière des différents États impliqués.

#### **[4] Le recours aux Partenariats Public-Privé**

Les transactions de type Build, Operate, Transfer (BOT) sont autorisées dans le secteur de l'énergie en Guinée, en vertu de la loi L/97/012/AN du 1er juin 1998.

Les opportunités offertes à la Guinée par le biais du recours aux PPP sont :

- Une attitude ouverte du Gouvernement : le Gouvernement est de manière générale ouvert aux mécanismes de PPP et aux investissements privés dans le secteur énergétique ; le désengagement de l'État des activités commerciales et concurrentielles du secteur de l'électricité et l'ouverture du secteur à la concurrence constituent deux des cinq priorités de la politique sectorielle du Ministère d'État en charge de l'Énergie (MEE) ;
- Une possibilité future de vente directe de la production aux consommateurs : une révision de la loi sur l'électricité est en cours pour ouvrir le secteur et autoriser les producteurs indépendants d'électricité à acheminer et vendre directement leur production aux consommateurs (notamment industriels) sans passer par le réseau d'EDG, ce qui dans le contexte actuel guinéen permettra de contourner le problème de la solvabilité de l'acheteur public et de renforcer considérablement la bancabilité des projets ; dans le cadre de la réforme en cours, l'EDG ou son successeur devrait à terme devenir un acheteur bancable pour les projets BOT.

Le succès du recours aux PPP dans le secteur de l'énergie en Guinée devrait passer par :

- une revue du cadre juridique des concessions : la loi BOT est en l'état actuel inapplicable car elle renvoie à des décrets d'application concernant les procédures d'approbation des projets et le mode de sélection des investisseurs qui n'ont jamais été pris ; par ailleurs, elle ne dispose pas en matière de Délégation de Service Public (DSP), mode de gestion communément utilisé dans le secteur de l'électricité ; enfin, une revue des avantages fiscaux et douaniers consentis dans le cadre de la loi est également nécessaire ; toutefois, le gouvernement est conscient de cet état de fait et une étude diagnostic est prévue en septembre 2013 pour la révision du cadre juridique, avec l'appui de la Société Financière Internationale (IFC) ;
- une amélioration de l'environnement juridique : la nouvelle Constitution de 2010 consacre la séparation des pouvoirs et précise formellement la fonction de Premier Ministre comme Chef du Gouvernement ; elle redéfinit les institutions du pays et vise à corriger les dérives du passé émanant de la concentration du pouvoir et du dysfonctionnement des institutions républicaines ; de plus la création à l'étude d'une unité axée sur les PPP au sein du Ministère de l'Économie et des Finances permettra de faciliter le montage de PPP ;
- la restauration de la confiance des investisseurs : l'expérience mitigée de mise en affermage de la société nationale d'électricité entre 1994 et 2001 a marqué les esprits des investisseurs ; une approche graduelle fondée sur des contrats d'assistance technique et/ou contrats de gestion ciblés sur certaines fonctions d'EDG devrait cependant permettre de progressivement restaurer un climat de confiance ; par ailleurs, les réformes macroéconomiques, politiques, institutionnelles et structurelles engagées

par l'État depuis 2010 montrent sa volonté ferme d'assainir le climat d'investissement en Guinée ; on peut citer notamment le code des investissements en cours de révision.

Compte tenu des défis auxquels le secteur est confronté, la stratégie globale de réponse aux besoins énergétiques de la Guinée peut être résumée comme suit :

- remédier aux problèmes à court terme: à travers la mise en œuvre du plan de redressement du secteur, par des investissements publics à 100% ;
- préparer l'avenir en parallèle: en développant le potentiel hydroélectrique dans le cadre du PPP essentiellement, en révisant la loi sur l'électricité et la loi BOT de manière à permettre l'implication du secteur privé dans la gestion et dans l'investissement.

### **Perspectives**

Le Gouvernement guinéen a adopté en 2012 un plan de redressement du secteur de l'énergie supervisé par la Banque mondiale afin de mettre fin à la grave crise du secteur de l'électricité en Guinée. Ce redressement, de nature à la fois technique, économique et financière, vise *in fine* l'amélioration durable de la qualité du service rendu aux usagers à moindre coût, tout en redressant la situation financière d'EDG et en limitant autant que possible la charge financière du plan sur le budget de l'État. Le coût total du plan de redressement a été évalué à plus de 1,3 milliard de dollars, dont environ 55 millions de dollars d'actions d'appui au secteur et au redressement d'EDG.

Ce plan de redressement est structuré autour de cinq axes : Investissements en infrastructures (axe 1), Amélioration de la gestion commerciale (axe 2), Gestion de la demande en situation de pénurie d'offre (axe 3), Restructuration et renforcement interne d'EDG (axe 4) et Restructuration et renforcement du secteur (axe 5).

Dans le cadre de ce plan de redressement et parmi les projets prévus au sein de ces cinq axes, cinq projets prioritaires ont d'ores et déjà été identifiés, à savoir: (1) la réhabilitation et le renforcement de la production hydroélectrique (axe 1), (2) la réhabilitation des centrales thermiques de Tombo 3 et 5 (axe 1), (3) l'appui au redressement d'EDG (axes 2, 3, 4), (4) la restructuration et le renforcement du secteur (axe 5) et (5) la réhabilitation et le renforcement du réseau de transport (axe 1).

Certaines composantes de ces projets prioritaires sont achevées, d'autres sont en cours ou à lancer. Le montant des financements demeurant à rechercher a en tous les cas d'ores et déjà été estimé. Des bailleurs de fonds et partenaires techniques et financiers ont par ailleurs manifesté leur intérêt et engagement à financer ce plan d'action.

En plus de ces projets visant à redresser le secteur à court terme, le gouvernement a identifié une série de grands projets hydroélectriques potentiels à développer à moyen-long terme, notamment : Souapiti (515 MW), Poudaldé (90 MW), Amaria (300 MW), Diaoya (149 MW), Gozoguezia (48 MW), Morisanako (100 MW), Nongoa (8 MW) et Singuega (18 MW).

Parmi ces projets, seuls Souapiti et Poudaldé disposent d'études de faisabilité réalisées respectivement en 1999 et 2012. Les autres sites ont fait l'objet d'études de reconnaissance, datant pour la plupart d'il y a plusieurs dizaines d'années, et doivent être relancés parallèlement à la mise en œuvre du plan de redressement.

## 4.8 Croissance économique et emploi décent

### Croissance annuelle du PIB réel par habitant

En Guinée, le PIB par habitant connaît une croissance relativement faible (moins de 2 % sur la période 1994-2015) depuis le milieu des années 90. En effet, le taux de croissance du PIB par habitant a été estimé à 1,3 % sur la période 1994-2002. Sur la période 2002-2010, il a plutôt décliné : -0,6 % sur la période 2002-2007 et -1,5 % sur celle de 2007-2010.

La stabilisation du cadre macroéconomique et les réformes structurelles engagées en 2011 et 2012 ont permis une timide reprise de la croissance économique et d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés en septembre 2012. Néanmoins, ces résultats n'ont toujours pas permis d'accroître substantiellement les revenus par tête et inverser la tendance à la hausse de la pauvreté depuis 2002.

### Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe

En Guinée, le secteur de l'emploi est marqué par la prédominance du secteur informel. En effet, d'après les résultats de l'ELEP 2012, neuf occupés sur dix travaillent dans le secteur informel : 66 % comme indépendants du secteur non formel et 24 % comme aides familiaux/apprentis ; les salariés du secteur formel ne représentant que 9 % du total des actifs occupés. Le secteur primaire et le commerce absorbent à eux seuls l'essentiel des emplois (65,7 % et 14,8 % respectivement). Les industries manufacturières et de transformation (y compris les mines et carrières) n'absorbent que 0,8 % des emplois d'après les informations tirées des dernières enquêtes sur la pauvreté (EIBC-1994, QUIBB-2002, ELEP-2007 et ELEP-2012).

Les travailleurs ne sont pas épargnés par la pauvreté. En effet, en 2012, plus de la moitié (54 %) des travailleurs vivaient en dessous du seuil de pauvreté nationale, avec des écarts saisissants entre zones rurales (62 %) et zones urbaines (33,3 %). Depuis 2002, on enregistre une hausse du nombre de travailleurs pauvres (vivant en dessous du seuil de pauvreté nationale) : 1,3 millions en 2002, 2,2 millions en 2007 et 2,4 millions en 2012.

### Emploi et chômage

La Guinée est caractérisée par une population majoritairement jeune et dont une part importante est sans qualification et sans emploi. Le système d'information sur le marché du travail en Guinée reste confronté à des nombreuses insuffisances. Il n'est pas en mesure de fournir des données actualisées sur l'emploi, le chômage, la dynamique du marché du travail, les relations entre la formation et l'emploi, etc. Il ne parvient pas à mettre à la disposition des utilisateurs les informations de base sur l'offre et la demande de formation professionnelle et le niveau d'adéquation entre la formation et l'offre d'emploi.

Le gouvernement guinéen a pourtant fait de la jeunesse et du genre des priorités grandissantes de l'action publique. En 2004, le Gouvernement Guinéen, avec l'appui technique et financier du BIT et du PNUD, s'est doté d'un Document cadre de politique nationale de l'emploi. Le pays a aussi élaboré et adopté en 2015, avec l'appui du BIT, un Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD). L'élaboration de ce document s'inscrit dans le cadre global de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Au fil des années, le gouvernement a mis en place d'autres politiques et programmes, tels que le programme d'Appui à l'Emploi des Jeunes en Guinée visant à accroître l'emploi et la réduction de la pauvreté en offrant aux jeunes filles et garçons des opportunités de formation qualifiante améliorant leur employabilité, ainsi que des programmes liés au financement des activités productives des jeunes avec des contributions du Budget national de développement (BND), l'appui des partenaires au développement, notamment le PNUD, les institutions de Micro finance.



Le Système des Nations Unies a apporté un appui technique et financier aux structures nationales, à la demande du Gouvernement, en 2007 pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme pilote d'appui à l'emploi des jeunes. L'objectif de ce programme pilote était de contribuer à la réalisation du plein emploi et la réduction substantielle de la pauvreté en offrant aux jeunes ruraux et urbains de 15 à 40 ans des opportunités de formation qualifiante pour améliorer leur employabilité et des emplois productifs salariés ou indépendants.

Ce programme, dont la phase pilote couvrait la période 2008-2013, a été élaboré sur la base des orientations du document de stratégie de réduction de la pauvreté, du document cadre de politique nationale de promotion de l'emploi et la convention n° 122 de l'Organisation Internationale du Travail relative à la politique de l'emploi. Il a été bâti autour de quatre composantes : amélioration de l'employabilité des jeunes, promotion de l'entrepreneuriat jeunesse, promotion des travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et amélioration du système d'informations statistiques orienté vers l'emploi des jeunes.

Aussi, il y a lieu de noter qu'en 2016, le Gouvernement Guinéen, en collaboration avec le Système des Nations Unies, a bénéficié de l'appui technique du PNUD pour l'élaboration d'un Programme National d'Insertion socio-économique des jeunes Post-Ébola (PNISEJ 2016-2020). Ce programme ambitionne la création de 750 000 emplois durables pour les jeunes en cinq ans. Plus concrètement, le programme se décline en quatre composantes comme suit : 1) L'emploi des jeunes est pris en compte par les politiques macro-sectorielles et les investissements privés ; 2) Employabilité et promotion à l'insertion socioprofessionnelle ; 3) Éducation, participation des jeunes à la vie publique, citoyenneté et prévention des conflits ; et 4) Gouvernance améliorée du dispositif de suivi-évaluation et renforcement du système d'information.

D'après les résultats des deux dernières enquêtes sur la pauvreté (ELEP 2007 et ELEP 2012), le taux de chômage a augmenté sur la période 2007-2012, passant de 1,3 % à 3,8 %. En 2012, on notait de fortes disparités du taux de chômage selon le milieu de résidence, l'âge et le sexe. Le taux de chômage est nettement plus élevé en milieu urbain (9,6 %), pour les jeunes de 15-29 ans (7,8 %) et touche davantage les hommes (4,4 %) que les femmes (3,2 %).

Le taux de sous-emploi s'établissait à 12,8 % en 2012. Il était plus élevé en milieu rural (14,7 %) et touchait proportionnellement plus de femmes (14,3 %) que d'hommes (11,0 %).

En Guinée, le chômage résulte, entre autres, de mauvaises performances économiques, du faible niveau de qualification de la main-d'œuvre et du manque d'adéquation de la formation à l'emploi. Il est soutenu et entretenu par la structure démographique et l'inadéquation entre formation et emploi. Le secteur primaire agricole et les activités informelles concentrent la majorité des emplois, avec la précarité, les conditions difficiles de travail et les faibles revenus qui caractérisent ces secteurs.

Le manque d'opportunités combiné aux problèmes de gouvernance crée le désespoir et pousse les jeunes à la migration irrégulière vers les pays de la sous-région et ailleurs (Algérie, Maroc, Libye et Europe entre autres). Selon les statistiques du Département Économique et Social des Nations unies (UNDESA), 426 941 personnes ont pris la route de la migration internationale depuis la Guinée en 2015. Même si des données complètes et plus récentes ne sont pas encore disponibles, des analyses de l'Organisation des Nations Unies pour les Migrations (OIM) sur la base des enquêtes et des données des retournés volontaires humanitaires, permettent de penser que ces chiffres pourraient être en augmentation. Ainsi, les migrants guinéens sont devenus les plus nombreux à arriver en Italie et Espagne en 2017.

Si la jeunesse est un atout pour profiter du dividende démographique, elle peut aussi constituer un danger pour la paix et la stabilité nationale. En effet, le désœuvrement des jeunes risque de les entraîner dans la violence et les rendre plus facilement manipulables notamment par les discours identitaires et politiques. Le taux de chômage élevé constitue ainsi, dans certains contextes, un facteur d'instabilité sociale et politique et un handicap pour le pays.

## **Travail des enfants**

En dépit du fait que la Guinée a adopté un Code de l'enfant et un Plan National de Lutte contre la traite des enfants, le travail des enfants est toujours d'une grande ampleur dans le pays. En effet, en 2016, près de 2 enfants sur cinq (38 %) étaient concernés, soit une baisse modeste par rapport à 2010 où cette proportion était de 43 %. Par contre, la proportion d'enfants travaillant dans des conditions dangereuses (interdits par les conventions internationales et les textes nationaux en matière de travail des enfants) parmi les enfants économiquement occupés a été divisée par trois entre 2010 (78,3 %) et 2016 (26,5 %). Les enfants sont différemment touchés par le phénomène selon le milieu de résidence et la région administrative. En milieu rural, près de la moitié (48 %) des enfants sont touchés contre 21 % en milieu urbain. Du point de vue des régions, c'est Faranah qui est de loin plus touché avec deux enfants sur trois concernés.

Utilisés comme aides familiaux, employés, apprentis ou ouvriers, beaucoup d'enfants sont à risque de traite dans les activités économiques.

## **Droit des travailleurs et sécurité au travail**

La défense des droits des travailleurs, la promotion de la sécurité sur le lieu de travail et la protection de tous les travailleurs ont encore du chemin en Guinée. Pire, ceux qui occupent des emplois précaires sont particulièrement concernés. En effet, les conditions des travailleurs sont difficiles et leurs droits parfois bafouillés. Même s'il n'existe pas de données assez détaillées sur le sujet, il semble que les accidents sur les lieux de travail soient relativement fréquents, en particulier dans les entreprises industrielles. Les travailleurs n'osent généralement pas dénoncer ni se plaindre contre les mauvaises conditions de travail auxquelles ils sont soumis, sous peine d'être poursuivis voire licenciés.

Dans le secteur formel, la plupart des employés travaillent sans contrat et sans être immatriculés à la Caisse Nationale de Sécurité sociale, ce qui constitue une violation flagrante de leurs droits.

## **PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance**

La Guinée dispose d'importantes potentialités touristiques : sites historiques (la forteresse de Bissandougou, sosso bala, la mosquée d'El-Hadj Omar Tall, les sites négriers de Benty et de Farinya), paysages pittoresques, plages recouvertes de sable fin, chutes d'eau (Kelissi, voile de la mariée, Kinkon, Saala), forêts et chaînes de montagnes (Mont Gangan, Mont Nimba, Dame du Mali, forêts classées), animaux (les crapeaux vivipares, les chimpanzés de Bossou, les éléphants de Macenta).

La volonté politique et la mobilisation des ressources nécessaires à l'investissement touristique (public et privé) constituent les préalables indispensables au développement du tourisme en Guinée. Le tourisme pourrait contribuer à la réduction de la pauvreté tout en s'intégrant harmonieusement au développement par la sauvegarde, la régénération et la mise en valeur des ressources.

En Guinée, le tourisme est caractérisé par une faible capacité d'accueil, doublée d'une mauvaise répartition des réceptifs au niveau national, un professionnalisme encore timide et une faible incitation à investir.

En dépit du cadre institutionnel et réglementaire démonstratif de la volonté politique du Gouvernement, le tourisme n'a pas bénéficié de tout l'appui nécessaire lui permettant de créer des emplois, de générer des devises, de servir de moyen de réduction de la pauvreté, bref d'émettre des effets multiplicateurs et accélérateurs dans le tissu économique et social de la nation.

Le plan d'action à moyen et long termes élaboré à la suite de la politique nationale du tourisme visait globalement à assurer la croissance économique et la création d'emplois par le développement et la promotion du Tourisme et de l'Artisanat.

Le secteur du tourisme et de l'hôtellerie guinéen connaît des dysfonctionnements et des lacunes qui empêchent son développement et limitent profondément les avantages que l'économie nationale en aurait sûrement tirés.

En Guinée, le tourisme figure justement parmi ces secteurs clés dont la valorisation rationnelle du potentiel pourra générer des effets d'entraînement sûrs en direction des différents paliers de la structure économique nationale, avec en toile de fond un soutien renforcé du programme de développement durable et la réduction de la pauvreté. Le pays tire cet avantage de la diversité et de la variété de ses paysages, de ses microclimats, de sa faune et de sa flore, de son artisanat, de ses traditions hospitalières et aussi de son histoire, le tout représentant un capital de civilisation riche et dynamique.

#### **Capacité des institutions financières nationales et généralisation de l'accès de tous aux services bancaires et financiers**

D'après les résultats de la dernière enquête MICS (2016), c'est seulement 11 % (24,4 % en milieu urbain contre 3,1 % en milieu rural) de ménages guinéens qui comptent au moins un membre ayant un compte bancaire.

### **4.9 Industrie, innovation et infrastructure**

La Guinée fait face à un déficit criant d'infrastructures. La situation actuelle du transport routier en Guinée est peu reluisante. En effet, sur les 43 493 km de routes du pays, seulement 30 % sont bitumées et plus de la moitié (54 %) des routes nationales revêtues sont classées comme étant en mauvais état.

Le réseau routier en Guinée est constitué de 45.300 km, ce qui correspond à 18,4 km/100 km<sup>2</sup> ou en ne considérant que les routes nationales 3,1 km/100 km<sup>2</sup>. Les routes nationales revêtues supportent environ 80 % du trafic et représentent 36,2 % de routes nationales en 2018 et 30 % des routes nationales revêtues sont classées comme étant en mauvais état.

À l'horizon 2020, en prenant en compte les travaux en cours d'exécution et ceux en cours de contractualisation, le linéaire de routes revêtus représenterait 42 % des routes nationales.

Dans le but de disposer de réseaux interconnectés de routes nationales, préfectorales et communautaires offrant un niveau de service adapté aux besoins, accompagnant le désenclavement des zones de production et assurant les liaisons avec les pays limitrophes, le gouvernement guinéen a doté le pays d'un programme quinquennal routier (2012-2016) dont la mise en œuvre a permis d'obtenir les résultats ci-après : (i) la construction de 450,2 km de routes préfectorales ; (ii) la réhabilitation de 612,8 km de routes préfectorales et communautaires ; (iii) la construction de 176,6 km de voiries ; (iv) la réhabilitation de 15 km de voiries ; (v) le bitumage de 522 Km de routes nationales ; et (vi) la réalisation de 352 mètres linéaires de grands ouvrages.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Quinquennal 2011-2015, le gouvernement a mis en œuvre des actions dans différents secteurs des transports, qui ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- dans le domaine maritime : (i) la construction du terminal à conteneurs dans le cadre du développement du port de Conakry; et (ii) l'acquisition de 35 000 gilets de sauvetage contribuant significativement à réduire le nombre de victimes en cas de naufrage; (iii) l'acquisition d'un bateau de type croisière de 250 places assises (facilitant actuellement l'accès aux îles de Loos).
- dans le domaine aéronautique : (i) la modernisation de l'aérogare internationale de Gbessia désormais équipée de passerelles télescopiques, de mires de guidage des avions, ascenseurs, escalators...); et (ii) l'amélioration des systèmes de communication et d'informatisation des plans de vols et les dispositifs de navigation par satellite.
- dans le domaine du transport routier : (i) l'acquisition d'un parc de 100 véhicules pour faciliter les déplacements dans la capitale.

Avec trois lignes de 385 km au total exploitées par des sociétés minières, le trafic ferroviaire guinéen est actuellement très marginal. Pourtant, le transport ferroviaire représente une opportunité réelle de constituer

un corridor stratégique du transport de passagers et de marchandises vers le Mali, le Niger, le Burkina Faso, etc.

La Guinée compte un seul aéroport international, trois aéroports régionaux, sept aéroports secondaires et cinq aérodromes privés exploités exclusivement par des sociétés minières. Le pays est actuellement desservi par plusieurs compagnies aériennes, y compris européennes et asiatiques (Air France, Brussels Airlines, Turkish Airlines, Emirates). La relance de la compagnie nationale et la redynamisation des aéroports régionaux pourraient assurer un trafic régulier vers les régions et permettre d'accroître les synergies avec les projets miniers.

Si les consortiums miniers se dotent d'infrastructures propres pour l'export du minerai, seul le Port de Conakry semble aujourd'hui à même d'affronter l'afflux de matériaux de construction pour la réalisation de ces infrastructures.

La mauvaise qualité des infrastructures de transport ne favorise pas la valorisation de certaines potentialités agricoles et minières du pays.

Ces dernières années, la situation des infrastructures s'améliore peu à peu grâce aux nombreux projets réalisés ou en cours de réalisation : construction de l'autoroute Conakry-Mamou, construction d'une route de 75 Km reliant Coyah (une ville à 50 km de Conakry) à la frontière avec la Sierra Leone, extension et rénovation de l'aéroport international de Conakry, routes et échangeurs dans la capitale et à l'intérieur du pays, mise en place de la fibre optique et construction du Backbone national, modernisation et extension du Port Autonome de Conakry, construction d'un port sec, construction et réhabilitation d'infrastructures de transport et de distribution d'électricité, construction du barrage hydroélectrique de KALETA (240 MW), etc. Ces réalisations participent à combler les besoins énormes du pays, et marquent une dynamique qui va contribuer à assoir définitivement dans les années à venir les bases d'un véritable développement et induire un effet d'entraînement majeur sur l'ensemble des autres secteurs.

#### **4.10 Réduction des inégalités**

Il est reconnu que l'atteinte des Objectifs de développement durable passe nécessairement par la réduction des inégalités dans tous les domaines (revenus et genres notamment).

##### **Inégalités de revenus**

D'après les données les plus récentes disponibles, les inégalités de revenus, mesurées par les indices de Gini, Atkinson et Theil, semblent être restées constantes en Guinée entre 2002 et 2007. En effet, sur cette période, l'indice de Gini passe de 31,2 % à 31,7 %, et l'indice de Theil de 17,1 % à 18,1 % alors que l'indice d'Atkinson passe de 28,4 % à 28,2 %. La stabilité des inégalités de revenus en Guinée au cours de la période 2007-2012 peut être appréhendée par un autre indicateur, la répartition de la consommation. Ainsi, en 2007, les 30 % des individus vivant dans les ménages les plus pauvres concentraient 13,8 % des dépenses de consommation ; et les 30 % vivant dans les ménages les plus riches avaient 51,5 % des dépenses de consommation ; ces ratios sont de 13,9 % et 52 % pour ces deux catégories respectives en 2012.

Néanmoins, si les inégalités de revenus restent stables au niveau national, les résultats sont contrastés selon le milieu de résidence. En milieu rural les inégalités des revenus ont tendance à rester stables, en milieu urbain en revanche, on note une augmentation sensible, autour de 3 points de pourcentage pour chacun des trois indicateurs. Par conséquent, la pauvreté urbaine s'aggrave en affectant les populations de manière différentielle, les plus pauvres paraissant de surcroît être plus vulnérables.

## **Inégalités de genre**

En Guinée, les femmes continuent d'être victimes de discrimination aussi bien sur le plan du salaire que sur celui de l'employabilité, et ce malgré l'adoption d'un nouveau Code du travail interdisant toute discrimination en janvier 2014.

Les inégalités de genre se manifestent aussi dans le secteur de l'éducation. En effet, le taux d'alphabétisation des femmes est nettement inférieur à celui des hommes. De même, les taux de fréquentation scolaire des filles sont, à tous les niveaux d'enseignement, inférieur à ceux des garçons et les écarts deviennent plus élevés au fur et à mesure que le niveau augmente.

Dans le domaine politique, les femmes sont aussi largement sous-représentées dans toutes les instances de prises de décision et occupant peu de postes de direction.

### **4.11 Cadres de vie sûrs, résilients et durables**

En 2018, un peu plus d'un Guinéen sur trois (35 %) vit en milieu urbain et le pays compte sept villes de plus de 100 000 habitants. La moitié environ de la population urbaine guinéenne vit à Conakry dont la population croît rapidement (6,1 % en moyenne par an) du fait de l'exode rural.

La Guinée dispose d'une politique de l'habitat et d'urbanisation mais celle-ci n'est pas mise en œuvre, ce qui explique une urbanisation désordonnée et l'existence d'un nombre relativement important de taudis.

Vivre dans des taudis signifie souvent occuper des habitations précaires et avoir un accès relativement limité à certaines infrastructures de base essentielles (eau potable et assainissement notamment) et très souvent dans une relative promiscuité. Ce qui est l'expression d'une pauvreté et d'une précarité qui rendent les personnes vulnérables aux épidémies et aux catastrophes (inondations par exemple).

Selon les données disponibles, la proportion de citoyens guinéens vivant dans des taudis baisse régulièrement depuis les années 90. En 2012, elle est estimée à 17,3 % et si la tendance observée entre 1994 et 2012 se maintient, elle serait de 15,4 % en 2015. La baisse concerne aussi bien Conakry que les autres centres urbains mais la proportion est 1,8 fois plus élevée dans les autres villes du pays qu'à Conakry, la capitale. Les différentes régions sont touchées de manière inégale par le phénomène de taudis, certaines régions étant plus touchées que d'autres.

La vie dans les taudis est favorisée par un certain nombre de faits. Tout d'abord, il existe bien une politique de l'habitat et d'urbanisation mais celle-ci n'est pas mise en œuvre. La deuxième raison tient au fait que les conditions de prêt bancaire sont largement hors de portée du Guinéen moyen. La troisième raison est liée au nombre relativement rare de parcelles viabilisées et mises en vente par la société SOLOPRIMO en charge de viabiliser et de vendre les parcelles. La quatrième et dernière raison est que les conditions de cession des parcelles assainies et disponibles sont inaccessibles à l'écrasante majorité des Guinéens, compte tenu de la faiblesse des revenus.

Dans le secteur du transport, les populations guinéennes sont confrontées à d'énormes difficultés de mobilité. En cause, la faible disponibilité des infrastructures et services de transport publics et la faible capacité institutionnelle de l'administration pour assurer la maîtrise et la régulation du secteur. Ainsi, en 2012, près de trois Guinéens sur dix (29 %) mettaient au moins une heure pour atteindre les services de transports publics les plus proches. Cette proportion est de 39 % en milieu rural contre 7 % en milieu urbain. De même, toujours en 2012, près d'un Guinéen sur cinq (18 %) met au moins une heure pour atteindre la route praticable la plus proche. La situation est particulièrement préoccupante en milieu rural où cette proportion atteint 25 %.

Pour améliorer la fluidité de la circulation à Conakry, un train de banlieue « Conakry Express » a été mis en service en 2010 ainsi qu'une Société de Transports exploitant une centaine de bus. Le transport urbain et interurbain guinéen est un secteur défaillant que l'État s'emploie tant bien que mal à redresser. Aucune solution viable ni pérenne n'est encore au point à ce jour, même si le gouvernement s'essaye à la mise en place de sociétés de transports "étatiques" qui n'ont pas encore pu soulager les citoyens.

À son entrée en fonction, en 2008, le gouvernement de consensus avait lancé la commande de 100 bus pour tenter de résoudre un certain nombre de problèmes dans le secteur du transport urbain et interurbain. À l'arrivée de ces bus à Conakry, une société chargée de la gestion et de l'entretien de ces bus a été créée<sup>27</sup>. Cette société n'a pas pu honorer ses engagements, parce qu'après deux ans, elle est tombée en faillite, avec des bus complètement endommagés, faute d'entretien. En trois ans, seulement une dizaine de bus était encore opérationnelle sur la centaine acquise au départ.

En 2012, le gouvernement en place décide de se débarrasser de la SOGUITRANS, et crée une autre nouvelle structure (la Société de Transport de Guinée – SOTRAGUI), un établissement public à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité juridique morale, de l'autonomie financière et de gestion et cogérée par la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP). Placée sous la tutelle du département des Transports, elle aura pour mission, selon le gouvernement, d'assurer le transport urbain et interurbain en Guinée. La nouvelle SOTRAGUI a commencé ses opérations avec 100 autres bus offerts par la Chine au gouvernement guinéen et des anciens bus de la SOGUITRANS.

Sur 128 bus dont disposait au départ la SOTRAGUI, seuls 9 étaient en circulation en mai 2016.

Tirant les leçons des échecs consécutifs dans la gestion publique du secteur du transport, les autorités guinéennes semblent opter pour l'association du secteur privé pour la gestion du secteur. Ainsi, il est fait appel à l'expertise d'une société marocaine (City Bus) pour la gestion de la nouvelle société publique qui remplacera la SOTRAGUI. Cette société commencera avec 150 bus : 50 bus offerts par la Turquie, et 100 autres que la société marocaine City Bus enverra. Ces bus seront dispatchés à Conakry et pour le transport interurbain.

Les villes guinéennes sont vulnérables à cause de plusieurs facteurs parmi lesquels : la faible couverture en caniveaux et ouvrages d'assainissement, l'absence de plans d'occupation, le déboisement massif des flancs des coteaux, l'implantation anarchique des constructions et qui sont souvent érigées dans des zones à risques (fortes pentes, marais et terres basses, aires de crues des cours d'eau, front de mer etc.). Cette situation, qui induit des problèmes importants d'inondation et d'éboulement, découle de la faible application du code de l'urbanisme, du code foncier et du code de la construction et des habitations.

Ainsi, en 2009, 4 781 habitations ont été détruites par des inondations dans 13 villes de la Guinée, entraînant le déplacement de 6 700 personnes environ. Entre 2010 et 2011, ce sont 10 828 personnes qui ont été affectées par des inondations. Plusieurs glissements de terrains de grande envergure ont également été enregistrés dans les villes de la Guinée.

La croissance de la population urbaine et les pressions sociales qui en résultent ont été plus fortes et plus rapides que les capacités de mise en œuvre des politiques, devançant l'application des actions de planification. Il s'en suit une profonde crise du logement, la détérioration des espaces verts, des emprises foncières réservées et des places publiques ainsi que le détournement de leur vocation principale. Les villes se trouvent ainsi dépourvues progressivement de leurs espaces de décongestionnement et par conséquent, exposées à des risques de plus en plus importants de pollution, de saturation et de dégradation du milieu.

---

<sup>27</sup> Il s'agit de la société guinéenne de transport (SOGUITRANS)

Ce secteur est pourtant doté de documents de référence bien conçus et complets, bien qu'insuffisamment mis à jour : Politique Nationale de l'Habitat de la Guinée (Vision Habitat 2021) élaboré en 2010, Schéma National d'Aménagement du Territoire qui date de 1991 (dont l'actualisation est nécessaire), Code de l'Urbanisme adopté en 1998, Code Foncier et Domanial (CFD) adopté en 1992, Code des Collectivités Locales adopté en 2006, 4 Schémas Régionaux d'Aménagement du territoire, 14 Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) pour des villes secondaires, divers Plans de Développement Urbain (PDU) dont celui de Conakry, etc. des exercices nécessaires mais vite dépassés s'ils ne sont pas mis à jour.

Il existe également un programme d'infrastructures urbaines dont l'objectif est d'améliorer le cadre de vie de 75 % des Guinéens vivant dans des installations précaires et accroître de manière substantielle l'accès des ménages à un logement sûr. Ce programme compte utiliser trois stratégies : l'actualisation des schémas directeurs régionaux et nationaux, l'identification de pôles économiques et de corridors stratégiques et la mise en œuvre de projets répondant aux problématiques de logement, d'urbanisme et d'habitat. Ainsi, il est par exemple la construction de 650 000 unités de logements en 10 ans.

En Guinée, la volonté de planifier le développement urbain a toujours existé, en témoignent les nombreux schémas directeurs définis et adoptés. Mais cette volonté ne s'est pas traduite par des faits concrets alors qu'en même temps la pression démographique continue de s'accroître. Il en résulte des espaces urbains avec des conditions d'hygiène précaires et d'insalubrité générale, des risques d'inondation et d'effondrement des habitations, perturbation du bon écoulement des eaux pluviales,

L'absence d'une banque de l'habitat et l'insécurité foncière due à l'incapacité de mise en œuvre des textes réglementaires fonciers constituent des défis majeurs pour l'accès à un logement décent en Guinée.

#### **4.12 Modes de consommation et de production durables**

Les modes de consommation et de production déterminent la gestion de l'utilisation des ressources et les impacts sociaux, sanitaires et environnementaux associés, affectant par conséquent la viabilité. Une production durable est celle qui utilise moins de ressources pour une valeur donnée de la production économique, et la consommation durable réduit la surexploitation des ressources.

##### **Cadre législatif et réglementaire de la gestion durable des ressources**

Le cadre législatif et réglementaire de la gestion durable des ressources est constitué d'un ensemble d'engagements internationaux pris par la Guinée à travers la ratification de presque toutes les conventions et accords internationaux en matière d'environnement, lesquels renforcent, au niveau national, un ensemble de textes juridiques promulgués et/ou adoptés et dont les buts sont directement orientés vers la protection et la gestion pérenne des ressources environnementales et du cadre de vie.

##### **Conventions, accords et traités actifs en matière de protection de l'environnement**

La Guinée a adhéré, signé et/ou ratifié un certain nombre d'Accords, Conventions et Traités actifs en matière de gestion des ressources naturelles et de protection de l'Environnement. Ces Accords, Conventions et Traités traitent, chacun en ce qui le concerne, des aspects liés à la gestion de la faune sauvage, de la flore, des eaux continentales ou maritimes, à la pollution, à la diversité biologique, aux changements climatiques, à la désertification.

##### **Politiques et plans visant la durabilité environnementale**

La Guinée a mis en place des politiques, des programmes, des plans d'action et des législations en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de ses ressources dont les plus importants sont : le Plan National d'Action l'Environnement(PNAE) et le Programme National de Développement Humain Durable (PNDHD).

### *Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)*

Depuis son adoption en septembre 1994, le PNAE a été conçu pour améliorer la gestion environnementale et intégrer les questions d'environnement à toutes les activités de développement. Le PNAE a fourni un cadre cohérent, qui crée les bases légales et institutionnelles pour une multitude d'interventions sectorielles afin de faciliter la mise en œuvre d'une politique participative de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) constitue la base de la politique environnementale de la Guinée. Le PNAE est un cadre de référence adéquat pour faciliter la mise en œuvre d'une politique participative de gestion durable des ressources naturelles et de protection de l'environnement. Le PNAE a souligné le riche potentiel naturel du pays : écosystèmes variés, ressources en eau conséquentes, faune et flore variées, etc. Il met un accent particulier sur les pollutions en milieu urbain, à travers la mise en œuvre d'un programme urbain qui s'adresse à l'ensemble des collectivités élues et qui vise à : (i) améliorer l'habitat (normes d'espace, salubrité) ; (ii) réaliser des réseaux d'adduction d'eau potable, d'électricité, d'eau pluviales ; (iii) collecter et traiter les déchets, épurer les eaux usées et drainer les eaux pluviales ; (iv) améliorer la voirie et le cadre de vie ; (v) renforcer les transports urbains et les télécommunications.

### *Le Programme National de Développement Humain Durable (PNDHD)*

En 1997, la Guinée a élaboré son premier rapport national sur le développement humain durable fondé sur les préoccupations et les priorités nationales du développement à savoir : la gouvernance et la participation, l'accès aux services sociaux de base, le renforcement des capacités des ressources humaines, la protection et la gestion de l'environnement, et la lutte contre la pauvreté au sens large.

Ce sont là autant d'initiatives qui concourent à la protection de l'environnement et à la réalisation des objectifs d'un développement durable en Guinée.

### **Un projet novateur en cours de mise en œuvre**

En Guinée, un projet "Sécurité alimentaire, Résilience et Agro écologie en Guinée" (SARA) a été initié en octobre 2016, en réponse à l'épidémie de la maladie à Virus Ébola et aux effets des changements climatiques. Le projet soutient le développement de plusieurs filières vivrières et maraîchères cruciales pour l'alimentation des familles et la sécurité alimentaire en Guinée. Il appuie notamment l'amélioration des conditions de production agricole selon les principes de l'agro écologie, la valorisation de pratiques et techniques paysannes existantes et l'introduction d'innovations adaptées.

Le projet Sara soutient les organisations paysannes et professionnelles qui mènent des activités de production, transformation et/ou commercialisation, et contribue à la structuration des filières avec un partage équitable des revenus et la recherche de débouchés locaux.

Le projet inclue aussi des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques nutritionnelles et de mobilisation communautaire, en recherchant une synergie et des passerelles entre les activités agricoles et la nutrition.

Le projet Sara, qui a démarré en octobre 2016 pour une durée de 3 ans, a un budget total de 3,7 millions d'euros. Il est cofinancé par l'Union européenne (81 %), le CCFD-TS (14 %), le programme « Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest » du Comité français pour la solidarité internationale et de la fondation de France, ainsi que par les apports d'autres partenaires et des bénéficiaires (5 %).

Les interventions du projet sont principalement concentrées en Moyenne Guinée sur les filières riz, maïs et pomme de terre et en Guinée Forestière sur les filières riz et huile de palme rouge, avec également des actions de promotion du riz de mangrove de qualité en Basse Guinée.

Globalement, le projet SARA vise à améliorer la résilience en renforçant l'autonomie des ménages ruraux par, entre autres :



- l'appui à une production agricole accrue, diversifiée, et à une meilleure couverture des besoins des familles des producteurs, via l'amélioration des conditions de production des exploitations agricoles familiales basée sur des principes agro écologiques ;
- une amélioration des connaissances et des pratiques alimentaires et nutritionnelles des ménages.

Ainsi, le projet, dans son ensemble, vise à contribuer à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable (ODD) dont principalement l'ODD 1, à travers un soutien à la croissance agricole et aux activités de transformation et commerce des ménages et la réduction de la pauvreté via l'augmentation de leurs revenus.

Le projet contribue également à l'atteinte de l'ODD 8 qui vise à promouvoir une croissance soutenue, partagée et durable et en partie aussi à l'ODD 10 axé sur la réduction des inégalités dans le pays. En effet, il promeut une rémunération meilleure du travail dans les emplois du secteur de la production (ouvriers agricoles, notamment en Moyenne Guinée) et de la transformation (apprentis dans des ateliers), mais également dans l'auto-emploi (accès au foncier, accès à des activités économiques sur l'aval de la filière).

En fin 2017, le nombre de bénéficiaires du projet était estimé à 230 000 dont 60 % de femmes, principalement dans le secteur de la production en Moyenne Guinée mais aussi dans la transformation du riz et de l'huile de palme en Basse Guinée et Guinée Forestière.

En renforçant leurs activités économiques et leurs capacités en gestion et management des organisations, le projet contribue à une plus grande autonomie financière et à une meilleure représentation dans les processus de décisions des groupements et dans les discussions entre les acteurs et avec les services de l'État et partenaires (ODD 5).

Le projet contribue également à l'atteinte de l'ODD 12 dans la mesure où les expériences tirées de sa mise en œuvre contribuent à établir des modes de production et de consommation durables via une démarche agro écologique, une amélioration de la qualité des produits, et en mettant en relation les producteurs et les consommateurs.

Dans le cadre de ses appuis à la production agricole, le projet Sara a développé en Guinée Forestière une démarche de promotion de pratiques agro écologiques dont l'objectif est d'améliorer les conditions de production au bénéfice d'une agriculture familiale plus autonome et plus économe en intrants externes, capable de valoriser en priorité ses ressources propres et de maîtriser ainsi son endettement.

Sur le plan environnemental et sanitaire, cette démarche contribue fortement à la réduction de l'utilisation des herbicides et des engrais minéraux au profit d'engrais organiques et de bio-pesticides, et favorise la limitation de la déforestation. Au niveau social, elle améliore l'alimentation des familles par la consommation d'aliments variés et la diminution des risques sanitaires liés aux produits chimiques.

Dans la région forestière, la démarche agro écologique a été co-construite avec l'ensemble des acteurs (paysans, équipe du projet Sara, recherche agronomique, organisations paysannes, services techniques de l'État), et associe savoir-faire locaux traditionnels et innovations. Elle a reposé sur quatre grandes étapes :

- la réalisation d'un diagnostic des exploitations agricoles familiales, des systèmes de culture et des pratiques paysannes dont celles basées sur des principes agro écologiques ;
- l'identification et la sélection de techniques et pratiques agro écologiques à valoriser ou introduire, validées collectivement et de façon participative ;
- la formation des conseillers techniques des organisations d'appui (Gret et organisations paysannes) et des paysans relais ;
- l'expérimentation et le suivi de ces techniques et pratiques en associant les paysans (paysans relais mais aussi groupements agricoles), la recherche agronomique et les conseillers techniques.

### **Une importante contribution des volontaires des Nations Unies**

Dans le cadre de la promotion de modes de production durables, 150 volontaires du Système des Nations Unies sillonnent tout le pays et font de la communication pour le Changement de Comportement pour des nouvelles techniques culturales et des opérations post-récolte.

#### **4.13 Lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions**

##### **Mesures prises pour la lutte contre les changements climatiques**

La Guinée a ratifié la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto, respectivement en 1993 et 2005. Elle a, depuis, élaboré des stratégies en matière de lutte contre les changements climatiques, parmi lesquelles sa Communication Nationale initiale, sur la base d'un inventaire des gaz à effet de serre (GES) en 2001 (sur la base des émissions de 1994). Un second inventaire a été mené en 2011 (émissions de 2000), mais il n'a pas encore donné lieu à la soumission d'une nouvelle communication nationale. Enfin, la Guinée a élaboré son Plan d'action national sur l'adaptation (PANA) en 2007 et engagé plusieurs projets pour mettre en œuvre ce plan.

La Plateforme Nationale de Concertation sur la COP21 (plus loin PNC-COP21) a été également créée, à l'initiative du Ministère de l'Environnement des eaux et Forêts (MEEF), afin de mobiliser les représentants de l'État, les départements techniques, la société civile et le secteur privé pour faire entendre la voix de la Guinée par une large contribution de toutes les institutions et de toutes les couches sociales. Elle doit, entre autres objectifs, développer l'information et la communication sur la COP21, éveiller la conscience de la société civile et des acteurs économiques, etc. Elle inclut un segment de haut niveau (segment ministériel) et 11 panels thématiques qui ont contribué à l'élaboration de la Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN).

La Guinée a aussi finalisé son Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) en 2007. Celui-ci a permis d'identifier les secteurs vulnérables suivants : agriculture-élevage, eau, zone côtière et foresterie. Le PANA a également permis d'identifier les groupes les plus vulnérables au changement climatique pour différentes régions du pays, à savoir notamment les populations pauvres dans les zones rurales, telles que les agriculteurs et agricultrices, les petits producteurs et petites productrices ou encore ceux et celles dont l'activité dépend principalement de l'exploitation des ressources naturelles (chasseurs, pêcheurs, saliculteurs, etc.). La Guinée a ratifié les deux autres conventions de Rio et élaboré des stratégies nationales de lutte contre la désertification et la dégradation des terres, ainsi que sur la biodiversité. La mise en œuvre de ces 2 stratégies participera également de l'adaptation aux changements climatiques.

Par ailleurs, le Système des Nations Unies, à travers son programme de volontariat, contribue activement à la préservation des écosystèmes terrestres et à la lutte contre les changements climatiques en Guinée. En effet, 17 volontaires nationaux participent à la restauration du couvert végétal, 42 volontaires nationaux font de la Communication pour le Changement de Comportement en matière de protection de l'environnement et 17 autres volontaires français travaillent dans la mise en œuvre des mesures contre les changements climatiques dans le pays.

##### **Exposition et sensibilité aux changements climatiques**

La Guinée est exposée mais aussi sensible aux changements climatiques et dispose de peu de capacités d'adaptation. Déjà, on enregistre une augmentation générale des températures moyennes annuelles (en particulier dans le Nord-Ouest et le Nord-Est du pays), une modification de la fréquence et de la répartition intra-annuelle des précipitations et une élévation du niveau de la mer. Ces changements climatiques pourraient entraîner des conséquences négatives dans de nombreux secteurs.

En dépit de son régime pluviométrique modifié, la Guinée devrait continuer à bénéficier de conditions climatiques plus favorables à ses voisins du Nord (le Sénégal et le Mali) et devrait même devenir un lieu de transhumance pour les troupeaux de ces pays.

## **Les risques climatiques pour la Guinée**

Située aux portes du Sahel, la Guinée est très exposée aux changements climatiques. Face à cette situation, elle doit diminuer aussi rapidement que possible sa vulnérabilité aux changements climatiques et améliorer sa résilience dans ce domaine pour le bien de sa population et celui de ses voisins.

Selon le rapport de la Communication nationale initiale de 1994, la Guinée, de par ses richesses en ressources naturelles, est considérée comme un puits de carbone grâce à ses ressources forestières. Le pays abrite en outre la source de plus de 1 000 cours d'eau dont quatre des principaux fleuves d'Afrique de l'Ouest. À cause de sa situation géographique, la Guinée pourrait ainsi être un refuge pour les populations (notamment les éleveurs pastoraux) des pays sahéliens voisins du Nord. Toutes ces raisons donnent au pays une place importante en matière de développement durable pour ses voisins.

La Guinée se veut ainsi un pays stabilisateur de la sous-région ouest-africaine à l'horizon 2030, à travers la préservation et la valorisation de ses ressources hydriques et en s'efforçant de rester un puits de carbone. En exploitant les ressources de son sol et de son sous-sol de manière raisonnable, elle pourrait devenir porteuse de la réflexion de la CEDEAO pour intégrer davantage les enjeux du changement climatique dans le Plan de transhumance régional.

Pour relever ces défis, plusieurs possibilités s'offrent au pays : développement des énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique, diminution de la pression sur les forêts par la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources forestières et des terres, du développement de pratiques agricoles et pastorales adaptées aux changements climatiques.

Les émissions de gaz à effet de serre sont relativement faibles et augmentent très rapidement. En effet, entre 1994 et 2015, ces émissions ont été multipliées par 21,5, soit un taux de croissance annuel moyen des émissions de gaz à effet de serre de près de 10 %, soit un doublement tous les 7,2 ans environ. L'objectif de la Guinée dans ce domaine est de réduire de 13 % ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, par rapport au niveau de 1994.

## **Manifestations des changements climatiques**

La Guinée subit déjà les manifestations des changements climatiques avec : (i) une multiplication des événements météorologiques (inondations, sécheresse, canicules surtout en Haute Guinée) ; (ii) un bouleversement de nombreux écosystèmes avec l'extinction possible de 10 à 15 % des espèces animales et végétales ; (iii) des risques sanitaires en rapport avec la transmission de maladies animales susceptibles de présenter des éléments pathogènes potentiellement dangereux pour l'homme ; (iv) des déplacements de population.

## **Financement de la lutte contre les changements climatiques**

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, la Guinée s'est fixée huit objectifs et les autorités ont entamé une campagne de reboisement sur toute l'étendue du territoire national depuis 2016, sur financement du fonds forestier (une Direction du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts).

En termes d'objectifs stratégiques visant à faciliter le passage des micro-projets disparates vers des programmes plus alignés, une approche de développement est en cours depuis 2012. Il s'agit notamment du Programme de Conservation de la biodiversité du Mont Nimba par une gestion intégrée participative pour une durée de 9 ans, le renforcement de la résilience des moyens d'existence des communautés agricoles face aux changements climatiques (préfectures de Gaoual, Koundara et Mali) pour une durée de 5 ans.

La Guinée a besoin d'un soutien financier pour mettre en œuvre sa politique environnementale.

#### 4.14 Gestion des ressources halieutiques

La Guinée est un pays ouvert sur l'océan atlantique, avec 300 km de côtes. La gestion durable des océans et de ses ressources pourrait contribuer à la lutte contre les changements climatiques, favoriser la croissance économique, la réduction de la pauvreté tant en milieu urbain qu'en milieu rural et la sécurité alimentaire par la satisfaction des besoins en protéines animales à base de poissons.

La Guinée est dotée d'un bon potentiel de ressources halieutiques. Malheureusement, ces ressources sont surexploitées principalement par des armateurs étrangers insuffisamment contrôlés.

Le potentiel du pays en ressources halieutiques est composé de quatre grands groupes d'espèces : les poissons pélagiques, les poissons de fond (démersaux), les céphalopodes et les crevettes. En plus de son ouverture sur l'océan, la Guinée possède un plateau continental d'environ 56 000 km<sup>2</sup>, de nombreux estuaires et forêts de palétuviers, qui constituent de zones d'activités biologiques intenses et de reproduction par excellence de poissons. Le potentiel halieutique exploitable du pays est estimé entre 150 000 et 250 000 tonnes de poissons par an. Les autres ressources halieutiques et hydro-biologiques sont estimées entre 1 000 et 2 000 tonnes de crevettes, entre 5 000 à 10 000 tonnes de céphalopodes. En eaux continentales, les données disponibles attestent que le potentiel annuel exploitable est de l'ordre de 12 000 tonnes. Cependant, le poisson est une ressource épuisable et périssable, menacée par les modes d'exploitation actuels et la dégradation des conditions biologiques et physico-chimiques des plans d'eau (pêches illicites, pollution des plans d'eau par les déchets urbains et les déchets miniers).

En Guinée, le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture repose essentiellement sur le secteur privé regroupé au sein d'une organisation faitière : la Confédération Nationale des Professionnels de la Pêche (CONAPEG) et ses organisations faitières.

La Guinée a participé à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de Rio de Janeiro en 1992, au cours de laquelle a été élaborée la Convention sur la diversité biologique que le pays a ratifiée dès juin 1993. Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements liés à cette convention, la Guinée a réalisé la monographie nationale de sa diversité biologique avec l'appui du Programme des Nations Unies de l'Environnement.

La Guinée s'est dotée d'une politique nationale en matière de pêche et d'aquaculture reposant sur trois (3) axes stratégiques : (i) Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles ; (ii) Gestion durable des ressources aquatiques ; et (iii) Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

En 2009, la Guinée s'est dotée d'une Lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPDPA) qui insiste sur la bonne gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles pour créer les conditions d'un redressement du secteur. Le faible niveau d'exécution de la LPDPA et la modicité des résultats obtenus dans sa mise en œuvre n'ont pas permis d'obtenir des avancées significatives dans la résolution des problèmes du secteur.

Tirant les leçons de cet échec, le Gouvernement a organisé, en 2013, les États généraux de la pêche et de l'aquaculture, pour permettre de larges concertations entre toutes les parties prenantes du secteur, faire un bilan critique des politiques passées en vue d'élaborer une vision réaliste et partagée du développement durable du secteur. Outre l'ensemble des acteurs du secteur, les États généraux de la pêche avaient mobilisé une importante expertise nationale, régionale et internationale. Ces États généraux ont réalisé un diagnostic approfondi et actualisé de la situation du secteur puis identifié les principaux axes de réforme devant contribuer à une meilleure utilisation du potentiel halieutique et aquacole de la Guinée. Les résultats issus de ces assises ont conduit à l'élaboration d'un Document Cadre de Politique des Pêches et de l'Aquaculture (DOCPA) pour cinq années.

La mise en place d'un « plan stratégique visant à valoriser les ressources halieutiques », sur instruction du Président de la République, a permis d'améliorer le climat des affaires dans ce domaine grâce à la rénovation des outils juridiques en la matière (code de la pêche maritime amendé, code de la pêche continentale amendé, code de l'aquaculture).

### **Contribution économique et sociale de la pêche**

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle important dans le développement socioéconomique de la Guinée à cause de sa contribution au PIB, à la balance commerciale, à l'emploi et à la sécurité alimentaire. Cependant la contribution du secteur à l'économie nationale durant ces dix dernières années a considérablement diminué notamment à cause de la surexploitation de plusieurs stocks halieutiques, d'un système de gouvernance de plus en plus faible, démuné et inadapté face à l'évolution dynamique du secteur et d'un faible niveau d'investissement dans l'aquaculture durable.

Bien qu'il existe très peu de données et d'analyses permettant d'apprécier la contribution économique et sociale de la pêche, certaines estimations empiriques ont été faites et ont permis d'avoirdes ordres de grandeur de cette contribution.

La pêche contribue au budget de l'État via les accords de pêche, la vente de licences, les amendes, la location du patrimoine etc. Les données les plus récentes évaluent cette contribution à 2 milliards de FG soit 2,5% du budget. La contribution de la pêche au PIB avoisine 1,8 %. Le secteur contribue aussi de façon importante à la couverture des besoins en protéines animales en Guinée, soit 40 % des besoins. Globalement, les emplois dans ce secteur sont estimés à 112 000 tous types d'activité confondus (pêche et activités connexes de la pêche), soit environ 4 % de la population active du pays. Le secteur de la pêche procure également d'importants revenus aux personnes impliquées en comparaison avec les autres activités du monde rural. La contribution de la pêche au commerce extérieur et à la génération de devises est importante même si aujourd'hui elle n'est pas cernée de façon exacte.

### **4.15 Préservation et restauration des écosystèmes terrestres**

La Guinée abrite un patrimoine unique en terme de biodiversité en Afrique de l'Ouest, notamment dans ses reliques de forêts denses humides classées comme des zones de haute biodiversité (hotspot) par Conservation International, et comme l'une des 200 écorégions les plus remarquables en terme d'habitats au niveau mondial, du point de vue de l'endémisme et de la richesse en espèces par le World Wide Fund for Nature (WWF). Le pays dispose également d'un potentiel immense en ressources biologiques et abrite ainsi avec ses pays limitrophes, des sites transfrontaliers internationaux avec des écosystèmes qui sont les moins dégradés de l'Afrique de l'Ouest.

Toutefois, la Guinée, comme beaucoup d'autres pays d'Afrique, est actuellement confrontée à une dégradation accélérée de ses ressources forestières résultant des facteurs anthropiques et naturels. Or, il est de nos jours clairement établi que les changements climatiques influencent négativement les ressources naturelles, les écosystèmes, les infrastructures et la santé humaine et risquent à terme de compromettre la survie de l'humanité et la vie sur notre planète.

Conscientes de ces enjeux, les autorités guinéennes ont ratifié plusieurs conventions et/ou accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention pour la protection du patrimoine mondial, la Convention de Washington sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES), la Convention de Ramsar, la Convention pour la lutte contre la désertification et la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

La loi guinéenne fixe également les bases législatives de la participation communautaire dans le Code forestier, le Code de la chasse et le Code foncier et domanial. Néanmoins, l'application de ces codes est inadéquate car les lois et règlements spécifiques correspondants, en vue de leur exécution, n'ont pour la plupart jamais été publiés.

Pour matérialiser ces engagements, la Guinée s'est dotée de textes exposant sa vision et ses ambitions selon le domaine : Plan d'Action National d'Adaptation au changement climatique (PANA, 2007) dont le but est d'exposer les mesures urgentes et immédiates à entreprendre pour s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques, Plan national d'action environnementale (PNAE), Stratégie nationale de conservation de la biodiversité.

L'élaboration d'une politique forestière en Guinée remonte au lendemain de sa participation à la Conférence SILVA des chefs d'État et de Gouvernement sur la forêt, à Paris en février 1986. Ce processus a commencé par un diagnostic des potentialités et des possibilités de relance de l'activité forestière du pays, qui a été réalisé de 1986 à 1989. Le document final de politique forestière et son premier plan d'action sur six ans ont été adoptés par décret en février 1990.

La politique forestière guinéenne affirme en préambule que la forêt doit être protégée, gérée et exploitée aussi bien en tant que patrimoine national pérenne que comme élément des terroirs et des ressources naturelles des villages.

La Guinée dispose actuellement d'un système national d'aires protégées couvrant les écosystèmes : i) terrestres, ii) côtiers, marins, iii) insulaires et iv) d'eau douce.

Selon les données statistiques sur les forêts guinéennes, la Guinée possède actuellement 1,1 million d'hectares de forêts classées et de réserves de faune, soit 4,5 % du territoire national. Seulement 60 % de ces forêts sont à peu près protégées. La politique forestière envisage l'extension du pourcentage du territoire national couvert par des forêts classées et de réserves de faune à 25 % (soit 5 à 6 millions d'hectares)<sup>28</sup> à l'horizon 2020.

La Guinée, dotée d'une riche biodiversité, n'est toutefois pas épargnée par les effets du changement climatique et la perte de ses ressources forestières et de ses ressources en eau.

Entre 1990 et 1995 déjà, une étude de la Banque mondiale estimait le taux de déforestation annuel de la Guinée à 5 %. Plus récemment, la Guinée perdrait, chaque année, plus de 35.000 hectares de forêt à cause de l'action de l'homme sur la faune et la flore, d'après le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. Les raisons de cette déforestation et de la perte de cette diversité biologique sont multiples et se renforcent mutuellement : expansion de l'agriculture consécutive à l'explosion démographique, avancée de l'urbanisation incontrôlée et anarchique, exploitation abusive du bois et multiplication des fours à briques et présence des mines ou des feux de brousses.

S'agissant de la déperdition des ressources naturelles, il est à noter un recul du couvert forestier du pays au cours de la période 2011-2015. Estimé à 26,5 % de la superficie du pays en 2011, le couvert forestier de la Guinée s'est réduit à 25,9 % en 2015 (Banque mondiale, WDI 2016). Si au vu de ces chiffres la situation n'est pas aussi alarmante pour parler de péril environnemental, elle requiert cependant une attention particulière en termes de réponses adéquates à y apporter dans le futur.

Selon le RGPH, 2014, environ 97 % des ménages utilisent du bois de chauffe ou du charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisson, contre 95 % environ en 1996. Ce qui témoigne d'une forte pression sur les ressources forestières.

En réponse à cette déforestation rapide et de la perte de la diversité biologique qui en résulte, le Gouvernement guinéen organise plus ou moins régulièrement, avec l'appui d'ONG et d'autres acteurs non étatiques, de vastes campagnes de reboisement et de restauration des forêts dans les différentes régions du

---

<sup>28</sup> 15 % d'Aires Protégées terrestres et 10 % en Aires Marines Protégées

pays. Ces campagnes consistent entre autres à protéger les versants des barrages hydroélectriques et à reboiser les têtes des sources des principaux fleuves prenant leur source en Guinée (Niger, Sénégal et Gambie). Elles visent aussi le reboisement communautaire des abords de certains fleuves pour réduire la sédimentation et l'ensablement ainsi que la poursuite de la création de la ceinture verte au nord de la Guinée pour freiner l'avancée du désert. Néanmoins, l'organisation de ces campagnes n'est pas régulière et les superficies reboisées ne couvrent que très partiellement les superficies dégradées.

### **Braconnage**

La Guinée a ratifié, en 1982, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES). À ce titre, elle a pris des mesures strictes de surveillance de certaines espèces protégées classées en deux catégories : A (entièrement protégées) et B (partiellement protégées).

Les autorités procèdent par sensibilisation des populations aux méfaits du braconnage. C'est ainsi que les populations ont été sensibilisées sur les enjeux de la préservation des chimpanzés et des projets générateurs de revenus ont également été créés dans ce même but. En plus de la sensibilisation, les autorités répriment sévèrement les braconniers mis aux arrêts. Les arrestations de braconniers sont en effet fréquentes et les zones transfrontalières sont particulièrement touchées.

Dans sa lutte contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, la Guinée bénéficie de l'appui d'associations, d'ONG diverses et de projets transnationaux.

L'insuffisance de moyens (humains, techniques et matériels) constitue la principale contrainte dans la lutte contre le braconnage. En effet, les moyens disponibles sont largement insuffisants par rapport à l'étendue des zones à protéger.

Une évaluation de l'efficacité de la gestion des sites et du système national d'aires protégées, réalisée entre 2009 et 2011, a permis d'identifier et de classer par ordre de priorité les principaux problèmes/contraintes à lever pour une gestion efficace des sites et du système national d'aires protégées en Guinée. Ces problèmes/contraintes sont :

- la faible représentativité de certaines catégories d'écosystèmes dans le réseau (côtiers, marins, dulçaquicoles notamment) ;
- les pertes d'habitats et l'érosion des ressources biologiques ;
- la faiblesse de l'efficacité de gestion des sites et du réseau national ;
- la faible utilisation des résultats des évaluations dans le processus de gestion des aires protégées et des zones à haute biodiversité ;
- l'insuffisance de moyens (matériels, financiers) ;
- l'insuffisance de personnel qualifié et difficiles conditions de vie et de travail des cadres et agents des aires protégées ;
- la faible implication des communautés locales ;
- la faible intégration de la gestion durable des aires protégées et des zones à haute biodiversité dans les politiques nationales de développement (notamment réduction de la pauvreté, industries extractives, lutte contre les changements climatiques, aménagement du territoire entre autres).

### **Défis**

Pour inverser la tendance actuelle de la dégradation rapide de ses écosystèmes et assurer leur protection de manière durable, la Guinée devra relever plusieurs défis. En voici les trois principaux :

Le premier défi est de mobiliser et allouer les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre correcte des différents projets, programmes et stratégies envisagés pour la protection des écosystèmes et de leur biodiversité.

Le deuxième défi consiste à faire en sorte que les mesures de protection et d'exploitation raisonnée envisagées (schémas et procédures d'aménagement) prennent en compte les attentes, les besoins et les préoccupations des populations riveraines. En effet, c'est à cette seule condition que les résultats obtenus pourraient être durables. Ce qui implique que les politiques à mener doivent tout d'abord associer les populations locales dès la phase conceptuelle. Ensuite, ces politiques doivent prévoir des mesures de compensation par des actions spécifiques de développement rural, les restrictions apportées par le classement et l'aménagement de la forêt à l'exercice antérieur de certains droits traditionnels de jouissance (culture, pâturage, chasse) ; des mesures d'intéressement des populations périphériques aux retombées positives de la forêt (création d'emplois, bénéfice de certains produits forestiers, affectation de recettes touristiques et artisanales) et des mesures de sensibilisation et de formation écologique appropriée (démonstration des apports bénéfiques d'un écosystème forestier protégé).

Le troisième défi est de parvenir à mettre en œuvre des programmes de reboisement comme condition préalable à l'exploitation forestière commerciale.

#### **4.16 Paix, justice et institutions efficaces**

##### **Réduction de toutes les formes de violence et des taux de mortalité qui y sont associés**

Le gouvernement guinéen, en partenariat avec la Commission de Consolidation de la Paix de l'Organisation des Nations Unies, a engagé d'importantes réformes du secteur de sécurité (Armée et Police) avec pour priorité l'assainissement du fonctionnement des corps de défense, ainsi que le renforcement de leurs capacités, dans le but d'établir une nouvelle relation de confiance avec les populations. Les réformes engagées ont permis d'enregistrer quelques progrès mais les défis à relever restent importants.

Les manifestations politiques, les crises post-électorales, les affrontements intercommunautaires sont relativement fréquentes et font de victimes dans le foyer, y compris du côté des forces de défense et de sécurité. Entre 2010 et 2016, 157 cas d'homicides volontaires ont été enregistrés, soit une moyenne annuelle de plus de 22 homicides.

La confiance des citoyens dans les institutions du secteur de la sécurité est en amélioration régulière mais insuffisante à cause de la survivance des mauvaises pratiques des institutions de sécurité. En effet, les populations font peu confiance aux forces de défense et de sécurité même si la tendance s'améliore. En effet, en 2012, seul un Guinéen sur trois (33 %) disait avoir totalement confiance aux forces de défense et de sécurité contre 22 % en 2007. C'est en milieu urbain (où il y a plus d'insécurité) que les populations sont relativement moins nombreuses à avoir confiance aux forces de défense et de sécurité.

Les violences basées sur le genre sont également fréquentes et touchent aussi bien les hommes que les femmes même si ces dernières sont plus touchées.

##### **Élimination de la maltraitance, de l'exploitation et de la traite, et de toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants**

Les enfants guinéens sont relativement nombreux à être utilisés comme aides familiaux, employés, apprentis ou ouvriers, et sont ainsi à risque de traite dans les activités économiques. En plus, beaucoup d'entre eux travaillent dans des conditions dangereuses (interdits par les conventions internationales et les textes nationaux en matière de travail des enfants) : 78,3 % (2010) et 26,5 % (2016) des enfants économiquement occupés.

Par ailleurs, en 2016, près de neuf enfants guinéens de 1 à 14 ans sur dix (89 %) ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel pendant le dernier mois ayant précédé l'enquête. Les jeunes filles sont particulièrement exposées aux abus et violences de toutes sortes : 35 % des filles de 15-19 ans sont mariées ou vivent en union en 2016.



## **Promotion de l'état de droit et garantie pour tous à un égal accès à la justice**

Des avancées considérables ont été réalisées dans la promotion de l'État de droit et la garantie pour tous à un égal accès à la justice, grâce aux réformes engagées dans l'institution judiciaire guinéenne : installation du Conseil Supérieur de la Magistrature, signature et application effective du décret fixant le régime de rémunération des magistrats, mise en place de la Cour Constitutionnelle, entre autres.

Ainsi, pour la première fois en Guinée le Conseil supérieur de la magistrature a été saisi de plaintes contre des magistrats et sur 20 plaintes reçues, 9 sanctions ont été prononcées, dont une radiation.

Au titre des progrès réalisés, on note également le suivi des lieux de détention à l'intérieur du pays et à la prison centrale de Conakry, la gestion quotidienne des recours formulés par les victimes de violations des droits de l'homme et la mise en place de trois observatoires sur la torture, les détentions préventives et arbitraires et sur les violences faites aux femmes.

La Guinée n'est certes pas un très bon élève aux yeux des organisations internationales de défense des droits de l'homme mais les cas d'atteintes aux droits humains commises par les forces de sécurité ont diminué de manière significative. Cependant, celles-ci font toujours un recours excessif à la force et ont quelquefois des comportements non professionnels en se livrant à des vols et à des actes d'extorsion lors des manifestations.

La surpopulation carcérale, le comportement non professionnel du personnel de justice et le manque d'indépendance judiciaire restent toujours des défis importants à relever. Un plan de réforme de la justice pour la période 2015-2019 prévoit la poursuite des réformes et la création des conditions pour une justice professionnelle et indépendante.

## **Réduction des flux financiers illicites et du trafic d'armes, renforcement les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutte contre toutes les formes de criminalité organisée**

La lutte contre la criminalité est menée par des unités spéciales de la Police et de la Gendarmerie. En plus, il existe un Service spécial rattaché à la Présidence de la République chargé de la lutte contre le grand banditisme et les crimes organisés. Il faut souligner que la plupart des bandits qui opèrent sur le territoire guinéen utilisent des armes automatiques.

## **Réduction de la corruption et de la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes**

La corruption et l'impunité sont largement répandues en Guinée et touchent pratiquement tous les secteurs, en particulier les secteurs de la justice, de la sécurité et du service des impôts et taxes. L'évaluation de la fragilité de la Guinée conduite en 2016 a mis évidence que la corruption et l'impunité sont en troisième position des facteurs de fragilité du pays.

Selon l'indice de perception de la corruption élaboré chaque année par l'ONG Transparency International, la Guinée est classée 148<sup>ème</sup> sur 180 pays (31<sup>ème</sup> sur 49 pays africains étudiés) en 2017. C'est un meilleur résultat par rapport à 2015 où le pays était classé 139<sup>ème</sup> sur 16 (37<sup>ème</sup> pays sur 52 pays africains étudiés).

La Guinée dispose pourtant d'une Agence Nationale de lutte contre la Corruption mais celle-ci ne dispose pas des ressources nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont assignées. En plus, l'Assemblée nationale a voté en 2017 une loi anti-corruption. La faiblesse du système judiciaire et l'impunité quasi généralisée constituent des obstacles non négligeables dans la lutte contre la corruption en Guinée.

Une enquête réalisée auprès des ménages et des entreprises en 2015 par l'Agence Nationale de lutte contre la Corruption avec l'appui technique de l'INS révèle que 96 % des personnes enquêtées estiment que l'absence de sanction contre les fonctionnaires soupçonnés de corruption est la cause principale de la corruption dans le pays.

D'après l'ANLC, en 2012, l'État guinéen aurait perdu l'équivalent de plus de 70 millions US à cause de la corruption. Malgré les cas de détournement qui éclaboussent l'administration ces dernières années, aucun cadre n'a été présenté à la justice.

## **Représentativité dans les postes de décision**

Les différentes catégories sociales définies par l'âge, le sexe ou autres caractéristiques sociodémographiques n'ont pas une représentation proportionnelle dans les institutions publiques, en particulier dans les instances de prise de décisions. Les femmes et les jeunes sont, par exemple, assez largement sous-représentés dans les instances de prise de décisions à tous les niveaux.

## **Garantie d'une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances**

La Guinée a réalisé progrès importants dans l'enregistrement des enfants à la naissance, garantie d'une identité juridique et droit fondamental des enfants. En effet, en 2016, trois enfants sur quatre (75 %) ont été enregistrés à l'état civil, de manière identique pour les garçons et les filles. Cependant, ce taux n'est pas uniforme au niveau national : s'il a atteint 90 % dans les zones urbaines, il est seulement de 67 % en milieu rural qui abrite près de deux tiers de la population du pays.

## **Accès public à l'information et protection des libertés fondamentales**

La Guinée a promulgué une loi en 2010 sur le droit de l'accès des médias à l'information publique. Les dispositions de cette loi sont censées favoriser la transparence et la participation des citoyens au processus de prise de décisions et d'évaluation des politiques et types de développement. Cependant, les journalistes éprouvent toujours des difficultés à avoir accès à ces informations.

## **4.17 Partenariats pour la réalisation des objectifs**

### **Mobilisation des ressources nationales**

La Guinée éprouve assez de difficultés dans la mobilisation des recettes publiques en effet, le pays est classé 184<sup>ème</sup> sur 189 pays en 2015 pour le niveau de recouvrement des impôts. Le taux de pression fiscale est passé de 15 % en 2010 à 19 % en 2013. Il est estimé à 20 % en 2014, mais l'effort fiscal est encore mal reparti en Guinée.

Le niveau de recouvrement des recettes reste faible dans l'ensemble et la crise sanitaire liée à la maladie à virus Ébola a aggravé la situation. En fait, la plupart des canaux de transmission de l'impact de la fièvre Ébola sur l'économique sont des assiettes d'impôts. C'est en particulier le cas de la consommation des biens et services affectée par la perturbation des échanges commerciaux, des revenus des personnes physiques et morales et des échanges avec l'extérieur, notamment avec les pays voisins<sup>29</sup>.

Plusieurs mesures sont envisagées pour optimiser la politique fiscale. Ces mesures concernent notamment : (i) la limitation des exonérations ; (ii) le renforcement de l'audit et du contrôle ; et, (iii) la sensibilisation sur le civisme fiscal. La réforme des finances publiques est également en train d'être poursuivie avec la rationalisation de la gestion des ressources humaines et l'informatisation de la Direction Nationale des Impôts.

Au niveau de l'administration douanière aussi, plusieurs réformes sont en cours et le plan d'action stratégique pour 2016 comptait cinq axes : (i) Améliorer le leadership et la gestion stratégique des douanes; (ii) Optimiser la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ; (iii) Adapter le Cadre juridique et lutter contre la fraude ; (iv) Faciliter les procédures douanières et optimiser les technologies d'information et de communication ; et (v) Redynamiser la communication, la coopération et le partenariat avec l'extérieur. Chaque axe comporte une série d'actions en cours de mise en œuvre. Toutes ces mesures de réforme sont destinées à accroître les recettes douanières.

Au niveau de l'administration fiscale, on note la décentralisation jusqu'au niveau préfectoral et communal des services en charge du recouvrement des recettes. Cependant, seulement les services de recouvrement de recettes de la zone spéciale de Conakry (deux communes sur les cinq) sont véritablement opérationnels.

---

<sup>29</sup> Stratégie de relance et de résilience post-Ébola 2015-2017

Ailleurs sur l'ensemble du pays, les recettes ne rentrent pas comme l'indique le rapport d'évaluation de la Direction Générale des Impôts. Au niveau des douanes, le système SYDONIA a été installé depuis les années 90 et le processus d'installation de scanners au Port et à l'Aéroport pour mieux identifier les marchandises est en cours.

### **Mobilisation de ressources financières supplémentaires en faveur du développement**

Les envois des migrants varient d'année en année et ont représenté entre 1,2 % et 2,2 % du PIB sur la période 2010-2015. Quant au service de la dette par rapport aux exportations de biens et services, il est passé de 8,6 % en 2010, 9,3 % en 2011 à 6,3 % en 2012. En septembre 2012, le pays a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE et le service de la dette par rapport aux exportations de biens et services a été de 4,7 % en 2013 puis 3,6 % en 2016.

### **Renforcement de l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation**

L'accès à une connexion internet haut débit a considérablement augmenté depuis 2010. En effet, de 4 000 abonnements à une connexion internet haut débit en 2010, on se retrouve à 1 million deux cent quatre mille abonnements en 2015.

### **Renforcement de la cohérence des politiques de développement durable**

Ainsi, depuis 2011, le Gouvernement s'attèle à mettre en place un nouveau système national de planification (SNP) organisé autour des quatre (4) instruments ci-après : (i) une vision nationale de développement à l'horizon d'une génération (25 ans), construite à partir d'études nationales perspectives à long terme ; (ii) des plans nationaux de développement à moyen terme, comme instruments de mise en œuvre de la vision sur un cycle de 5 ans ; (iii) les programmes d'investissements publics (PIP) glissants, pour traduire en réalisations concrètes, sur un horizon de 3 ans, les objectifs du plan ; (iv) des plans régionaux de développement. Ce système de planification s'appuie sur un système statistique national (SSN), des bureaux de stratégie et de développement (BSD) au niveau des ministères sectoriels et des directions déconcentrées de planification au niveau des régions et des préfectures. Il repose en outre, sur le nouveau système de gestion des finances publiques mise en place par la LORF à travers les cadres de programmation pluriannuelle que sont les CDMT et CBMT.

Les progrès en matière de gestion du développement au cours de la période 2011-2015, portent sur : (i) le renforcement des capacités statistiques du pays à travers l'adoption de la loi statistique et la prise de ses textes d'application ;(ii) la réalisation de grandes opérations de collecte de données statistiques (ELEP 2012 et RGPH 2014), (iii) l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs instruments de planification (Plan quinquennal 2011-2015, DSRP3 et Stratégie de résilience post-Ébola), (iv) la création de BSD dans la plupart des départements ministériels, (v) l'appropriation progressive de la gestion axée sur les résultats, (vi) la familiarisation avec les fonctions de suivi et d'évaluation, (vii) le recentrage de la fonction de gestion des investissements au sein du MPCI ; (viii) la finalisation de l'Étude Nationale Prospective « Guinée 2040 », (ix) la rationalisation des critères de sélection des projets à inscrire au PIP, ainsi que (ix) l'élaboration du PNDES 2016-2020.

## Appui au renforcement des capacités statistiques du pays

Depuis les années 90, le Gouvernement guinéen, avec l'appui des partenaires au développement, a accompli d'importants efforts pour doter le pays d'un système statistique de qualité, à travers la réalisation depuis 1994, d'un grand nombre d'enquêtes auprès des ménages dans le cadre du suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté.

Dans la même lancée, le DSRP II (élaboré en 2007) a explicitement recommandé la création d'un Institut National de la Statistique et l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). La SNDS permet de lever progressivement les défis auxquels est confronté le système statistique et d'améliorer l'offre de statistiques nécessaires au suivi et à l'évaluation des programmes et projets de développement.

Les efforts réalisés dans le renforcement des capacités statistiques de la Guinée se sont traduits par, entre autres, l'élaboration et la mise en œuvre d'une première SNDS sur la période 2009-2013, une amélioration considérable de la production statistique nationale et l'élaboration et l'adoption d'une loi statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle y compris la Charte africaine de la Statistique.

Sur la base des leçons tirées de la mise en œuvre de la première SNDS et pour faciliter le suivi de la mise en œuvre du PNDES 2016-2020, une deuxième SNDS arrimée au PNDES a été validée.

Le coût global de mise en œuvre du plan d'actions de la SNDS 2016-2020 est de 54,8 millions USD dont 24,9 % imputable à l'État et 40,5 % aux PTF. Le reste (34,6 %), soit près de 19 millions USD, est à rechercher. Le budget de la SNDS 2 servira principalement à l'amélioration de la qualité et de la couverture de la production statistique (74,7 %) et au renforcement des capacités du SSN (21,3 %). Le reste sera affecté à l'amélioration de l'archivage, de la diffusion, de l'utilisation des données statistiques et la promotion de la recherche (2,7 %) et au renforcement du dispositif institutionnel et organisationnel du SSN (1,3 %).

La Guinée a réalisé en 2014 son troisième RGPH, 18 ans après le deuxième en 1996. Et, en 2018, une nouvelle stratégie nationale de développement de l'état civil a été élaborée et validée. La mise en œuvre de cette stratégie devrait permettre d'améliorer l'enregistrement des statistiques de l'état civil dans le pays.

## V. Résilience et durabilité des écosystèmes et modes de vie : progrès et perspectives

L'analyse des différentes cibles des ODD prioritaires (ODD 6, 7, 11, 12, 15 et 17) fait ressortir plusieurs activités alignées dans le PNDES et dont la mise en œuvre concourt à la transformation vers des sociétés durables et résilientes (Cf. Tableau ci-dessous).

**Tableau 9 : Les cibles PNDES alignées aux cibles des ODD prioritaires en 2018<sup>30</sup>**

CIBLES ODD	CIBLES PNDES ALIGNÉES
6.1	Le PNDES vise à accroître le taux d'accès à l'eau potable de 61,8% à 75,6% en 2020, le taux d'accès à des toilettes hygiéniques de 30,7% à 38% en 2020 et le taux d'accès à un système hygiénique de débarras des ordures de 9,8% à 18% en 2020.
6.2	

<sup>30</sup>Plan National de Développement Economique et Sociale (PNDES) 2016- 2020, République de Guinée, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Volume1- Document Principal, février 2017.

6.3	
7.1	Il s'agit d'accroître le taux d'accès à l'électricité de 24,7% en 2015 à 35% en 2020, ainsi que le taux d'accès aux énergies renouvelables de 1% en 2014 à 10% en 2020.
7.2	Il s'agit d'accroître de 50% l'intensité énergétique du PIB estimé à 0,55 kep et le ratio de l'efficacité évalué à 19% en 2011, ainsi que d'accroître la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique à 15% en 2020.
7.3	
11.1	(i) Il s'agit de faire baisser la proportion des populations urbaines vivant dans des bidonvilles de 17,3% à 10% en 2020 ; et (ii) d'accroître le taux d'accès à des logements durables de 44,5% à 55% en 2020 ; et (iii) d'améliorer le taux d'accès des populations urbaines à un logement décent convenable de 21,7% à 30% en 2020.
11.6	
	Il s'agit de réduire le nombre de personnes touchées par des catastrophes naturelles pour 100 000 habitants de 295 à moins de 100 en 2020.
12.3	(iv) Réduire la production moyenne des déchets en milieu urbain de 0,6 kg/jour/habitant à 0,4 kg/jour/habitant ; (v) Améliorer l'accès des populations à des modes d'évacuation sains des ordures ménagères de 33,7% en 2014 à 60% en 2020 ; (vi) Porter le taux de collecte des déchets en milieu urbain à 90% en 2020 ; et (vii) Accroître le taux de recyclage des déchets collectés à 10% à l'horizon 2020 ; (viii) Réduire la proportion des populations urbaines vivant dans les bidonvilles de 59% à 40% en 2020.
12.4	
12.5	
15.1	Il s'agit d'accroître d'au moins 10% par an : (i) le nombre de séances de sensibilisation réalisées ; (ii) le nombre des personnes sensibilisées ; (iii) la part des femmes, jeunes et leaders communautaires sensibilisés ; (iv) le nombre d'émissions réalisées sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ; (v) le nombre de cérémonies religieuses et coutumières au cours desquelles la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont promues ; (vi) le nombre d'établissements ayant intégré la biodiversité dans les programmes de formation.
15.2	
15.5	Il s'agit d'augmenter : (i) la superficie des sites mis en défens et en régénération ; (ii) le pourcentage de la population utilisant des foyers améliorés ; (iii) le nombre de projets d'exploitation des écosystèmes aquatiques élaborés et mis en œuvre suivant une base écosystémique ; (iv) le nombre de cadres formés en évaluation de stocks halieutiques ; (v) le nombre de pêcheurs formés sur le respect des plans de pêche ; (vi) le nombre d'hectares des écosystèmes forestiers et des habitats fauniques cartographiés et caractérisés ; (vii) le nombre d'espèces forestières domestiquées ; (viii) le nombre d'hectares occupés par les essences forestières domestiquées ;
15.7	
15.9	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>(ix) le nombre d'espèces faunistiques et floristiques exotiques envahissantes connues et répertoriées ;</li> <li>(x) le nombre d'études disponibles sur le degré d'infestation des aires de distribution par les espèces exotiques envahissantes.</li> </ul>
	<p>Il s'agit d'accroître dans une fourchette d'au moins 3 à 5%:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(ix) le nombre d'ouvrages de DRES (de défense et de restauration des eaux et des sols) réalisés ;</li> <li>(x) la superficie de flancs de montagnes respectivement de côtes protégées ;</li> <li>(xi) le nombre d'agriculteurs et apiculteurs sensibilisés, formés et équipés ;</li> <li>(xii) les superficies des zones dégradées restaurées à l'aide d'espèces locales ;</li> <li>(xiii) nombre de forêts classées urbaines et péri- urbaines créées et/ou pérennisées ;</li> <li>(xiv) le nombre et superficie de parcs de loisirs créés et entretenus ;</li> <li>(xv) le nombre et la longueur des rues pavoisées ;</li> <li>(xvi) le nombre d'aires protégées et de forêts classées créées et bien gérées en milieu rural ;</li> <li>(xvii) le nombre des cours et plans d'eau assainis, aménagés et préservés.</li> </ul>
	<p>Mettre en œuvre à 75% d'ici à 2020 la matrice d'action actualisée et révisée (MAAR) de l'EDIC.</p>
17.10	(vii) Maintenir le déficit budgétaire (hors dons) par rapport au PIB à une moyenne de 3% sur la période 2016-2020 ;
17.11	(viii) Réduire le taux d'inflation de 8,2% en 2015 à 4,3% en 2020 ;
17.13	(ix) Accroître le niveau des réserves de change de 2,07 mois d'importations à au moins 5 mois d'importations en 2020 ;
17.14	(x) Maintenir l'encours de la dette à un niveau viable. Il s'agit en outre, de progresser dans l'atteinte des cibles des indicateurs du PEFA tels que définies dans le Programme d'Appui à la Réforme des Finances Publiques (PARFIP).
17.15	(xi) Une prise en charge de 100% des effets escomptés du PNDES par les politiques et programmes sectoriels ;
17.16	(xii) Un niveau d'opérationnalisation du dispositif institutionnel du PNDES de 100%, (iii) une proportion de 100% des rapports produits et validés dans le cadre du suivi et l'évaluation du PNDES ;
17.16	(xiii) Un taux de satisfaction d'au moins 70% des OSC, des PTF, des organisations professionnelles et des collectivités locales par rapport au pilotage du développement en Guinée.
17.18	(xiv) Élaborer pour la période 2016-2020, une SNDS de 2ème génération ;
17.19	(xv) Organiser à l'horizon 2020 les trois réunions statutaires des organes clés du SSN, prévues par la loi à savoir une session du CNS et deux sessions du Comité Technique de la Statistique (CTS) ;
	(xvi) Atteindre un taux de réalisation de 100% des enquêtes nationales planifiées.
	Accroître le nombre de commissions mixtes de coopération planifiées et réalisées de 4 en 2015 à au moins 10 en 2020.
	(xvii) Améliorer la position de la Guinée dans le classement Doing business en passant du 169ème rang en 2015, au 150ème rang en

	2020 ; (xviii) Accroître le taux de financement du secteur privé de 9,8% à 20% du PIB en 2020 ; et (xix) Accroître la proportion des entreprises formelles de 10% à au moins 40% en 2020.
--	---

A cet égard et afin d'atteindre les cibles citées dans le tableau en haut, le PNDES accordera la priorité durant la période 2016- 2020 à plusieurs actions comme indiqué dans le tableau suivant :

**Tableau 10 : Actions prioritaires pour la mise en œuvre des ODD visés en 2018<sup>31</sup>**

ODD	ACTIONS PRIORITAIRES
6	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. le renforcement du cadre institutionnel et légal du secteur de l'eau et de l'assainissement ;</li> <li>ii. la réhabilitation et l'extension des systèmes d'approvisionnement en eau potable des centres urbains ;</li> <li>iii. la réhabilitation, le développement et l'entretien de points d'eau potable en milieu rural dans tous les villages,</li> <li>iv. le renforcement des systèmes de collecte et de traitement des déchets et des eaux usées dans les centres urbains ;</li> <li>v. l'amélioration de l'accès des ménages des zones rurales et des bidonvilles à des latrines hygiéniques via des technologies simples et fiables ;</li> <li>vi. le développement et l'entretien de latrines publiques dans les lieux de concentration des centres urbains ;</li> <li>vii. le renforcement de la sensibilisation et de l'éducation sur l'assainissement et l'hygiène.</li> </ul>
7	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. le renforcement de l'électrification rurale à travers le Bureau d'électrification rurale décentralisée (BERD), la promotion de l'initiative privée et le programme de plateforme multifonctionnelle ;</li> <li>ii. la promotion des énergies renouvelables notamment le biogaz, le gaz butane et le solaire ;</li> <li>iii. l'extension des réseaux d'éclairage public aux zones péri- urbaines.</li> <li>iv. la réalisation de grands projets hydroélectriques au nombre desquels : Souapiti (515 MW) et Poudaldé (90 MW) et autres projets arrivés à maturation pendant la période couverte par le Plan ;</li> <li>v. la poursuite et le parachèvement des réformes structurelles institutionnelles engagées dans le secteur tant au niveau central qu'au niveau décentralisé (y compris mise en place de cadre légal et réglementaire approprié et rétablissement de l'équilibre financier de l'EDG) ;</li> <li>vi. électrification des localités rurales ;</li> <li>vii. les extensions de réseau dans les zones périurbaines ;</li> <li>viii. la diversification des sources d'énergies en privilégiant les énergies renouvelables, notamment les microcentrales hydroélectriques, l'énergie solaire et éolienne, la biomasse et les combustibles domestiques ; et</li> <li>ix. la participation au processus d'interconnexion des réseaux électriques sous-régionaux.</li> </ul>
11	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. le développement spatial et foncier autour de l'équilibre entre les centres urbains et ruraux ;</li> <li>ii. la promotion de la production à grande échelle de logements décents à des coûts</li> </ul>

<sup>31</sup>Plan National de Développement Economique et Sociale (PNDES) 2016- 2020, République de Guinée, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Volume1- Document Principal, février 2017.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>abordables ;</li> <li>iii. la restructuration urbaine et le développement des infrastructures urbaines afin d'éradiquer les habitats précaires ;</li> <li>iv. l'amélioration de la gouvernance dans la planification et la gestion de l'espace et du foncier en Guinée ;</li> </ul>
12	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. le renforcement de la collecte des déchets ménagers en milieu urbain ;</li> <li>ii. la promotion du recyclage des déchets collectés afin de créer des emplois verts et protéger l'environnement ;</li> <li>iii. le renforcement des réseaux d'égouts de la ville de Conakry ;</li> <li>iv. la promotion du traitement et du recyclage par les industries de leurs déchets solides et surtout liquides ;</li> <li>v. la promotion de l'investissement dans l'immobilier ;</li> <li>vi. la promotion d'une gestion concertée du foncier.</li> </ul>
15	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. la promotion d'une prise de conscience par les individus de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable ;</li> <li>ii. l'intégration dans les processus de planification nationaux et locaux de développement des valeurs de la diversité biologique, dans les comptes nationaux et dans les systèmes de notification ;</li> <li>iii. la réforme ou la réduction progressive voire l'élimination des incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, au profit d'incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique conformes aux obligations internationales;</li> <li>iv. la prise de mesures ou l'application des plans pour assurer une production et une consommation durables ainsi que le maintien dans des limites écologiquement sûres, des incidences d'utilisation des ressources naturelles ;</li> <li>v. la réduction du rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts ;</li> <li>vi. la récolte et la gestion durables de tous les stocks de poissons, d'invertébrés et plantes aquatiques dans le respect de la légalité et suivant des approches fondées sur les écosystèmes ;</li> <li>vii. la gestion durable des zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture dans une perspective de conservation de la diversité biologique;</li> <li>viii. la réduction de la pollution causée par l'excès d'éléments nutritifs à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique ;</li> <li>ix. l'identification et le classement en ordre de priorité des espèces exotiques envahissantes ainsi que les voies d'introduction ;</li> <li>x. la restauration et la sauvegarde des écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, en lien avec les besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables ; et</li> <li>xi. l'amélioration de la résilience des écosystèmes et de la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone.</li> </ul>
17	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. La mise en œuvre du programme économique et financier en cours ou à venir, soutenu par les ressources du FMI ;</li> <li>ii. l'élaboration des outils de suivi et d'évaluation des actions de développement inscrites au PNDES ;</li> <li>iii. l'animation du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation du PNDES ;</li> <li>iv. le développement d'outils de planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation (manuel de procédures, guide d'élaboration de politique sectorielle, document-cadre du système national de planification) et le renforcement de ces capacités tant au niveau central qu'au niveau sectoriel ;</li> </ul>



- v. la mise en place d'un système plus performant de gestion des investissements publics.
- vi. le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines du système statistique national en général et de l'Institut National de la Statistique en particulier;
- vii. l'adoption de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique de 2<sup>ème</sup> génération ;
- viii. l'animation de la plateforme de dialogue entre le MPCCI et les PTF intervenant dans le domaine de la statistique ; et
- ix. la conception et la mise en place du système d'information statistique pour le suivi et l'évaluation du PNDES.
- x. la promotion d'une diplomatie efficace et en phase avec les valeurs nationales ;
- xi. la promotion d'une coopération internationale efficace et en phase avec les priorités nationales ;
- xii. le renforcement des capacités des ministères en charge des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration régionale ;
- xiii. le renforcement des capacités des organisations des guinéens de l'étranger ;
- xiv. la promotion de l'intégration régionale.
- xv. l'amélioration de l'accès à des crédits bancaires et des services financiers diversifiés et adaptés aux besoins du secteur privé ;
- xvi. la simplification du système fiscal guinéen en général, et du régime fiscal des PME/PMI en particulier ;
- xvii. le renforcement de l'intégration commerciale régionale ;
- xviii. la simplification des politiques commerciales ;
- xix. la réduction des obstacles au commerce au-delà des frontières ;
- xx. la réduction de la complexité des procédures administratives ;
- xxi. le renforcement des capacités humaines des douanes ;
- xxii. la rationalisation des processus de dédouanement ;
- xxiii. l'amélioration des infrastructures physiques (aéroports, ports, routes et chemin de fer) et immatérielle ;
- xxiv. le développement du commerce des biens agricoles ;
- xxv. la promotion du commerce des services ; et
- xxvi. l'optimisation de la participation aux chaînes de valeur mondiales et régionales.
- xxvii. la simplification des procédures en matière de construction, de transfert de propriété et d'accès à l'eau et à l'électricité ;
- xxviii. le renforcement des capacités du secteur privé ;
- xxix. la formalisation du secteur privé guinéen.

Parmi les autres actions prioritaires pour avancer dans la mise en œuvre des ODD prioritaires projetés, on peut citer:

- L'amélioration de la gouvernance à travers l'efficacité administrative, la stabilité politique, la justice effective, le dialogue et la cohésion sociale, l'efficacité des services publics, l'amélioration de l'environnement des affaires et enfin la lutte contre la corruption ;
- Le développement des infrastructures, notamment des infrastructures énergétiques, de transports et des nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- La réduction des inégalités sociales et régionales et la prise en compte du genre et des spécificités régionales pour plus d'équité spatiale et de cohésion sociale. Ce qui exige la valorisation des potentialités régionales, le développement des capacités de résilience des couches sociales les plus vulnérables et la bonne gouvernance ;

- La protection sociale et l'accès aux services sociaux : accès à l'éducation, aux services de santé de qualité, à une couverture médicale et à des conditions de vie descentes (eau, électricité, assainissement, habitat) ;
- La croissance créatrice d'emploi à travers l'autonomisation des femmes, l'emploi des jeunes, l'accès aux ressources et opportunités, l'amélioration du capital humain à travers le développement de l'enseignement technique et professionnel ;
- La poursuite de la vulgarisation des ODD et l'appropriation du New Deal par les institutions républicaines (Assemblée nationale, conseil économique et social, cour constitutionnelle et cour des comptes), les Administrateurs, la société civile, le secteur privé et les populations au niveau local.

Cependant, il convient de noter que l'analyse des différentes cibles des ODD prioritaires (ODD 6, 7, 11, 12, 15 et 17), qui sont visées au niveau de la PNDES et selon les quelques données disponibles, après deux années d'exécution du PNDES 2016-2020, ne permet pas de conclure que les cibles ODD seront atteintes en fin 2018 ou en 2020 (l'année de fin de la période visée par le PNDES)).

Par ailleurs, l'évolution des différents indicateurs, relatifs aux cibles ODD visées par le PNDES, montre des évolutions différenciées sur la période 2005-2016.

Bien qu'il soit difficile de juger les résultats concernant ces objectifs en l'absence de valeurs cible<sup>32</sup>, les valeurs de la plupart des indicateurs montrent de progrès appréciables. Ainsi, la quasi-totalité des indicateurs a évolué de façon satisfaisante dans la même direction durant la période 2005-2016. Par contre entre 2002 et 2016, quelques indicateurs se sont écartés de la trajectoire des cibles PNDES alignées sur les cibles ODD.

En particulier, le rythme de baisse de la proportion de la population vivant dans des ménages où l'on se débarrasse des ordures de manière hygiénique enregistrée sur la période 2002-2016 a connu une tendance à la baisse. Par rapport aux autres cibles des ODD 6, 7, 11, 12 et 15, bien que la variation de ces indicateurs soit dans la bonne direction, leur rythme de progrès demeure insuffisant pour atteindre les cibles fixées à l'horizon de 2020.

Selon les données disponibles, la proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée était 60,3% en 2005. Globalement, cette proportion s'est améliorée pour atteindre 69,2%, 75,8% en 2007 et 2012 respectivement et a continué à évoluer pour se situer à 82,1% en 2016. Si la tendance actuelle se poursuit, la proportion de guinéens utilisant une source d'eau potable améliorée serait, en 2018, de 85,3<sup>33</sup> %, soit de 3,5 points de pourcentage inférieure à la valeur visée (88,7%<sup>34</sup>).

Par ailleurs, la proportion des ménages ayant accès à l'électricité, après avoir s'être sensiblement améliorée entre 2005 et 2012 (de 16,4% à 20,2%), a connu une amélioration meilleure pour atteindre 33,4% en 2016. A ce rythme, le résultat (29,85%<sup>35</sup>) serait sensiblement égal à celui qui est visé (30,0%).

Ainsi, pour le reste des ODD prioritaires et en l'absence de données fiables, il sera difficile de juger les résultats concernant les cibles desdits objectifs. Cependant, si les données de l'enquête sur la pauvreté et les conditions de vie de ménages, qui est en cours de finalisation par l'Institut National de la Statistique (INS), seront disponibles d'ici la fin de 2018 et si l'INS appuie les BSD au sein des Ministères pour l'extraction des statistiques fiables à partir des données administratives disponibles au sein de ces unités administratives durant les prochains mois, la Guinée aura des données fiables qui permettront d'avoir un éclairage sur toutes ces cibles visées.

<sup>32</sup> Vu la divergence entre les chiffres issues des enquêtes de l'INS et les chiffres et valeurs cible cités dans le PNDES 2016- 2020.

<sup>33</sup> Estimation des auteurs.

<sup>34</sup> Estimation des auteurs.

<sup>35</sup> Estimation des auteurs.

## VI. Accélération de l'atteinte des ODD : dynamique en cours et prochaines étapes

L'Agenda 2030 arrive à un moment où la Guinée a déjà amorcé la mise en œuvre de sa feuille de route pour l'émergence à l'horizon 2040, conformément à la Vision et au PNDES.

A cet égard et pour renforcer son approche inclusive de développement pour l'atteinte des ODD, le Gouvernement, privilégie les trois axes d'action ci-après : la mobilisation des ressources ; le renforcement des capacités de mise en œuvre et le pilotage stratégique ; la collecte, l'analyse des données et le reporting.

### 6.1 Mobilisation des ressources

L'atteinte des objectifs de développement durable pour la Guinée à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement nécessitera la mobilisation de ressources importantes pour réaliser les investissements et réformes envisagés. L'évaluation du financement du développement devrait aider à définir une stratégie globale de financement pour accompagner la mise en œuvre des mesures d'accélération identifiées ci-dessus.

Conformément aux recommandations du programme d'actions d'Addis-Abeba, quatre sources de financement du développement peuvent être privilégiées concernant la Guinée : les ressources internes, l'aide publique au développement, l'investissement privé national et international et les transferts de la diaspora. Aussi les autorités visent-elles à intensifier la mobilisation des ressources domestiques, tout en ayant recours à plus d'endettement non concessionnel. Un accord général se dégage toutefois sur la nécessité d'éviter la spirale du surendettement.

Selon les estimations du PNUD, les besoins des ressources financières de la Guinée pour la mise en œuvre des OMD pour la période 2006-2015 étaient en moyenne de 1,2 milliards de dollars annuel. Cependant le pays n'a pu mobiliser que 200 millions de dollars<sup>36</sup>. Pour parvenir à la réalisation des ambitions du programme de développement durable à l'horizon 2030, des investissements encore plus importants sont nécessaires.

Afin des mobiliser les ressources indispensables pour la mise en œuvre des objectifs du développement durable, la Guinée devrait explorer les sources du financement public et privé, au niveau national et international.

#### Ressources publiques

L'espace fiscal du gouvernement guinéen est très limité tant pour des raisons structurelles (y compris la prépondérance de l'économie informelle dans le pays qui échappe à toute fiscalité), que conjoncturelle avec l'impact négatif significatif de la réduction des cours des matières premières et les conséquences encore perceptibles de la crise Ebola sur la croissance économique. Une comparaison du ratio de recettes fiscales non-minières/PIB entre la Guinée et des pays comparables dans la région montre que la moyenne de ce ratio pendant la période 2013-2015 était de 11 pourcent en Guinée, 12 pourcent au Mali, 14 pourcent au Cameroun et 16 pourcent au Burkina Faso. Les recettes budgétaires totales donc y compris les revenus du secteur minier, placent la Guinée dans le bas du classement des pays de l'Afrique Sub-saharienne<sup>37</sup>. Le développement des projets miniers tel que l'exploitation de Simandou (fer) a été retardé avec un impact négatif sur les revenus de l'état. Le gouvernement a mis en place certaines réformes : l'amélioration de l'efficacité de l'administration des impôts ; élimination des exonérations ; formulation des politiques pour le registre du commerce informel, etc.

<sup>36</sup> République de Guinée et Système des Nations Unies (2014). Rapport National de Suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement en Guinée, p. 14.

<sup>37</sup> SOFRECO (2017). Rapport d'étude d'évaluation du Programme politique économique et financière 2012-2016 appuyé par la Facilité élargie de crédit du FMI, p. 34-35.

Du côté des dépenses, le FMI souligne les risques budgétaires des subventions au prix de l'essence ainsi qu'à l'électricité en tant que variables susceptibles d'augmenter le déficit budgétaire si les prix à la pompe et les tarifs ne varient pas avec les prix internationaux. Une autre contrainte budgétaire est la masse salariale pour laquelle le FMI et le gouvernement ont convenu un plafond de ratio ne dépassant pas 6 pourcent du PIB.

Si les risques liés à l'endettement extérieur se sont considérablement réduits, le pays doit agir avec prudence, notamment dans le niveau de concessionnalité des prêts pour le financement des projets d'infrastructures. L'endettement public interne a également augmenté ces dernières années en fonction des garanties offertes aux adjudicataires des marchés de travaux publics. Il a été estimé à 20 pourcent du PIB en 2015<sup>38</sup>. La dette publique intérieure a un impact négatif sur la croissance et le crédit au secteur privé.

L'apurement de cette dette intérieure, estimée à 14 % de la dette publique, est un objectif prioritaire pour redonner aux PME locales une marge appropriée de survie. Un plan d'action a été formulé dans ce sens, mais sa mise en œuvre mériterait d'être accélérée.

Une feuille de route est nécessaire pour accélérer les réformes de la fiscalité avec une meilleure identification des contribuables. Elle devrait également proposer d'avancer dans l'adoption d'un budget programme dans le cadre d'un programme des dépenses à moyen terme. Cette initiative permettra une définition du cadre macroéconomique basé sur des estimations des revenus et permettra une meilleure planification des dépenses. Un tel cadrage permettra d'allouer des ressources sur la base des objectifs de politiques assurant la cohérence entre les objectifs de politique et le financement.

L'organisation par le Gouvernement en Novembre 2016 à Conakry d'un forum sur la mobilisation et l'allocation optimale des ressources intérieures participe de cette approche.

### **Ressources privées**

Les efforts d'amélioration de l'attractivité du pays se poursuivent. Dans cette dynamique, le Gouvernement a assoupli les conditions de mise en faillite des entreprises en difficultés. Les procédures de règlements préventifs pour les petites entreprises ont par ailleurs été simplifiées. Ainsi, au classement Doing Business 2017 de la Banque mondiale, le pays a gagné deux places, se hissant au 163ème rang, gagnant deux places par rapport à 2016. Une stratégie de développement du secteur privé a été élaborée et adoptée, ainsi qu'un loi sur les PPP.

L'industrie minière en Guinée a aujourd'hui une opportunité sans précédent pour mobiliser d'importantes ressources humaines, physiques, technologiques et financières afin de faire progresser les ODD. Lorsqu'elle est gérée de façon adaptée, elle peut créer des emplois, favoriser l'innovation et apporter des investissements et infrastructures à une échelle significative et à long terme. Mais lorsqu'elle est mal gérée, elle peut aussi être la cause d'une dégradation de l'environnement, du déplacement des populations, d'inégalités et de conflits aggravés, entre autres.

L'exploitation minière peut bien entendu constituer une source importante de financement pour le développement : i) les revenus publics générés par l'exploitation minière (taxes, redevances) doivent être investis dans les priorités des ODD. Pour ce faire, il faudra disposer de capacités suffisantes pour collecter et gérer les recettes de manière transparente et responsable ; ii) les investissements des entreprises minières dans les infrastructures, les dépenses des entreprises sur les marchés locaux, les investissements sociaux dans le développement communautaire, etc., qui doivent être exploités et alignés sur les priorités des ODD.

Il est recommandé de cartographier les liens entre l'exploitation minière et les ODD. Cet Atlas visera à encourager les sociétés extractives de toute taille à intégrer les ODD qui les concernent dans leur activité et leurs opérations, à valider leurs efforts actuels et à faire naître de nouvelles idées. Pour que cette opération soit un succès, un partenariat important et continu entre les gouvernements, le secteur privé, les communautés et la société civile sera également nécessaire.

Pour exploiter pleinement le potentiel de l'exploitation minière pour les ODD, il faudra un ou plusieurs mécanismes institutionnels novateurs qui, d'une part, réunissent différents ministères concernés pour une coordination étroite (mines, planification, environnement, finances, etc.). En outre, il faudra un mécanisme / plate-forme de dialogue et une coopération étroite entre le gouvernement, les entreprises et les communautés (probablement au niveau national et local).

---

<sup>38</sup> SOFRECO (2017), p. 47.

En vue de contribuer à réaliser le potentiel de participation du secteur minier au développement du pays, le Gouvernement guinéen a organisé en fin Février 2017 une table ronde nationale sur le développement minier responsable, qui a réuni les principaux acteurs concernés par les activités des industries extractives (gouvernement, entreprises minières, administrations locales, société civile, communautés locales) pour échanger sur les contours d'une vision stratégique du développement du secteur minier en Guinée.

L'objectif général de la table ronde était d'amorcer un dialogue entre les différentes parties prenantes afin d'identifier les principales questions liées au développement responsable et de dégager des pistes de solution. Les parties ont ainsi pu convenir de domaines prioritaires d'action et dégager les principes directeurs pour une vision partagée du développement du secteur minier. Cette vision informera la stratégie gouvernementale nationale dans le secteur minier.

### **Financement extérieur**

Le Gouvernement a organisé en Novembre 2017 à Paris une importante réunion de bailleurs de fonds (Groupe Consultatif) qui a permis de confirmer l'intérêt des donateurs multilatéraux et bilatéraux pour la Guinée ainsi que ceux du secteur privé.

Cette réunion a permis de recueillir des pledges de financement de l'ordre de 22 milliards de dollars en appui à la mise en œuvre du PNDES 2016/2020. Elle a été également l'occasion de nouer des partenariats stratégiques pour le démarrage des projets PPP ainsi que des expériences porteuses de financements innovants.

## **6.2 Renforcement des capacités et pilotage stratégique**

Le Gouvernement est conscient que l'exécution des projets de développement dans le pays continue à être handicapée par d'importants dysfonctionnements organisationnels et des faiblesses institutionnelles à plusieurs niveaux. Cette situation limite la portée des stratégies mises en œuvre et sa persistance constitue un goulot d'étranglement à la transformation structurelle de l'économie tout comme elle permet de comprendre les raisons pour lesquelles la Guinée n'a pas réussi à mettre en œuvre les investissements et le savoir-faire nécessaire à la valorisation des ressources naturelles abondantes et diversifiées dont elle dispose

Sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes de développement antérieurs et pour mitiger les risques d'atteinte des grandes ambitions du PNDES et des ODD, le Gouvernement guinéen a décidé de mettre en œuvre un programme cohérent et pertinent de renforcement des capacités, articulé autour de quatre axes stratégiques : (i) le renforcement et le développement des capacités institutionnelles ; (ii) la qualification et professionnalisation des ressources humaines ; (iii) la promotion de partenariat pour l'emploi et l'autonomisation ; (iv) l'appui à l'interface secteur public, secteur privé et société civile et la mise en réseau des acteurs pour favoriser les synergies et la réalisation des externalités positives.

Afin d'améliorer la coordination et la cohérence de son action, le gouvernement a mis en place le Conseil de coordination économique et des réformes (CCER), appuyé par un Comité technique d'appui (CTA) et un Comité technique de suivi des programmes (CTSP), ainsi qu'un secrétariat permanent de la concertation avec les partenaires techniques et financiers.

De même, le Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers ont convenu en 2016 des améliorations dans le cadre de concertation et de coordination. Un des éléments importants de décision est la prise en compte du Programme National du Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 comme seul référentiel stratégique du pays pendant cette période. Le cadre de concertation avec les PTF servirait donc comme organe de pilotage stratégique en particulier, en matière de suivi et évaluation.

Le Cadre de Concertation et de Coordination (CCC) fera en même temps office de groupe de travail National sur le PNDES et les ODD.

Afin d'assurer l'exclusivité du dispositif et de mettre en pratique le principe *de ne laisser personne pour compte*, les acteurs non étatiques (secteur privé, société civile, universités, populations vulnérables, les PTF, les autorités locales et régionales, etc.) seront appelés à contribuer activement au dispositif de suivi.

De par la structure démographique de la population du pays, les jeunes seront aussi représentés à travers leurs organisations représentatives et pas seulement à travers la société civile. Il est ainsi important que les jeunes soient reconnus comme une force fondamentale de changement, à part entière, pour le développement du pays.

Les groupes de travail thématiques joueront un rôle clé dans la mise en œuvre de ce nouvel agenda de développement au niveau national. A cet égard, le Gouvernement prévoit de les réorganiser en 5 groupes alignés sur les 5 'P' : Social, Economie, Environnement et Gouvernance et le Partenariat. Ils devront en outre couvrir des domaines transversaux tels que les données, la sensibilisation-communication et le financement.

### **Encadré 3: Viabilité environnementale, inclusion sociale et développement économique**

#### **Viabilité environnementale**

Les activités extractives ont généralement des répercussions sur les sols, l'eau, le climat, la flore, la faune et les personnes qui dépendent de ces ressources :

– ODD6 – Eau propre et assainissement, et ODD15 – Vie terrestre : Le développement minier requiert un accès aux sols et à l'eau, ce qui peut induire des répercussions négatives importantes sur les sols et les ressources naturelles qui peuvent être atténuées ou évitées.

– ODD7 – Énergie propre et d'un coût abordable et ODD13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : Les activités d'extraction consomment beaucoup d'énergie et produisent beaucoup d'émissions, ce qui offre la possibilité de viser une plus grande efficacité et de développer l'accès à l'énergie.

#### **Inclusion sociale :**

L'activité d'extraction peut avoir d'importantes répercussions sur les communautés locales, en leur offrant des opportunités économiques, mais aussi créer des difficultés en lien avec les emplois et les droits de l'homme :

– ODD1 – Éradication de la pauvreté, ODD5 – Égalité entre les sexes et ODD10 – Réduction des inégalités : L'exploitation minière génère d'importants revenus grâce aux taxes, royalties et dividendes que les gouvernements peuvent investir dans le développement économique et social, en plus des opportunités d'emploi et d'activité dans les régions concernées. Les sociétés d'extraction peuvent adopter une approche inclusive en travaillant avec les communautés afin de comprendre les

répercussions positives et négatives, réelles et potentielles, des mines. Les sociétés peuvent également soutenir des processus de prise de décision locale et participative en ce qui concerne les activités d'extraction, l'attribution équitable des bénéfices et la résolution des réclamations, et identifier et développer les possibilités permettant de renforcer la voix et l'influence des groupes marginalisés, notamment les femmes, afin de s'assurer que les inégalités sont réduites plutôt que renforcées, par les opportunités économiques offertes par une mine.

– ODD16 – Paix, justice et institutions efficaces : L'exploitation minière peut contribuer à préserver des sociétés paisibles et l'état de droit en empêchant et en remédiant aux conflits entre l'entreprise et la communauté, en respectant les droits de l'homme et les droits des populations autochtones, en évitant les transferts de fonds illégaux en faveur des fonctionnaires ou autres personnes, en garantissant un compte-rendu transparent des flux de revenus et en soutenant la prise de décision représentative des citoyens et communautés dans le cadre du développement des activités d'extraction.

#### **Développement économique :**

L'exploitation minière peut avoir des répercussions au niveau local, régional et national sur le développement et la croissance économiques pouvant être utilisés pour créer de nouvelles infrastructures, de nouvelles technologies et des opportunités pour la main-d'œuvre.

– ODD8 – Travail décent et croissance économique : L'exploitation minière peut générer de nouvelles opportunités économiques pour les citoyens et membres des communautés locales, notamment des

emplois, des formations et le développement des activités en lien avec les opérations d'extraction, les fournisseurs de services associés ou les nouvelles économies locales en relation avec la mine.

– ODD9 – Infrastructure, innovation et industrialisation et ODD12 – Consommation et production responsables : L'exploitation minière peut aider à stimuler le développement économique et la diversification via des bénéfices économiques directs et indirects et en incitant à construire de nouvelles infrastructures pour le transport, les communications, l'eau et l'énergie. L'exploitation minière fournit également des matériaux essentiels pour les technologies renouvelables et l'opportunité pour les entreprises de collaborer sur l'ensemble de la chaîne logistique afin de réduire les déchets et de réutiliser et recycler ce qui peut l'être.

Parvenir au développement durable est une entreprise ardue, et l'industrie extractive doit passer à la vitesse supérieure en termes d'engagement, de partenariat et de dialogue avec les autres secteurs de l'industrie, le gouvernement, la société civile et les communautés locales.

Pour prendre conscience du plein potentiel de contribution à la réalisation des objectifs, les sociétés extractives doivent continuer à travailler afin d'intégrer les changements dans leur cœur de métier et, tout comme l'industrie extractive dans son ensemble, soutenir la collaboration, le partenariat et un dialogue significatif avec le gouvernement, la société civile, les communautés et autres parties prenantes.

### 6.3 Données statistiques

La capacité statistique de la Guinée est faible au regard de l'indicateur fourni par la Banque Mondiale<sup>39</sup>, avec moins de 63% sur la période 2005-2016. Des efforts importants sont nécessaires pour renforcer la capacité statistique méthodologique, améliorer la diffusion des résultats statistiques en termes de ponctualité et d'actualité, et développer les sources de données pour la production de statistiques officielles en Guinée.

A cet égard et pour assurer un meilleur suivi évaluation des progrès dans la mise en œuvre du PNDES et l'atteinte des ODD, le Gouvernement mettra en œuvre un train de mesures appropriées dont notamment :

- Renforcement de la coordination statistique conformément à la Loi Statistique et à la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS)
- Développement d'une démarche de qualité portant sur les normes et standards (nomenclatures de produits et d'activités, concepts et méthodologies statistiques, normes d'assurance qualité, base de sondage commune)
- Production de données fines et désagrégées pour le suivi des ODD au niveau national, régional et local
- Régularité de la production statistique au niveau sectoriel et élargissement de la diffusion, en particulier les secteurs économiques clés tels que les mines, le commerce, les transports, le tourisme, l'industrie, les postes et télécommunications, l'hôtellerie et l'artisanat et les BTP
- Allocation de ressources financières et humaines au système statistique national.
- 

## VII. Conclusion

La Guinée a incorporé les priorités des ODD dans ses politiques de développement et le Gouvernement a adopté une approche inclusive du développement afin que la partie la plus pauvre et la plus vulnérable du pays puisse être intégrée dans ses efforts de développement national.

<sup>39</sup> Source : <http://data.worldbank.org/data-catalog/data-on-statistical-capacity>. La Banque Mondiale a développé des Indicateurs de Capacité Statistique (SCI) à partir de métadonnées disponibles, provenant des Nations-Unies, de l'Unesco, de l'OMS, du FMI, et des services de la Banque Mondiale. Ces indicateurs sont assimilables à des indicateurs de performance qui n'intègrent notamment pas les aspects de capacités institutionnelles du SSN

Le Gouvernement entend renforcer l'efficacité de l'aide publique au développement. A cet égard, un mécanisme intégré de coordination adossé au PNDES sera mis en place de manière à contribuer, de par la transparence qu'il implique, à créer un climat propice à la mobilisation des ressources externes requises pour financer le PNDES. Il devrait également aider à optimiser l'impact de l'aide au développement qui sera accordée au pays en promouvant le principe de la responsabilité mutuelle.

La Guinée considère le forum politique de haut niveau sur le développement durable comme une plate-forme unique d'échange de bonnes pratiques, formulant des recommandations pour relever les défis du développement durable et élaborer des mesures stratégiques et coordonnées efficaces pour atteindre les objectifs de développement durable.

La Guinée compte sur ce forum pour partager et discuter avec la communauté internationale les défis et les difficultés qu'elle rencontre dans son processus d'implémentation de l'Agenda de 2030 et pour atteindre les Objectifs de Développement Durable.

Les ODD exigeant des efforts concertés et collectifs avec un fort engagement politique à tous les niveaux, la Guinée accueille favorablement l'analyse systématique des aspects régionaux du développement durable, en mettant l'accent sur les tendances et les difficultés émergentes et sur des réponses et mesures coordonnées pour résoudre les problèmes les plus urgents.

Par ailleurs, les questions de développement durable pour les pays à faible revenu et les pays fragiles méritent un examen sérieux lors du forum politique de haut niveau. Si l'on veut réaliser des progrès équitables, il est crucial d'élargir le soutien du système des Nations Unies à cette catégorie d'États, qui représente une part non négligeable de la population mondiale et de l'économie mondiale. Il ne sera pas possible de réaliser les trois composantes du développement durable sans aborder les problèmes économiques et sociaux de ces pays et assurer leur participation active à la réalisation des objectifs aux niveaux national et international.



## **Annexes statistiques**

**Annexe 1 : Correspondance entre indicateurs PNDES et ODD**

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEUR PNDES	INDICATEUR ODD
<b>Indicateurs d'impact</b>	Indice de développement humain	
	Incidence de pauvreté monétaire	1.1.1
	Incidence de pauvreté multidimensionnelle	1.2.2
	Indice de GINI des revenus des ménages	
	Taux du couvert forestier national	15.1.1
	Proportion des espèces végétales et animales menacées d'extinction	15.5.1
<b>Indicateurs relatifs à la transformation structurelle</b>	Taux d'accès à des logements durables en milieu urbain (en %)	11.1.1
	Ratio de dépendance démographique (en %)	
	Indice synthétique de fécondité	
	Taux de mortalité des enfants de 0 à 5 ans (pour 1 000)	3.2.1
	Taux de mortalité (pour 1 000)	
	Taux de croissance du secteur primaire (en %)	2.3.1, 2.b.1, 14.7.1
	Incidence de la pauvreté alimentaire (en %)	2.1.1, 2.1.2
	Taux de croissance du secteur secondaire	
	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	9.2.1

Taux de transformation des ressources minières (%)

---

Part des achats domestiques du secteur minier le total de leurs achats (%)

---

Part de l'agro-industrie dans le PIB (%)

---

Part du tourisme et hôtellerie dans le PIB (en %) 8.9.2

---

Part des produits transformés dans les exportations (en %)

---

Part des produits agricoles dans les exportations (en %)

---

Part de l'économie informelle dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire (en %)

## Annexe 2: Indicateurs de suivi des ODD

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
<b>ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</b>					
1.1.1	Proportion de la population vivant au -dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)				
1.2.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge	2012	%	55,2	ELEP
1.2.2	Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays				
1.3.1	Proportion de la population bénéficiant de socle ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	2018	%	3	CNSS
1.4.1	Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	2016	%	26,5 <sup>40</sup>	MICS
1.4.2	Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation				
1.5.1	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes				
1.5.2	Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB)	1990-2015	Millions USD	18	CRED EM-DAT

<sup>40</sup> Proportion de ménages ayant accès à la fois à une source d'eau améliorée et à une installation sanitaire améliorée

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
1.5.3	Existence de stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe	2016	-	PNRCRRRGC <sup>41</sup>	GOUVERNEMENT – SNU –PTF
1.5.4	Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté	2016	%	28,3 <sup>42</sup>	MPCI/Direction Nationale des Investissements Publics
<b>ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b>					
2.1.1	Prévalence de la sous-alimentation	2012	%	18,2	ELEP
2.1.2	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience	2015	%	17,6	
2.2.1	Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans	2016	%	32,4	MICS
2.2.2	Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)	2016	%	8,5	MICS
2.3.1	Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière				
2.3.2	Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone				
2.4.1	Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable				

<sup>41</sup>Programme national de renforcement des capacités en matière de résilience, réduction des risques et gestion des catastrophes

<sup>42</sup> Proportion de ressources du Programme d'Investissement Public consacrées à la lutte contre la pauvreté (éducation, santé, autres)

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
2.5.1	Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme				
2.5.2	Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu				
<b>ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</b>					
3.1.1	Taux de mortalité maternelle	2016	Décès maternels pour 100 000 naissances vivantes	550	MICS
3.1.2	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	2016	%	62,7	MICS
3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	2016	Décès pour 1000 naissances vivantes	88	MICS
3.2.2	Taux de mortalité néonatale	2016	Décès pour 1000 naissances vivantes	20	MICS
3.3.1	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population	2016	Nombre	8 300 <sup>43</sup>	ONUSIDA
3.3.2	Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	2012	Nombre de cas pour 100 000 habitants	178	Annuaire statistique de la Santé
3.3.3	Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	2006-2012	Nombre de cas	950 000	PNLP
3.3.4	Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants				

<sup>43</sup> Nombre de nouvelles infections

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
3.3.5	Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires	2017	Nombre	Valeurs <sup>44</sup>	Helen Keller International
3.4.1	Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques	2018	%	Diabète : 5 <sup>45</sup> ; Hypertension artérielle : 28,1 ; Cancer du col de l'utérus : 0,5	OMS
3.4.2	Taux de mortalité par suicide				
3.5.1	Couverture des interventions thérapeutiques (services pharmacologiques, psychosociaux, de désintoxication et de postcure) pour les troubles liés à la toxicomanie				
3.5.2	Abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile				
3.6.1	Taux de mortalité lié aux accidents de la route	2012-2016	Nombre de décès liés à des accidents de la route	3 166	MSPC/DCSR <sup>46</sup>
3.7.1	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	2016	%	8,7 <sup>47</sup>	MICS
3.7.2	Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	2016	Nombre de naissances vivantes pour 1000 femmes	132	MICS

<sup>44</sup>Filariose lymphatique : 5 855 341 ; Onchocercose : 5 544 630 ; Trachome : 3 832 359 ; Géo- helminthiases : 4 146 354 ; Schistosomiase : 8 055 198

<sup>45</sup> Chez les personnes de 15-64 ans

<sup>46</sup>Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile/Direction Centrale de la Sécurité Routière

<sup>47</sup> Uniquement les femmes de 15-49 ans mariées ou en union libre pendant l'enquête

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
3.8.1	Couverture des services de santé essentiels				
3.8.2	Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1 000 habitants				
3.9.1	Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant				
3.9.2	Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)				
3.9.3	Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel				
<b>ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</b>					
4.1.1	Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe	2016	%	40 <sup>48</sup>	SNCESE
4.2.1	Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe	2016	%	48,9 <sup>49</sup>	MICS
4.2.2	Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe	2016	%	33,6 <sup>50</sup>	MICS
		2016	%	13,1	Annuaire statistique Préscolaire 2015-2016

<sup>48</sup> Proportion d'élèves de CE2 ayant eu une note supérieure ou égale à 25 sur 100 en lecture

<sup>49</sup> Indice de développement du jeune enfant (proportion d'enfants âgés de 36-59 mois qui sont sur la bonne voie de développement dans au moins trois des quatre domaines suivants : lecture/calcul, physique, socio-affectif et apprentissage)

<sup>50</sup> Proportion d'enfants inscrits en première année de l'école primaire ayant fréquenté la maternelle l'année précédente



Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
4.3.1	Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe				
4.4.1	Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence				
4.5.1	Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés	2016	%	0,91 <sup>51</sup> ; 0,74 <sup>52</sup>	MICS
4.6.1	Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numératie fonctionnels.	2014	%	32 <sup>53</sup>	RGPH3
4.7.1	Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants				
<b>ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</b>					
5.1.1	Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	2011	-	Oui	Politique Nationale du Genre
5.2.1	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques	2016	%	40,6 <sup>54</sup>	Enquête nationale sur les

<sup>51</sup> Rapport entre les taux de scolarisation ajustés des filles et des garçons au primaire

<sup>52</sup> Niveau secondaire

<sup>53</sup> Proportion d'adultes (personnes de 15 ans ou plus) sachant lire et écrire dans une langue quelconque

<sup>54</sup> Proportion de filles/femmes de 15-64 ans ou plus ayant été victimes d'une violence conjugale (quelle qu'en soit la forme) au cours des 12 derniers mois

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
	infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge				VBG en Guinée
5.2.2	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits	2016	%	19,3 <sup>55</sup>	Enquête nationale sur les VBG en Guinée
5.3.1	Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	2012	%	51,7 <sup>56</sup>	EDS
5.3.2	Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	2016	%	96,8	MICS
5.4.1	Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence				
5.5.1	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales	2013	%	23 <sup>57</sup>	Assemblée Nationale
5.5.2	Proportion de femmes occupant des postes de direction				
5.6.1	Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative				
5.6.2	Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine	2011	-	Oui	Politique Nationale du Genre
<b>ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</b>					

<sup>55</sup> Proportion de filles/femmes de 15-64 ans ou plus ayant été victimes d'une violence sexuelle au cours des 12 derniers mois

<sup>56</sup> En 2016, la proportion de femmes âgées de 20-49 ans qui se sont mariées ou ont été en union avant l'âge de 18 ans était de 54,6 %

<sup>57</sup> Proportion de femmes parmi les députés de l'Assemblée Nationale

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
6.1.1	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	2016	%	82,1 <sup>58</sup>	MICS
6.2.1	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	2016	%	28,8 <sup>59</sup> ; 12,9 <sup>60</sup>	MICS
6.3.1	Proportion des eaux usées traitées sans danger	2012	%	2,4 <sup>61</sup>	ELEP
6.3.2	Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne				
6.4.1	Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau				
6.4.2	Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles				
6.5.1	Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)				
6.5.2	Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel				
6.6.1	Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau				
<b>ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</b>					
7.1.1	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	2016	%	33,5	MICS

<sup>58</sup> Proportion de la population utilisant une source d'eau améliorée, c'est-à-dire dont la source principale d'eau de boisson est un robinet dans le logement/cours, un robinet public/fontaine, un puits à pompe/forage, un puits creusé protégé, une source d'eau protégée, la collecte d'eau de pluie, ou l'eau en bouteille

<sup>59</sup> Proportion de la population utilisant des installations sanitaires améliorées, c'est-à-dire vivant dans un ménage ayant une chasse d'eau, une fosse d'aisance auto-aérée, ou une fausse d'aisance avec dalle et ne partageant pas cette installation avec d'autres ménages

<sup>60</sup> Pourcentage de ménages disposant d'un endroit spécifique pour le lavage des mains où il y a de l'eau et du savon ou d'autres produits pour se laver les mains

<sup>61</sup> Proportion de ménages se débarrassant des eaux usées de manière saine (réseau d'égouts ou canal fermé)

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
7.1.2	Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	2016	%	1,5 <sup>62</sup>	MICS
7.2.1	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie				
7.3.1	Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]	2011	%	19	
<b>ODD 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</b>					
8.1.1	Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	2016	%	10,5	INS/DCN <sup>63</sup>
8.2.1	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi				
8.3.1	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	2012	%	90	ELEP
8.4.1	Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB				
8.4.2	Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB	2005	%	80,79 <sup>64</sup>	Banque mondiale
8.5.1	Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de Handicap				
8.5.2	Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap	2014	%	5,2	RGPH3
8.6.1	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans	2014	%	24,0 <sup>65</sup>	RGPH3

<sup>62</sup> Proportion de ménages utilisant des combustibles non solides comme source principale d'énergie domestique pour cuisiner

<sup>63</sup> Institut National de la Statistique/Direction de la Comptabilité Nationale

<sup>64</sup> Dépenses de consommation finale en pourcentage du PIB

<sup>65</sup> Proportion de personnes de 15 ans ou plus, sans niveau d'instruction, à la recherche du premier emploi

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
	emploi, ni formation				
8.7.1	Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge	2016	%	38	ELEP
8.8.1	Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration				
8.8.2	Plus grand respect au niveau national des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective), eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire				
8.9.1	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance	2002	%	2	PSDDT <sup>66</sup>
8.9.2	Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe				
8.10.1	Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes				
8.10.2	Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	2016	%	10,6 <sup>67</sup>	MICS
	Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB	2017	%	5,08	Ministère du Budget
<b>ODD 9 –Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</b>					

<sup>66</sup> Plan stratégique de Développement durable du Tourisme

<sup>67</sup> Proportion de ménages ayant au moins un membre disposant d'un compte bancaire

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
9.1.1	Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	2012	%	18 <sup>68</sup>	ELEP
9.1.2	Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport	2016	Milliers de passagers	352 <sup>69</sup>	SOGEAC <sup>70</sup>
		2016	Milliers de tonnes	8 588 <sup>71</sup>	PAC <sup>72</sup>
9.2.1	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	2015	%	10,1	INS/DCN
9.2.2	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	2012	%	0,8 <sup>73</sup>	ELEP
9.3.1	Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie				
9.3.2	Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit				
9.4.1	Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée				
9.5.1	Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB				
9.5.2	Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants				
<b>ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</b>					

<sup>68</sup> Proportion de la population mettant au moins une heure pour atteindre la route praticable la plus proche

<sup>69</sup> Arrivées : 175 ; Départs : 177

<sup>70</sup> Société Générale d'exploitation de l'Aéroport de Conakry

<sup>71</sup> Tonnage embarqué : 3 659 ; Tonnage débarqué : 4 929

<sup>72</sup> Port Autonome de Conakry

<sup>73</sup> Proportion d'emplois dans les industries manufacturières et de transformation (y compris les mines et carrières)

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
10.1.1	Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population				
10.2.1	Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap				
10.3.1	Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme				
10.4.1	Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	2015	%	11,0 <sup>74</sup>	DNB & INS/DNC
10.5.1	Indicateurs de solidité financière				
10.6.1	Proportion de la participation et des droits de vote des pays en développement dans les organisations internationales				
10.7.1	Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination				
10.7.2	Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques visant à bien gérer les migrations				
<b>ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b>					
11.1.1	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	2012	%	17,3	ELEP
11.2.1	Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap	2012	%		ELEP

<sup>74</sup> Dépenses totales consacrées aux salaires et traitements ainsi qu'aux subventions et transferts rapportées au PIB

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
11.3.1	Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique				
11.3.2	Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile, à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique				
11.4.1	Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau d'administration (national, régional et local/municipal), type de dépense (dépenses de fonctionnement/investissement) et type de financement privé (donations en nature, secteur privé à but non lucratif, parrainage)	2018	%	1,59 <sup>75</sup>	DNB
11.5.1	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2016	Victimes pour 100 000 personnes	21	Service national, Action humanitaire (SENAH)
11.5.2	Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base				
11.6.1	Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville				
11.6.2	Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants				
11.7.1	Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et type de handicap				
11.7.2	Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, type de handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois	2016	%	15,3 <sup>76</sup> (Hommes : 11,2 ; Femmes : 19,3)	Enquête Nationale sur les VBG

<sup>75</sup> Part des dépenses de l'Etat consacrées à la protection de l'environnement



Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
	précédents)				
<b>ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables</b>					
12.1.1	Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales				
12.2.1	Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB				
12.2.2	Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB				
12.3.1	Indice mondial des pertes alimentaires				
12.4.1	Nombre de parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord				
12.4.2	Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement				
12.5.1	Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés				
12.6.1	Nombre de sociétés publiant des rapports sur la viabilité				
12.7.1	Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics				
12.8.1	Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation,				

<sup>76</sup> Proportion de personnes de 15-64 ans ayant été victimes de violence sexuelle au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
	b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants, etc.) l'évaluation des étudiants				
<b>ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b>					
13.1.1	Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe				
13.1.2	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2016	Victimes pour 100 000 personnes	21	Service national, Action humanitaire (SENAH)
13.1.3	Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire				
13.2.1	Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets des changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide				
13.3.1	Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement				
13.3.2	Nombre de pays les moins avancés et de petits Etats insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités				
<b>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b>					

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
14.1.1	Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans	1994	Tonnes par an	599	Annuaire statistique de l'environnement 2013
14.2.1	Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques				
14.3.1	Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs	2010	-	6,37 <sup>77</sup>	Annuaire statistique de l'environnement 2013
14.4.1	Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable	2016	%	91,6	Centre National des Sciences halieutique de Boussoura
14.5.1	Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées	2016	%	2,3	
14.6.1	Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée	2012	- Décrets <sup>78</sup> - Conventions signées		Annuaire statistique de l'environnement 2012
14.7.1	Pourcentage du PIB représenté par la pêche durable				
<b>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</b>					
15.1.1	Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	2015	%	25,9	Banque mondiale, WDI 2016
15.1.2	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées	2012	%	4,5 <sup>79</sup>	Annuaire statistique de l'environnement 2012

<sup>77</sup> PH de l'eau de mer, à partir d'un échantillon prélevé à Kamsar (ville minière située sur la côte de l'Océan Atlantique)

<sup>78</sup>Décret N° D/030/PRG/SGG/88 du 15 juin 1988 : mise en œuvre de la politique nationale en matière de pêche maritime ; D/030/PRG/SGG/88 du 15 juin 1988 : contrôle de la navigation dans les eaux maritimes guinéennes ; Décret de 1979 : mener des activités de recherche orientées vers une connaissance de l'Océan et de ses ressources en vue de leur mise en valeur et de leur gestion rationnelle

<sup>79</sup> Proportion de la superficie du territoire national couverte par des forêts classées et de réserves de faune

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
	(par type d'écosystème)				
15.2.1	Progrès vers la gestion durable des forêts				
15.3.1	Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées	2012	Hectare	1063405,24 <sup>80</sup>	Annuaire statistique de l'environnement 2012
15.4.1	Sites importants pour la biodiversité des montagnes couverts par des aires protégées				
15.4.2	Indice du couvert végétal des montagnes				
15.5.1	Indice de la Liste rouge				
15.6.1	Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des avantages				
15.7.1	Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages				
15.8.1	Proportion des pays adoptant une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes				
15.9.1	D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité				
<b>ODD 16</b> : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous					

<sup>80</sup> Au total, 187 forêts classées

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
16.1.1	Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge	2010-2016	Nombre pour 100 000 habitants	0,17	MJ/DCPJ <sup>81</sup>
16.1.2	Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants (par sexe, âge et cause)				
16.1.3	Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	2016	%	50 <sup>82</sup> (Hommes : 47,7 ; Femmes : 52,2)	Enquête nationale sur les VBG en Guinée
16.1.4	Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques				
16.2.1	Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	2016	%	89,1 <sup>83</sup>	MICS
16.2.2	Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation				
16.2.3	Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans				
16.3.1	Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	2016	% <sup>84</sup>	Hommes : 6,6 Femmes : 5,1	Enquête Nationale sur les VBG
16.3.2	Proportion de la population carcérale en instance de jugement				
16.4.1	Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)				

<sup>81</sup>Ministère de la Justice/ Direction Centrale de la Police Judiciaire

<sup>82</sup> Proportion de personnes de 15-64 ans ayant été victimes de violences (physiques, psychologiques, sexuelles ou économiques) au cours des 12 derniers mois

<sup>83</sup>Pourcentage d'enfants de 1-14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel pendant le dernier mois

<sup>84</sup> Concerne uniquement les violences basées sur le genre

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
16.4.2	Proportion d'armes légères et de petit calibre saisies qui sont enregistrées et tracées conformément aux normes et instruments juridiques internationaux				
16.5.1	Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	2015	%	38 <sup>85</sup>	Enquête Afro baromètre round 6
16.5.2	Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents				
16.6.1	Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)				
16.6.2	Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	2015	%	43 <sup>86</sup>	Enquête Afro baromètre round 6
16.7.1	Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale				
16.7.2	Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de la population				
16.8.1	Proportion de la participation et des droits de vote des pays en développement dans les organisations internationales				
16.9.1	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge	2016	%	74,6	MICS

<sup>85</sup> Proportion de personnes qui pensent que la plupart ou tous les juges et magistrats sont corrompus

<sup>86</sup> Proportion de personnes qui ont partiellement ou totalement confiance aux institutions de justice

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
16.10.1	Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents				
16.10.2	Adoption et mise en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information				
<b>ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</b>					
17.1.1	Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source	2016	%	15,1	Direction Nationale du Budget
17.1.2	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	2016	%	74,8	Direction Nationale du Budget
17.3.1	Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud -Sud, en proportion du budget national total	2016	%	19,5 <sup>87</sup>	BCRG/DNP-Cadrage macroéconomique
		2011-2015	Millions US	752,7 <sup>88</sup>	MCI/DNCAE <sup>89</sup>
17.3.2	Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total	2016	%	0,9	BCRG/DNP-Cadrage macroéconomique
17.4.1	Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	2016	%	3,6	DNP-Cadrage macroéconomique
17.5.1	Adoption et mise en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement				

<sup>87</sup> Investissements étrangers directs rapportés au PIB

<sup>88</sup> Montant total des aides extérieures sur la période 2011-2015

<sup>89</sup> Direction Nationale de la Coordination des Aides extérieures/Ministère de la Coopération Internationale

Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
17.6.1	Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique avec d'autres pays, par type de coopération				
17.6.2	Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	2014	Abonnés pour 100 habitants	0,11	ARPT <sup>90</sup>
17.7.1	Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement				
17.8.1	Proportion de la population utilisant l'Internet	2014	%	3,0 <sup>91</sup>	RGPH3
17.9.1	Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur du pays				
17.11.1	Volume et valeur des exportations	2015	Milliards GNF	15 996 <sup>92</sup>	INS/DNCN <sup>93</sup>
17.13.1	Tableau de bord macroéconomique				
17.14.1	Efforts engagés pour la mise en place de mécanismes de renforcement de la cohérence des politiques de développement durable				
17.15.1	Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays				
17.16.1	Progrès réalisés dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable				

<sup>90</sup> Agence de Régulation des Postes et Télécommunications

<sup>91</sup> Proportion de ménages utilisant internet comme moyen d'information

<sup>92</sup> Valeur des exportations de biens et services à prix courants

<sup>93</sup> Institut National de la Statistique/Direction de la Comptabilité Nationale



Indicateurs	Intitulé de l'indicateur	Situation de référence			
		Année	Unité	Valeur	Source
17.17.1	Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile				
17.18.1	Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle				
17.18.2	Dotation du pays d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	2014	-	Loi /L/2014/ 019/AN	INS
17.18.3	Existence d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement	2016	-	SNDS 2016-2020	INS
17.19.1	Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques du pays	2016	Millions US	11,6724	PNDES
17.19.2	Réalisation d'au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années	2014	-	Oui	RGPH

## Références

- Synthesis of Voluntary National Reviews, Division for Sustainable Development, Department of Economic and Social Affairs, United Nations, 2016.
- Construire un secteur privé robuste et compétitif, Rapport final, APIP Guinée/PNUD/BAD, Décembre 2015.
- Feuille de Route pour la mise en œuvre des ODD en Guinée, MAPS mission, PNUD, 2017.
- Profil Pays, République de Guinée, PNDES 2016- 2020, Novembre 2017.
- Narratif d'ensemble, République de Guinée, PNDES 2016- 2020, Groupe consultatif- Paris, Novembre 2017.
- Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2015- 2024, République de Guinée, Ministère de la Santé, mars 2015.
- Plan National de Développement Economique et Sociale (PNDES) 2016- 2020, République de Guinée, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Volume1- Document Principal, février 2017.
- Communiqué de presse, Clôture du Groupe consultatif de la République de Guinée, Paris, novembre 2017.
- Rapport de la Guinée Conakry, Civil Society for Pace building and State Building, PNUD, septembre 2017.
- Vision 2040 pour une Guinée émergente et prospère, République de Guinée, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale.
- Atelier régional de vulgarisation des ODD et du New Deal auprès de la Société civile des régions de la Haute Guinée et de la Guinée Forestière, République de Guinée, PNUD, N°Zérékoré, octobre 2017.
- Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable de la Guinée, 2016-2020, République de Guinée, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Rapport final, janvier 2017.
- Plan de relance et de résilience 2015-2017 du Système de Santé, République de Guinée, Ministère de la Santé, avril 2015.
- Rapport de mise en œuvre du PNDES pour l'année 2016 (Draft 2), République de Guinée, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, juin 2017.
- Programme National d'Insertion Socio-économique des Jeunes Post Ebola (PNISEJ 2016- 2020), République de Guinée et Organisation des Nations Unies, juillet 2016.
- Politique Nationale de Santé, République de Guinée, Ministère de la Santé, novembre 2014.
- Programme d'Entrepreneuriat Féminin et d'Autonomisation des Femmes en Guinée (PEFAF-G), Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE) et PNUD, Note conceptuelle, septembre 2017.
- Rapport synthèse de l'atelier régional de vulgarisation des ODD et du New Deal auprès de la société civile, Kindia, Juin 2017.
- Elaboration d'une Stratégie de Communication pour la vulgarisation/popularisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), New Deal en lien avec le PNDES, Rapport final, PNUD, octobre 2017.
- Plan Stratégique National Intégré de lutte contre les Maladies Tropicales Négligées en Guinée 2011 – 2015, République de Guinée, Ministère de la Santé, juin 2011.
- Plan de Relance du Système de Santé 2015 – 2017, République de Guinée, Ministère de la Santé, avril 2015.
- Programme Pays de Promotion du Travail Décemment en Guinée 2016– 2019, République de Guinée et Organisation Internationale Du Travail, décembre 2015.
- Enquête par grappes à indicateurs multiples MICS 2016, Guinée, Rapport final « Suivi de la situation des enfants et des femmes », République de Guinée, Institut National de la Statistique, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, juillet 2017.
- Manuel pour la préparation et à la présentation des Examens nationaux volontaires (ENV), Division du Développement Durable (DDD), Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES), Nations Unies, Edition 2018.